

652^{ème} Séance

Séance Publique
du vendredi 16 décembre 2005

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 12 JANVIER 2007 (N° 7.790)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI (p. 2248).
- II. DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI
Projet de loi, n° 807, portant approbation de ratification du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre sur les changements climatiques, adopté à Kyoto le 11 décembre 1997 (p. 2249).
- III. DECLARATION DU GOUVERNEMENT SUR LA SUITE A RESERVER A CERTAINES PROPOSITIONS DE LOI DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS PREVUES PAR LA CONSTITUTION - DEBAT (p. 2264).
- IV. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2006 (suite) :
 - 2) Dépenses ordinaires (suite) :
 - Sect. 2 – Assemblée et Corps Constitués (suite) (p 2281).
 - Sect. 3 – Moyens des Services (p 2283).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2005**

Séance publique

du vendredi 16 décembre 2005

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Claude BOISSON, Vice-Président ; M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mmes Michèle DITTLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, MM. Jean-Joseph PASTOR, Daniel RAYMOND, Henry REY, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Conseillers Nationaux.

Sont absents excusés : Mme Anne POYARD-VATRICAN, M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.

Assurent le Secrétariat : M. Robert FILLON, Directeur Général auprès de la Présidence ; Mme Valérie VIORAPUYO, Secrétaire Générale du Conseil National ; Mlle Anne EASTWOOD, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mlle Anne MEDECIN, Mlle Alexia LOULERGUE, Administrateurs.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Je tiens tout d'abord à excuser l'absence de deux de nos collègues qui sont souffrants, Mme Anne POYARD-VATRICAN et M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET. Par ailleurs, M. Jean-Luc NIGIONI nous rejoindra dès que ses obligations professionnelles le lui permettront.

Je voudrais également excuser le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures, M. Rainier IMPERTI, qui est toujours souffrant.

Je vous rappelle que, comme à l'accoutumée, cette séance sera diffusée intégralement sur le site internet du Conseil National : www.conseilnational.mc.

Je passe à présent à l'ordre du jour.

I.

DEPOT D'UNE PROPOSITIONS DE LOI

En vertu de l'article 70 du Règlement intérieur du Conseil National, j'annonce le dépôt des projets de loi et propositions de loi qui sont arrivés, depuis la dernière séance publique, sur le Bureau de notre Assemblée. Une seule proposition a été reçue ; il s'agit de la :

- Proposition de loi, n°182, relative au vote par procuration.

Cette proposition de loi a été déposée aujourd'hui et enregistrée sous le numéro 182 par le Secrétariat Général du Conseil National ; il s'agit de la proposition de loi de M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Claude BOISSON, Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mmes Michèle DITTLOT et Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe SPILIOTIS-SAQUET et moi-même, relative au vote par procuration.

Ce texte pourrait tout à fait faire l'objet d'une étude par la Commission de Législation, mais Monsieur le Président de la Commission de Législation, compte tenu de la charge de travail de votre Commission, je propose, avec votre accord, d'en saisir la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, pour vous permettre de ne pas surcharger votre travail et de faire avancer cet important texte, dans les meilleurs délais. Est-ce que vous en êtes d'accord ?

M. Jean-Pierre LICARI.- Je n'y vois aucun inconvénient, d'autant moins que, à mon avis, le texte est relativement au point. Donc il y aura peut-être quelques

réajustements à faire, mais peu nombreux. Effectivement compte tenu de la charge de travail de la Commission qui doit d'ailleurs, à de relativement nombreuses reprises, revenir sur des textes déjà étudiés, compte tenu de l'attitude du Gouvernement, je ne vois aucun inconvénient à ce que cette proposition soit dévolue à la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

M. le Président.- Je vous remercie. Je vais donc proposer le renvoi de cette proposition de loi devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Je mets aux voix cette proposition.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition de loi est renvoyée devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

(Renvoyé).

II.

DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI

L'ordre du jour appelle maintenant l'examen d'un projet de loi d'actualité et que le Conseil National avait appelé de ses vœux lors des séances privées consacrées à l'examen du Budget Primitif 2006, dans la mesure où une inscription budgétaire le concerne.

- Projet de loi, n° 807, portant approbation de ratification du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre sur les changements climatiques, adopté à Kyoto le 11 décembre 1997.

Je donne sans tarder la parole à Mme la Secrétaire Générale pour la lecture de l'exposé des motifs.

La Secrétaire Générale.-

EXPOSE DES MOTIFS

Lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, une Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, prévoyant la stabilisation du niveau des émissions de gaz à effet de serre en l'an 2000 par rapport à celui de 1990, a été adoptée par les Chefs d'État et de Gouvernement.

Le 20 novembre 1992, les instruments de ratification monégasques ont été déposés auprès du Secrétariat Général de l'Organisation des Nations Unies et cette Convention, signée par le Prince Rainier III le 11 juin 1992, a été rendue exécutoire par l'Ordonnance Souveraine n° 11.260 du 9 mai 1994.

Ayant conscience que les objectifs de la Convention-cadre ne seraient pas atteints, les États parties à la Convention ont élaboré le Protocole dit « de Kyoto » afin de fixer des objectifs individuels, légalement contraignants, de réduction ou de limitation de gaz à effet de serre pour les pays industrialisés et pour les pays à économie en transition.

Chacun des États mentionnés dans l'Annexe I de la Convention est ainsi soumis à un objectif de réduction fixé par l'Annexe B du Protocole et différent d'un État à l'autre pour la période 2008-2012. Pour sa part, Monaco – inscrit à ces deux Annexes – est assujéti à un engagement de réduction de 8 % à réaliser par rapport à ses émissions de 1990 et ce, au cours de la période qui s'étend de 2008 à 2012.

Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005. Actuellement, 156 pays, contribuant à 61,6 % des émissions, sont parties audit Protocole.

Compte tenu de l'accroissement des émissions depuis 1990, il ne sera pas possible d'atteindre, sur le territoire monégasque, les objectifs susmentionnés de réduction d'émissions fixés par le Protocole.

Aussi, à l'effet d'atteindre ces objectifs, la Principauté, outre les efforts de réduction nationaux, devra utiliser les mécanismes de flexibilité conventionnellement prévus, lesquels sont au nombre de trois :

- Le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) :

Ce mécanisme permet aux États développés d'entreprendre, dans des pays en voie de développement, des projets de nature à réduire les émissions de gaz à effet de serre de ces pays. Les réductions d'émissions certifiées, générées par ces projets, pourront être utilisées par les États développés pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du Protocole. Un organisme a été créé pour valider les projets éligibles au titre des MDP et certifier les émissions évitées grâce à ces projets.

- La Mise en Œuvre Conjointe (MOC) :

Ce mécanisme vise le même type de coopération que le MDP mais intervient entre pays développés ou avec des pays à économie en transition.

Ce mécanisme n'a pas toutefois d'organisme chargé de la certification des émissions évitées, ce, dans la mesure où les pays qui y participeront ont des objectifs chiffrés de réduction d'émissions.

- L'Echange de Droits d'Emissions (EDE) :

Les pays qui ont pris des engagements chiffrés peuvent procéder entre eux à des échanges de droits d'émission. Ainsi, un pays ayant dépassé le quota qui lui est attribué aura la faculté de racheter une partie des quotas d'un État dont les émissions auront été inférieures au niveau fixé par le Protocole.

Les mécanismes de flexibilité que la Principauté utilisera pour atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto auront donc une implication financière non encore prévue au budget de l'État et qui devra l'être pour l'exercice 2006.

Or, en application de l'article 14, deuxième alinéa, chiffre 4°, de la Constitution, l'intervention d'une loi est requise pour les « traités et accords internationaux dont l'exécution a pour effet de créer une charge budgétaire relative à des dépenses dont la nature ou la destination n'est pas prévue par la loi de budget ».

Aussi, conformément à cette disposition constitutionnelle, la ratification du Protocole de Kyoto est-elle subordonnée à l'intervention du législateur.

Très sensible aux conséquences, sur la faune et la flore, de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain a annoncé, dès Son Avènement et lors

du récent Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement au siège de l'Organisation des Nations Unies, qu'Il avait demandé d'engager la procédure requise pour la ratification, par la Principauté, du Protocole de Kyoto.

Tel est l'objet du présent projet de loi.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame la Secrétaire Générale.

Je donne à présent la parole à M. Jean-Charles GARDETTO pour la lecture du rapport qu'il a établi sur ce projet, au nom de la Commission des Relations Extérieures.

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Le projet de loi portant approbation de la ratification du Protocole de Kyoto à la Convention cadre sur les changements climatiques, adopté à Kyoto le 11 décembre 1997, a été transmis au Conseil National le 26 octobre 2005 et enregistré par le Secrétariat Général sous le n° 807.

En juin 1992 à Rio de Janeiro (Brésil), s'est tenue une Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement – connue sous le nom de Sommet de la terre – à l'issue de laquelle les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté une Convention cadre sur les changements climatiques.

Fondement des efforts réalisés au plan mondial pour lutter contre le réchauffement de la planète, cette Convention avait pour objectif ultime « de stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique du système climatique en l'an 2000 » (Article 2 de la Convention), c'est-à-dire toute perturbation qui résulte de l'intervention de l'homme.

Cette Convention a été signée le 11 juin 1992 par le Prince Rainier III lors de sa participation à ce Sommet de haut niveau et les instruments de ratification monégasques ont été déposés le 20 novembre 1992 auprès du Secrétariat Général de l'O.N.U. La Convention a été rendue exécutoire à Monaco par l'Ordonnance Souveraine n° 11.260 du 9 mai 1994.

Conscients que leurs engagements ne seraient pas suffisants pour sérieusement faire face aux changements climatiques, les Etats Parties à la Convention ont décidé, lors de la 1^{ère} session de la Conférence des Parties (COP1), qui s'est déroulée à Berlin en mars 1995, d'entamer un cycle de négociations en vue de décider d'engagements plus solides et plus détaillés pour les pays

industrialisés. Après deux années et demie d'intenses négociations, le Protocole dit « de Kyoto » est adopté lors de la 3^{ème} session de la Conférence des Parties (COP3), à Kyoto le 11 décembre 1997.

Le Protocole de Kyoto partage le même objectif que la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de même que ses principes et institutions, mais renforce de manière significative la Convention en engageant les Etats Parties mentionnés dans l'Annexe I de la Convention (les pays développés ou les pays en transition vers une économie de marché) à des objectifs individuels, légalement contraignants, de réduction ou de limitation de leurs émissions de gaz à effet serre.

Les objectifs individuels des Etats mentionnés dans l'Annexe I sont listés dans l'Annexe B du Protocole de Kyoto qui contient les objectifs chiffrés auxquels les Parties se sont engagées et qui diffèrent donc d'un Etat à l'autre pour la période d'engagement de 2008 à 2012.

En signant le Protocole de Kyoto, le 29 mai 1998, la Principauté de Monaco – inscrite à ces deux Annexes – s'est engagée à réduire de 8 % ses émissions de gaz à effet de serre sur la période 2008 à 2012 par rapport au niveau atteint en 1990. Pour le calcul des émissions sera essentiellement comptabilisée la vente de carburants fossiles à Monaco (essence, diesel, fioul...), compte tenu de l'absence d'industrie lourde en Principauté et aussi de la prépondérance, sans cesse accrue de l'utilisation de l'électricité comme source principale d'énergie domestique.

Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005, plus de 7 ans après son adoption. C'est la ratification du Protocole par la Russie, en novembre 2004, qui a permis de réunir les conditions nécessaires à son entrée en vigueur, à savoir qu'au moins 55 pays le ratifient et que les pays l'ayant ratifié représentent au total au moins 55 % des émissions de gaz comptabilisées en 1990. A ce jour, le Protocole compte 156 pays adhérents, représentant 61,6 % des émissions de gaz à effet de serre. Parmi les signataires du Protocole, mis à part Monaco, seuls l'Australie, la Croatie, les Etats-Unis, le Kazakhstan et la Zambie ne l'ont pas ratifié.

Le Protocole traite de six gaz à effet de serre qui ont chacun un potentiel de réchauffement différent :

- le gaz carbonique ou dioxyde de carbone (CO₂) provenant essentiellement de la combustion des énergies fossiles et de la déforestation ;
- le méthane (CH₄) qui a pour origine principale l'élevage des ruminants, la culture du riz, les décharges d'ordures ménagères, les exploitations pétrolières et gazières ;

- le protoxyde d'azote ou l'oxyde nitreux (N₂O) provenant de l'utilisation des engrais azotés et de certains procédés chimiques ;

- les halos carbures (HFC et PFC) qui sont les gaz réfrigérants utilisés dans les systèmes de climatisation, la production de froid et comme propulseurs des aérosols ;

- l'hexafluorure de soufre (SF₆) qui est utilisé, par exemple, dans les transformateurs électriques.

Pour atteindre les objectifs fixés, le Protocole propose une série de moyens à mettre en place tant au plan national, qu'international.

Au plan national, il est recommandé de renforcer ou de mettre en place des politiques de réduction des émissions faisant notamment appel à l'accroissement de l'efficacité énergétique, la promotion de formes d'agriculture durables, le développement de sources d'énergies renouvelables ;

Au plan international, pour faciliter la réalisation des engagements souscrits par les pays développés, qui sont ambitieux, le Protocole prévoit la possibilité de recourir à des mécanismes dits « de flexibilité » en complément des politiques et des mesures qu'ils devront mettre en œuvre au plan national.

Ces mécanismes sont au nombre de trois :

- l'Echange de Droits d'Emissions (EDM) : cette disposition permet de vendre ou d'acheter des droits à émettre entre pays industrialisés. Ainsi, des pays ayant une technologie permettant de réduire les émissions pourront-ils vendre leurs droits à émettre des gaz à effet de serre, dans une proportion équivalente à la réduction de la quantité de gaz émis sur leur territoire national, aux pays intéressés à se procurer des droits d'émissions supplémentaires.

- la Mise en Œuvre Conjointe (MOC) : ce mécanisme permet, entre pays développés ou entre ceux-ci et des pays ayant une économie en transition, de procéder à des investissements visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre en dehors du territoire national et de bénéficier des crédits d'émission générés par les réductions obtenues ;

- le Mécanisme de Développement Propre (MDP) : ce mécanisme est proche du dispositif précédant à la différence que les investissements sont effectués par un pays développé dans un pays en voie de développement.

La Conférence de Marrakech des Parties au Protocole, qui s'est tenue en décembre 2001, a permis de fixer les critères d'éligibilité des projets au titre des mécanismes de Mise en Œuvre Conjointe ou de Développement Propre, à savoir :

- le projet doit être « additionnel », c'est-à-dire générer une baisse effective des émissions pour l'activité concernée par rapport à ce qui se serait produit en l'absence du projet en question ;

- le pays hôte, qui doit au préalable ratifier le Protocole de Kyoto, doit ensuite approuver formellement le projet si celui-ci s'inscrit dans sa stratégie de développement durable.

Comme le Protocole de Kyoto ne prévoyait aucun mécanisme de contrôle visant à constater le respect par les pays industrialisés de leurs engagements de réduction, les Etats Parties à la Convention se sont entendus pour instituer « un Comité du respect des dispositions », qui peut prononcer des sanctions allant du retrait du droit de vendre ou d'acheter des permis d'émission, à l'imposition d'un fardeau plus lourd de réduction en guise d'amende.

La 1^{ère} Réunion des Parties siégeant en tant que Conférence des Parties au Protocole se tient à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. Elle a déjà officiellement adopté les règles d'application du Protocole de Kyoto, afin que le Traité devienne complètement opérationnel. Ces règles d'application définissent les mesures nécessaires pour la mise en pratique du Protocole, notamment en ce qui concerne les façons de mesurer les émissions de gaz à effet de serre et d'établir des objectifs pour leur réduction.

Cette Conférence, qui au moment de la préparation du présent rapport n'était pas encore terminée, avait également pour objet de réfléchir aux mesures de protection de l'environnement à mettre en œuvre après la première période d'engagement 2008-2012, et de définir ainsi le mandat de négociation de la 2^{ème} phase du Protocole de Kyoto.

Au niveau intérieur, des mesures ont d'ores et déjà été adoptées pour limiter l'accroissement des émissions :

- interdiction de l'utilisation du fioul domestique dans les constructions neuves ;

- utilisation de « Diester » par l'ensemble de la flotte des autobus de Monaco ;

- développement de l'utilisation des véhicules électriques, notamment en augmentant la proportion de véhicules électriques dans le parc des véhicules des Services Publics de la Principauté, en octroyant aux sociétés et aux particuliers une prime de 30 % de la valeur d'achat d'un véhicule électrique, ainsi qu'en mettant en place des bornes d'alimentation avec fourniture gratuite d'électricité dans les parkings publics ;

- valorisation énergétique des déchets urbains ;

- utilisation de pompes à chaleur pour la climatisation des immeubles ;

- équipement de deux immeubles privés avec des panneaux solaires ;

- mise en place d'initiatives visant à permettre une meilleure fluidité de la circulation automobile et une amélioration de la qualité de l'air ambiant (notamment la création d'un centre de régulation du trafic, l'augmentation du nombre de voies de communication et l'amélioration de la voirie) ;

- création d'un centre de contrôle technique des véhicules qui permet de contrôler périodiquement et éventuellement de corriger les mauvais réglages des moteurs ;

- incitation du public à utiliser les modes de déplacement « propres » (tels que la marche à pied, les ascenseurs et les escalators publics) ;

- sensibilisation des enfants et des adultes à la pollution atmosphérique et à l'effet de serre ;

- développement d'un plan de déplacements urbains (PDU).

Le Gouvernement a, d'ores et déjà, informé le Conseil National des dispositions nationales complémentaires qu'il entend mettre en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre :

- obligation de remplacer une chaudière fonctionnant au fioul domestique, en fin de vie, par une chaudière fonctionnant au gaz naturel si aucun obstacle technique ne s'oppose à l'alimentation en gaz naturel de l'immeuble où se trouve la chaudière ;

- intensification du recours à la géothermie à basse énergie pour le chauffage des constructions neuves (il s'agit de l'utilisation de pieux énergétiques et de géostructures), ainsi que du recours à l'énergie solaire thermique au titre des énergies renouvelables ;

- arrêt, à l'horizon 2020, de l'incinération des déchets à Monaco et évacuation desdits déchets vers une usine de traitement qui sera construite sur le territoire de la Communauté des Agglomérations de la Riviera Française (CARF) dans le cadre d'un plan de traitement conjoint des déchets de la zone frontalière (CARF, province d'Imperia, Monaco) auquel la Principauté pourrait s'associer.

Cependant, compte tenu du fait que les émissions à Monaco des 3 principaux gaz à effet de serre (dioxyde de carbone CO₂, méthane CH₄, protoxyde d'azote N₂O) ont globalement augmenté d'environ 40 % depuis 1990, la Principauté ne sera pas en mesure d'atteindre, malgré les mesures envisagées au plan national, les objectifs fixés de réduction des émissions définis par le Protocole.

Comme le souligne l'exposé des motifs du projet de loi qui nous est soumis, à l'effet d'atteindre ces objectifs, la

Principauté devra, outre les efforts de réduction au plan national, mettre en œuvre au niveau international des actions éligibles au titre des mécanismes de flexibilité. Le Conseil National attend donc du Gouvernement qu'il lui donne toutes précisions sur les actions qu'il envisage de mettre en œuvre à ce titre.

L'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto à Monaco aura donc des conséquences financières, qui se traduiront par l'inscription d'une ligne spécifique au Projet de Budget pour l'exercice 2006. Sur la base du cours actuel de la tonne de carbone, cette ligne sera créditée d'un montant de 200.000 €.

Par conséquent, le Conseil National est saisi par le Gouvernement d'un projet de loi portant approbation de la ratification du Protocole de Kyoto à la Convention cadre sur les changements climatiques, adopté à Kyoto le 11 décembre 1997, dans le cadre des dispositions de l'article 14 4° de la Constitution, révisée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, qui dispose, rappelons-le :

« Toutefois, ne peuvent être ratifiés qu'en vertu d'une loi :

4°) les traités et accords internationaux dont l'exécution a pour effet de créer une charge budgétaire relative à des dépenses dont la nature ou la destination n'est pas prévue par la loi de budget ».

La Commission des Relations Extérieures tient à souligner qu'elle a toujours été favorable à la ratification du Protocole de Kyoto, qui représente un pas en avant considérable dans la lutte contre le réchauffement planétaire. En effet, le Protocole constitue un acte politique important qui montre la capacité de la communauté internationale à réagir aux changements climatiques, même si des efforts supplémentaires seront nécessaires, les experts estimant que les résultats attendus seront loin de suffire pour empêcher le réchauffement climatique d'atteindre, dans le futur, un niveau dangereux pour l'homme et les écosystèmes.

Elle rappelle également que la sauvegarde de l'environnement est l'une des préoccupations constantes des Princes de Monaco. Il y a plus d'un siècle, le Prince Albert 1^{er}, conscient que l'avenir de l'homme ne pouvait être assuré sans un profond respect des océans et de la planète, a sillonné les mers, organisé de nombreuses expéditions et collecté des données précieuses. De même, la préoccupation affichée par le Prince Rainier III en matière de préservation de l'environnement s'est traduite par l'initiation de travaux de recherche dans ce domaine et l'établissement de zones maritimes protégées en Méditerranée. S'inscrivant dans cette lignée et faisant preuve de la même sensibilité qui a animé les Souverains qui l'ont précédé, S.A.S. le Prince Albert II a réaffirmé avec force cette orientation pour la Principauté lors de

Son discours d'Avènement du 12 juillet dernier. Ainsi a-t-il souhaité que cette volonté collective de préserver l'environnement soit l'un des messages de notre Pays à la communauté internationale. C'est dans la droite ligne de Sa déclaration qu'Il a participé peu de temps après à une expédition scientifique au Spitzberg, pour étudier les conséquences du changement climatique sur les espèces animales et végétales. Ayant constaté à quel point notre environnement est affecté, il a immédiatement demandé au Gouvernement d'engager la procédure requise pour la ratification par Monaco du Protocole de Kyoto.

La Commission demande au Gouvernement de définir un programme d'action à long terme pour diminuer dans notre pays les émissions de gaz à effet de serre et de mettre en place des politiques incitatives, sans se contenter du recours aux mécanismes de flexibilité. Le problème majeur rencontré en Principauté de Monaco en matière d'émission de gaz à effet de serre provenant essentiellement de la circulation automobile, la Commission sollicite du Gouvernement qu'il lui expose les mesures envisagées et les actions projetées en vue de réduire de manière effective cette source d'émission, notamment les flux de véhicules.

La Commission des Relations Extérieures saisit cette occasion pour rappeler que le Conseil National déplore le retard pris par le Gouvernement pour mettre l'usine d'incinération en conformité avec les normes européennes et lui demande d'entamer, de manière urgente, sa réflexion concernant les procédés de traitement propres susceptibles de se substituer à court terme à l'usine d'incinération. La Commission souhaite, en outre, que le Gouvernement lui communique l'étude, qu'il a fait effectuer à propos de l'impact sur l'environnement et l'atmosphère des rejets de gaz liés au fonctionnement de l'usine d'incinération et qui a été annoncée pour 2006.

Enfin, la Commission invite le Gouvernement à amplifier ses initiatives visant à renforcer la prise de conscience par le public des problèmes liés aux changements climatiques, et à la protection de l'environnement, car c'est en modifiant durablement les comportements et les modes de consommation et de production que l'on pourra obtenir des résultats significatifs en faveur de l'environnement. Ce nécessaire changement de comportement est l'affaire de tous, Gouvernement, entreprises et individus. La Commission souhaite qu'un effort spécifique soit mis en œuvre pour améliorer l'éducation des jeunes dans les établissements d'enseignement de la Principauté de manière à les inciter à acquérir dès leur plus jeune âge des habitudes respectueuses de l'environnement.

Au vu des observations qui précèdent, la Commission

des Relations Extérieures recommande au Conseil National d'adopter ce projet de loi.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur GARDETTO, pour cet excellent rapport.

Je vais à présent me tourner vers Monsieur le Ministre d'Etat pour savoir si le Gouvernement souhaite à ce stade faire une déclaration.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais remercier tout d'abord le Rapporteur de ce projet de loi, pour son rapport très détaillé, très complet, qu'il vient de présenter au nom de la Commission des Relations Extérieures et l'aspect très complet et très fouillé de son rapport me permettra de vous faire un exposé beaucoup plus court.

Ainsi que vous l'avez rapporté, l'engagement de la Principauté en signant le Protocole de Kyoto, consiste à réduire de 8 % ces émissions de gaz à effet de serre sur la période 2008 à 2012 par rapport au niveau atteint en 1990.

Dans ce cadre, la Commission des Relations Extérieures s'interroge sur des actions éligibles au titre des mécanismes de flexibilité qui sont retenus par la Principauté comme l'indique l'exposé des motifs et ceux-ci sont au nombre de trois.

L'un d'eux porte, vous l'avez rappelé, sur un échange de droits d'émission entre Etats qui ne débouche pas sur des programmes de coopération, ce qui n'est pas le cas des deux autres qui concernent la mise en œuvre de projets, soit avec des pays en voie de développement, soit avec les pays développés ou en transition qui ont eux aussi des objectifs chiffrés de réduction d'émission.

Ces projets doivent être vérifiés, certifiés et validés par une commission relevant de secrétariat du Protocole avant de pouvoir être comptabilisés dans notre quota de réduction d'émission.

Les modalités d'application de ce processus viennent d'ailleurs d'être définitivement arrêtées à Montréal, lors de la conférence de la semaine dernière, c'est donc tout récent.

Le Gouvernement entend privilégier la mise en œuvre de projet de coopération. Le Conseil National sera tenu informé, bien entendu, des mesures que nous nous proposerons d'arrêter en définitive.

La Commission demande, par ailleurs, au Gouvernement de définir un programme d'action, à long terme, pour diminuer, ici dans notre pays, les émissions de gaz à effet de serre et c'est bien ça l'objectif et, plus particulièrement, de mettre en œuvre des mesures incitatives dans le domaine de la réduction de flux des véhicules en Principauté.

A cet égard, l'effort du Gouvernement porte en première priorité sur la mise en œuvre du plan des déplacements urbains avec la réalisation du schéma directeur des infrastructures routières. Celles-ci seront de nature à offrir un cadre de traitement approprié des flux des véhicules des salariés domiciliés à Monaco ou des touristes à un accès à des parkings relais sans utiliser le réseau des voies de surface de la Principauté connecté à des transports en commun, réguliers et confortables.

Au-delà de ce premier volet relevant d'aménagement structurant de la cité notre action porte aussi sur une sensibilisation et une incitation à l'usage des véhicules propres ou bien à la pratique des déplacements qualifiés de doux, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Rapporteur, comme bien sûr les transports en commun et *a fortiori* la marche à pied. Cet effort comporte de nombreuses démarches et, en particulier, une action concertée avec la collectivité publique locale voisine pour obtenir une meilleure desserte ferroviaire et la bande littorale, notamment, dans le cadre du projet du futur T.G.V.. Mais comme vous l'avez vu, l'accord qui est intervenu au cours d'une réunion récente à laquelle participait le Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement chez le Ministre de l'Équipement français a prévu d'ajouter à l'étude du T.G.V. l'étude des transports rapides régionaux. Donc la desserte locale qui concerne évidemment de très nombreux salariés de Monaco.

S'agissant de l'usine d'incinération, je confirme comme je l'ai déjà indiqué lors des séances privées d'examen du projet du Budget Primitif de 2006, que nous procédons à une veille technologique et que nous portons toute l'attention nécessaire aux solutions techniques susceptibles de permettre l'implantation sur notre territoire d'un procédé de traitement propre fiable et pérenne des déchets à l'horizon de la durée de vie de l'usine actuelle, à savoir, comme l'a rappelé le Rapporteur, l'horizon 2015, 2020.

Cela étant, je tiens à rappeler qu'il ne faut pas considérer notre actuelle usine d'incinération exclusivement comme une source de production de gaz à effet de serre, dans la mesure où elle constitue également un système de valorisation thermique des déchets qui évitent des émissions de ces mêmes gaz.

Comme vous le savez, elle est dotée d'un système de cogénération qui produit à la fois de l'électricité, de la chaleur et du froid, au travers de la vapeur produite par la chaudière, couplée au four d'incinération. A cet égard, je tiens à la disposition de la Haute Assemblée des études qui prouvent que l'énergie récupérée permet une économie d'émission significative de ces gaz réduisant d'autant le bilan de cette usine.

J'indique également parmi les mesures incitatives que, dans les projets nouveaux, je pense notamment à l'extension en mer, un des critères de l'environnement sera l'effort fait par les offres qui nous seront présentées pour encourager la production d'énergie renouvelable et non polluante, je pense notamment à l'énergie solaire.

Enfin j'ajouterais que de nombreuses questions étaient posées par la Commission des Relations Extérieures lors de la présentation du présent projet de loi, celle-ci mérite des réponses circonstanciées, approfondies, que le Gouvernement a adressées ce jour même au Conseil National et je me tiens, avec les Conseillers de Gouvernement, à votre disposition pour les commenter si nécessaire.

Ce soir par le vote de ce texte de loi, la Principauté affirme son engagement dans la lutte pour la sauvegarde de l'environnement et la préservation de la planète, si chères au Prince Souverain comme vous le savez et constituant des objectifs majeurs de Son Règne.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre pour cette intervention.

J'ouvre à présent le débat général sur ce projet de loi.

Y a-t-il des Conseillers Nationaux qui souhaitent intervenir ?

Monsieur Bernard MARQUET a la parole.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je voulais remercier les Membres du Gouvernement pour les réponses que nous avons reçues ce jour, mais que nous n'avons pas encore eu le temps d'étudier.

Le sujet de l'environnement et de l'avenir de la terre que nous laisserons à nos enfants est un sujet qui intéresse bien sûr tout le monde et je me félicite ce soir que, 8 ans après le Protocole de Kyoto, la Principauté signe ce Protocole. Cela nous permet à notre niveau, à notre petite échelle, de faire quelque chose pour notre avenir à tous.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur MARQUET.

La parole est maintenant à Mme Michèle DITTLOT.

Mme Michèle DITTLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Nul ne peut ignorer que Monaco a depuis longtemps été préoccupé par la sauvegarde de son environnement et nous adhérons totalement à l'engagement de notre Prince Souverain Albert II de ratifier le Protocole de Kyoto.

Tout le monde sait que, en ratifiant ce Protocole, un pays s'engage à limiter ses émissions de gaz à effet de serre (on en compte 6), parmi lesquels le premier concerné est le CO₂ plus connu sous le nom de gaz carbonique.

Depuis 15 ans, ces émissions de gaz carbonique, comme le Rapporteur vient de le souligner, ont augmenté en Principauté de 40 % dépassant largement le seuil autorisé par le Protocole.

Quand on réalise que les deux sources principales d'émission de CO₂ sont, d'une part, l'usine d'incinération des ordures ménagères et, d'autre part et surtout, la circulation automobile, on comprend qu'au plan national, il nous sera difficile de réduire ces émissions avant quelques années. Aussi, devons-nous recourir d'une part, comme l'a signalé Monsieur le Ministre d'Etat, au mécanisme de coopération, mais d'autre part à un autre des trois mécanismes dit de flexibilité, je veux parler de l'échange des droits d'émissions, (EDE), qui nous permettra de racheter une partie des quotas d'un Etat dont les émissions auront été inférieures au seuil fixé par le Protocole de Kyoto.

Pour le moment, les conséquences financières du dépassement du seuil autorisé se traduisent par l'inscription d'une ligne spécifique de 200.000 € au Budget Primitif 2006 et je salue cette initiative récente du Gouvernement qui a su trouver ces crédits pour le rachat des droits à polluer. J'imagine qu'il s'agit de crédits nouveaux et j'espère que le Gouvernement n'a pas réaffecté certaines sommes déjà allouées à des Services, pour le rachat de ces droits à polluer.

Par ailleurs, puisqu'une partie du rejet de CO₂ en Principauté provient également de l'incinération des déchets des communes limitrophes, j'invite le Gouvernement à prélever une part du montant du rachat des droits à polluer sur la somme reçue par la S.M.A. pour l'incinération des déchets extérieurs.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame DITTLOT.

Nous allons à présent écouter Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je me réjouis, comme beaucoup de mes collègues, que le Protocole de Kyoto soit ratifié au travers d'une loi votée en séance publique au Conseil National, ce qui va donner à mon avis toute la solennité nécessaire qui était indispensable à la ratification de ce Protocole.

Une fois le Protocole ratifié, il faut passer aux actes et ne pas en rester aux déclarations d'intention et au texte. Dans votre intervention, Monsieur le Ministre, j'ai noté deux points qui m'intéressent particulièrement et qui concernent tous les deux les transports.

Vous nous dites qu'il faut favoriser les parkings de dissuasion ou les parkings relais et les transports en commun, si possible non polluants. Ensuite, vous nous dites un peu plus loin qu'il faut favoriser ce qu'on appelle le transport doux, la marche à pied, le vélo, que sais-je encore. Moi je me réjouis de vos intentions, d'autant plus qu'il y a une association en Principauté qui m'est chère et qui a présenté au Gouvernement deux projets qui vont dans ce sens, puisqu'elle a présenté un projet de funiculaire Monaco/la Turbie avec la construction d'un parking de dissuasion sur la commune de la Turbie. Funiculaire qui fonctionne à l'électricité avec même un système de récupérateur d'énergie entre la rame qui monte et celle qui descend, et couplé avec le transport en commun en site propre que compte construire le Gouvernement. Cela permettrait à plusieurs centaines voire plusieurs milliers de pendulaires de ne plus venir en Principauté dans leur véhicule particulier. Deuxièmement, la même association a présenté un projet de voie verte sur bord de mer. Alors pour l'instant, je dois dire que je n'ai pas rencontré devant ces projets qui peuvent être modifiés, transformés – nous ne détenons pas la vérité – un enthousiasme réel : nous avons eu des courriers qui, au début, s'apparentaient plutôt à des fins de non recevoir ; ensuite devant notre insistance, on a commencé à mettre en place des expériences, on nous a dit que le funiculaire, ça serait plus tard, mais quand ? On ne le sait pas. Il semblerait que Monaco continue encore à favoriser, par les constructions routières, le véhicule individuel, c'est-à-dire finalement le contraire de ce que vous nous dites dans vos déclarations d'intention.

Au-delà des mots que l'on peut trouver dans les rapports et les déclarations, je pense qu'il faut qu'il y ait un changement de mentalité à l'intérieur des bureaux d'études et chez les décideurs en Principauté. Il faut que la voiture individuelle ne soit pas privilégiée à tout prix dans les déplacements en ville ; on peut donner dans

certaines axes une priorité à des transports en commun mais il faudra à ce moment-là, qu'ils soient confortables, réguliers ; et notamment, en ce moment, vous nous parlez beaucoup de la S.N.C.F., mais je préfère le funiculaire à la S.N.C.F. parce qu'un funiculaire, géré par Monaco, sera beaucoup moins affecté par les grèves à répétition qui, malheureusement, caractérisent le service de la S.N.C.F. en ce moment.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BORDERO.

M. le Ministre d'Etat souhaite apporter des précisions. Nous vous écoutons, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais apporter une précision parce que c'est dans la foulée, directement, de la question posée ; je voudrais dire deux choses.

D'abord, personnellement, je peux vous dire que je suis extrêmement favorable aux deux projets que je vais vous citer : c'est-à-dire que je pense que le projet du funiculaire, comme le projet de desserte en site propre avec des transports en commun, sont deux projets que j'espère bien voir pousser en avant. Simplement, la seule chose que je conteste, c'est lorsqu'on oppose ces projets à l'amélioration de certaines voies routières, parce que je voudrais que vous soyez bien conscients d'une chose : ce qui provoque cette augmentation, notamment de dioxine de carbone – augmentation de 40 % depuis 1990 – est essentiellement dû à l'automobile. Il y a eu, bien sûr, une augmentation considérable du nombre d'automobiles mais dans la même proportion, une réduction des rejets grâce au progrès technologique dans l'automobile. En fait, ce sont les embouteillages qui aggravent la production de dioxine de carbone. Si vous voulez, si vous supprimez les embouteillages, avec la même voiture et le même cheminement, vous divisez par deux ou par trois les rejets. Donc, je dis cela parce qu'il faut quand même être conscient de l'ensemble du problème. Le pire, ce sont les embouteillages. Alors, j'interdis l'automobile ? On ne sait pas faire ça dans une démocratie ; je ne peux pas non plus obliger les gens à prendre un funiculaire qui mettra de toute façon un certain nombre d'années à se réaliser, parce qu'il faut le concevoir, il faut réaliser les parkings etc... et ensuite le réaliser. Je suis donc très favorable à ce projet mais il ne faut pas l'opposer à l'amélioration routière et surtout pas l'opposer à la voie de descente qui est projetée, qui devrait s'engager et qui est dans le projet de Budget 2006, donc dans l'immédiat, ainsi qu'à la voie de désenclavement par Cap d'Ail de la zone de Fontvieille.

Je crois que ces deux projets sont essentiels pour désenclaver, parce que, de toute façon, que vous fassiez

ou non un funiculaire, vous aurez trop de voitures, je n'y peux rien parce que les gens sont libres ou alors il faut interdire la voiture et comme on ne peut pas interdire la voiture, semble-t-il dans la démocratie, eh bien il y aura des voitures, même si nous faisons un funiculaire et même si nous avons de bons transports en commun. Donc, il faut faire les deux, il faut être réaliste et pragmatique et voir les choses telles qu'elles sont et pour la voiture, il faut supprimer les embouteillages. Je ne vois pas d'autre solution actuellement, y compris pour diminuer les rejets polluants, que de faire cette voie descendante et de faire ce désenclavement de Fontvieille qui sont responsables des embouteillages producteurs de pollution... voilà. Donc, je suis très favorable aux deux propositions de l'association que vous avez rappelées ; ne les opposons pas. Il faut les étudier, il faut avancer, mais dans le temps, elles viendront forcément après et surtout ne les opposons pas aux améliorations routières vraiment urgentes et indispensables pour désenclaver la Principauté et mettre fin à ces pénibles embouteillages pour tout le monde et qui sont la principale cause de la pollution.

M. le Président.- Monsieur BORDERO souhaite à nouveau intervenir, puis ensuite nous écouterons le Rapporteur M. GARDETTO.

M. Alexandre BORDERO.- Oui, juste deux précisions. Je suis effectivement d'accord pour dire que la voie de désenclavement de la zone Saint Antoine – puisque c'est de celle-là dont vous parlez – est nécessaire puisque Fontvieille n'a finalement qu'une voie de sortie qui est ce tunnel dans lequel des malheureux se trouvent enfermés autour de 16 heures 30 / 17 heures, comme j'ai pu l'être hier (ce qui fait que je suis arrivé 1 heure en retard à la séance). Sur la voie descendante, lorsque je dis « changement de mentalité », il faut savoir que toutes les études ont montré que plus vous mettez d'infrastructures favorisant la voiture, plus vous mettez de parkings en ville, plus vous avez de voitures. Ça, toutes les études l'ont montré. En fait vos propositions visant à fluidifier la circulation reviennent à créer des sortes d'aspirateur à voitures plutôt que des fluidifiants. Le tunnel descendant, à mon avis, va déplacer le bouchon : au lieu d'avoir un bouchon sur la Moyenne Corniche, vous aurez un bouchon sur la Basse Corniche, puisque vous aurez le flux du tunnel descendant qui arrive, le flux des voitures qui arrivent par la Basse, par Cap d'Ail et tout le monde sait que lorsqu'il y a deux flux de véhicules qui arrivent dans un même endroit, vous avez un bouchon. L'avantage du tunnel descendant, effectivement, c'est que le bouchon ne se verra pas puisqu'il sera souterrain et donc peut-être, on donnera une image un peu moins « bouchonnée » de Monaco.

M. le Président.- Monsieur le Rapporteur, vous avez la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Plusieurs points : le premier point porte sur un certain nombre d'éléments communiqués par le Gouvernement, je les résume. Le Gouvernement nous a parlé d'un tunnel descendant, d'un parking sur l'îlot Charles III, d'un système symétrique de liaison Est avec un parking situé au niveau des tennis, à plus long terme des parkings de dissuasion hors du territoire de Monaco, un transport en site propre et aussi une dorsale qui relierait tunnel montant et tunnel descendant.

Alors, d'une part, je voudrais savoir quel est l'agenda de ces différents projets, quand peut-on les espérer ?

Ensuite, on a évoqué aussi des panneaux solaires ou un parc de panneaux solaires sur la digue du large. Je voudrais savoir si c'est un projet qui est susceptible de voir le jour et si oui, à quelle échéance ?

On a également parlé de la participation de la Principauté de Monaco aux études menées par la CARF et, dans les réponses du Gouvernement, il nous est dit que la province d'Imperia est sortie de ce projet, que Monaco demeure associé à la CARF, mais on est assez flou sur le devenir du projet. Je vous rappelle qu'il s'agirait de mettre en œuvre une solution qui pourrait associer la CARF et peut-être Imperia et Monaco, pour le traitement des déchets lorsque l'usine d'incinération sera en fin de vie. Donc, qu'en sera-t-il ?

Ensuite il y a une mesure qu'on n'a pas mentionnée tout à l'heure pour réduire les flux de circulation et qui est déjà en vigueur dans certaines villes, comme par exemple Londres, c'est de faire payer l'entrée en ville. Si les véhicules privés doivent s'acquitter d'un péage à l'entrée de la ville, eh bien cela réduirait nécessairement le flux de véhicules et ça obligerait les gens à se mettre à plusieurs dans un véhicule. Ce qui diminuerait d'autant les émissions toxiques.

Troisième point sur lequel je veux revenir, c'est que la Commission a demandé au Gouvernement des mesures de sensibilisation... Monsieur le Ministre ne m'écoute pas, je vais donc attendre qu'il soit disponible... merci. Donc, qu'en est-il en ce qui concerne les demandes de la Commission qui portent sur la sensibilisation du public et aussi sur une éducation plus spécifique des jeunes à l'environnement ?

Et enfin, Monsieur le Ministre d'Etat peut-il confirmer qu'il remettra au Conseil National l'étude d'impact sur l'environnement des émissions de l'usine d'incinération qui nous a été annoncé pour 2006 ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, si vous voulez bien répondre.

M. le Ministre d'Etat.- D'abord, vous me demandez dans quels délais pourront être réalisés tous les projets qui sont à l'étude ; je ne peux pas vous improviser une série de dates, parce que ce sont des projets qui supposent quand même une étude approfondie et des procédures relativement lourdes pour leur réalisation. Pour l'instant, je vous dirai : le plus vite possible. Je souhaite qu'on avance dans ces différents domaines, mais il y a quand même des études lourdes à conduire. Alors, s'agissant des panneaux solaires sur la Digue, j'ai vu comme vous un dessin sur le journal, je n'en sais rien. Ce que je dis simplement, c'est que dans l'appel d'offres qui est en cours de préparation sur l'urbanisation en mer, nous mettrons dans les critères l'environnement que nous souhaitons et seront pris en compte les efforts faits en matière d'énergie renouvelable. Comme je vous le disais tout à l'heure, une des techniques – pourquoi pas mais il faut laisser l'imagination aux hommes de l'art – est effectivement de produire du solaire.

Pour le traitement des déchets, je peux vous dire qu'effectivement, c'est la perspective de la vie de l'usine et il est important d'améliorer ses rejets. On pourrait envisager une autre solution, comme vous l'évoquez ; je peux vous dire simplement qu'on est en liaison étroite et maintenant avec des réunions régulières, avec la CARF notamment, et que ce sujet est évoqué. Donc, nous le suivons et nous pensons effectivement qu'un jour ou l'autre, nous devons nous associer avec les structures intercommunales voisines pour trouver des solutions pérennes non polluantes pour l'élimination des déchets. Mais c'est quand même à l'échéance d'une vingtaine d'années, durée de l'usine.

Alors c'est cela qui m'a amené à faire une plaisanterie, Monsieur le Conseiller, lorsque vous avez proposé de faire payer l'entrée de Monaco ; je faisais un commentaire personnel mais qui n'est pas très sérieux, en disant : « Comme ça, dans Monaco, il n'y aura plus que des Ferrari et des Bentley, puisque seuls les gens très riches pourront utiliser leur véhicule ». Je ne suis pas du tout partisan de la formule londonienne qui consiste à faire la sélection par l'argent de ceux qui peuvent utiliser un véhicule ou ne pas utiliser un véhicule. Donc, je suis contre le péage qui rappelle fortement des procédures quasi-moyenâgeuses.

Alors, en ce qui concerne l'étude d'impact, oui bien entendu, dès qu'on l'aura, il n'y a aucune raison de ne pas la publier.

Il y avait aussi une autre question ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'était la sensibilisation du public en général et aussi des jeunes, en particulier, avec une action au niveau des établissements d'enseignement.

M. le Ministre d'Etat.- Quand je disais tout à l'heure qu'il fallait bien faire des axes routiers parce que les gens prenaient leur automobile, je crois que ceci est inévitable à court terme, mais qu'à plus long terme, je pense à la sensibilisation au problème de l'environnement, parce que si ce n'est pas dans la culture de ne pas prendre sa voiture et de préférer un transport en commun non polluant, alors ce n'est pas la peine, car vous faites un investissement qui n'est pas utilisé. Il faut tenir compte de ce que les gens souhaitent, et là, vous avez raison : pour que les gens souhaitent utiliser plutôt un transport en commun ou un funiculaire à leur voiture, il faut qu'ils aient été sensibilisés, c'est presque une question de génération et c'est pour cela qu'il est important qu'à l'école et partout, on donne cette sensibilisation à l'environnement. Je le disais tout à l'heure, ce n'est pas contradictoire, mais aujourd'hui on est obligé de faire certains investissements parce que les gens souhaitent ces investissements notamment routiers. Cependant, je voudrais vraiment que la sensibilisation à l'environnement fasse que demain – peut-être dans cinq ans, dans dix ans – les gens souhaitent eux-mêmes utiliser d'autres procédés et à ce moment-là, on rentabilisera le funiculaire et les transports en commun en site propre. Donc, il faut une action systématique aussi bien à l'école que dans le public en général, en faveur de l'environnement ; cela me paraît fondamental et je suis entièrement d'accord avec vous.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Je trouve les remarques de M. GARDETTO très pertinentes. A l'exception toutefois de celle concernant le péage, parce que je pense qu'effectivement, il y a beaucoup d'autres moyens pour agir comme les parkings de dissuasion, le funiculaire, notamment, car le péage, sur le plan de l'image de la Principauté, n'est sans doute pas la meilleure idée.

Monsieur Bruno BLANCHY, vous avez la parole.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais compléter ce qui vient d'être dit sur les projets complémentaires aux transports en commun en site propre tel que le funiculaire vers la Turbie ou éventuellement vers le vallon du Serrier, pourquoï pas, ce serait un peu moins loin. Je crois savoir que cette variante a aussi été étudiée par l'association en question.

Je voudrais insister aussi sur le fait que l'augmentation de 40 % des gaz à effet de serre depuis 1990 peut être corrélée à l'essor économique de la Principauté et à l'augmentation correspondante du nombre de travailleurs à Monaco depuis cette date. On nous annonce en plus, pour les 10 ans à venir, une augmentation de 20 à 30 % du nombre de ces actifs. Donc là, je crois que c'est un aspect important. Je ne sais pas en ce qui concerne les chiffres, quels sont-ils véritablement, quelle est la vérité car en prospective, c'est toujours difficile de savoir ; ne pourrait-on faire savoir, auprès de la France en particulier, et peut-être aussi de l'Italie, qu'une bonne part de ces gaz à effet de serre émis à Monaco résulte de son essor économique évidemment profitable à chacun des deux ou des trois pays ? Monaco représente quand même un bassin économique induit de 100.000 emplois et cet aspect-là devrait être développé avec la France pour essayer d'obtenir un véritable transport régional, type express, un peu comparable à ce qui se fait dans la région parisienne. Je crois que toute négociation doit être entreprise pour arriver à un résultat rapide de façon à ce que les voyageurs qui viennent pour travailler tous les matins chez nous soient vraiment considérés comme des personnes et puissent venir à Monaco d'une façon agréable et fiable.

Je vous remercie.

M. le Président.- Juste une toute petite précision : c'est que votre intervention est vraiment futuriste parce que, au niveau des 100.000 emplois à Monaco, c'est quand même dans une cinquantaine d'années. A moins que vous élargissiez à Menton...

M. Bruno BLANCHY.- Non, je parle du bassin économique.

M. le Président.- Vous parlez de la population environnante de la Principauté ? Oui, d'accord, parce que nous avons actuellement un peu plus de 40.000 emplois en Principauté.

M. Bruno BLANCHY.- Oui, oui, 40.000 travailleurs, 20 à 30.000 personnes viennent travailler tous les jours à Monaco et il faudrait penser à ces personnes-là. Je parlais du bassin économique régional dont Monaco est le moteur évidemment économique.

M. le Président.- Merci pour ces précisions.

Est-ce qu'un membre du Gouvernement souhaite apporter d'autres précisions ?

M. le Ministre d'Etat.- Simplement, sur la dernière question, je vous l'ai dit tout à l'heure, on a réussi, et malgré tout en quelques mois, à faire prendre en compte dans les projets de R.F.F et de la S.N.C.F., l'étude des liaisons – en dehors des liaisons grande vitesse – rapides régionales, ce que vous demandez. Donc, cela a été intégré à la demande de Monaco dans les études pour lesquelles on aura d'ailleurs une participation financière à apporter, comme vous le savez, je ne reviens pas là-dessus, mais ce point a été acquis. Donc, on va engager des études pour une desserte et les liaisons que j'ai vues avec R.F.F. et la S.N.C.F. me laissent à penser qu'on devrait aller rapidement vers un système de desserte cadencée entre Nice, Monaco et Vintimille et cela représentera un progrès considérable.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur Jean-Pierre LICARI a la parole.

M. Jean-Pierre LICARI.- J'ai une question qui est technique. Je vois que M. TONELLI dresse l'oreille : elle porte sur le mode de calcul des quantités d'émission de gaz à effet de serre. En effet, le Gouvernement nous a répondu, dans nos questions écrites, qu'il établissait annuellement l'inventaire d'émission de gaz à effet de serre, conformément aux recommandations du panel des experts mis en place, etc... mais encore, quel est le mode de calcul de ces quantités de gaz ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Le mode de calcul porte donc sur les deux volets principaux de notre production de gaz à effet de serre : d'une part l'usine d'incinération, enfin de cogénération qui en est une source et, d'autre part, pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre pour tout ce qui concerne la circulation automobile et le chauffage des immeubles, ce calcul est fait sur la base des volumes de carburant et de fioul vendu en Principauté de Monaco, qui est le seul critère retenu par Kyoto pour un Etat comme la Principauté, qui n'a pas d'industrie et qui n'a pas, hormis ces sources-là, d'autres sources de pollution.

M. Jean-Pierre LICARI.- D'accord. Et pour l'usine, le calcul se fait comment alors ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Le relevé de ces émissions de CO₂ avec des équivalents pétrole par rapport à ce qu'elles produisent. Dans les

petites notes qu'on a distribuées ce soir, qui sont sans doute très techniques, vous verrez comment sont calculés et avancés les montants, les valeurs pour cette usine.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur CELLARIO demande la parole.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je crois, Monsieur le Ministre, que vous avez donné une bonne réponse au problème qui est posé à la Principauté. Si l'on veut diminuer la circulation automobile, dans l'état actuel des choses, il faut inciter les travailleurs à prendre les transports en communs et en particulier le train.

Or, les horaires ne sont pas adaptés. S'ils sont adaptés le matin et le soir, ils ne sont pas adaptés à d'autres heures de la journée. Certains pendulaires quittent leur entreprise à 16 heures et attendent parfois une heure avant d'avoir un train pour rentrer chez eux.

Vous venez de nous dire que vous avez engagé des conversations avec la S.N.C.F. en vue de résoudre ce problème. Je crois que c'est dans cette voie que l'on trouvera une solution dans l'immédiat.

Il y a eu une modification du système des feux sur la Moyenne Corniche, à l'embranchement de la bretelle qui descend sur Cap d'Ail. Je pense qu'elle a donné quelques résultats mais cela ne suffira pas.

D'autre part, la ville de Nice est lancée dans la construction d'un tramway dont on espère qu'en 2008 il verra le jour. Je pense que l'impact qu'il va avoir sur la population niçoise, sur la population des communes environnantes et la population de Monaco sera aussi sensible.

Vous nous avez dit que vous étiez favorable, je pense que beaucoup de mes collègues le sont aussi, à un transport en site propre. J'engage donc le Gouvernement à faire très rapidement des études, en vue de sa construction. Je pense qu'il y aura, après la mise en route du tramway à Nice, un effet d'entraînement et que, peut-être, un certain nombre de nos compatriotes lorsqu'il sera créé, à Monaco, le choisiront. Sans doute, pour revenir à ce que disait M. BORDERO, cela pourra permettre de faire la liaison alors avec le funiculaire qui fera la liaison entre la Turbie et Monaco.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO.

Monsieur Jean-François ROBILLON, nous vous écoutons.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Pour en revenir à ce que disait M. TONELLI, nous avons déjà eu cette discussion à quelques reprises, c'est vrai que le problème essentiel est la facilitation de l'arrivée des travailleurs sur le territoire de la Principauté par le train. Pour le moment, cela semble être la chose la plus simple pour éviter le flux des véhicules. Vous nous aviez parlé à l'époque d'un projet qui consistait à favoriser la construction dans les gares type Cagnes, Antibes ou autres, à l'arrivée des travailleurs sur le bord de mer, qui viennent des vallées ou de Nice, de zones de parkings pour faciliter l'arrêt des voitures et la prise du train. Vous aviez dit à une époque que la Principauté était prête à participer financièrement à ce genre de projets. Où en est ce projet actuellement ? C'est dans ces « petites gares » qu'il peut y avoir une favorisation de ce type de parkings pour les travailleurs.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- C'était effectivement mon prédécesseur qui avait parlé de ces questions-là. La Principauté, à mon sens, est toujours prête à s'impliquer dans ces projets mais à ma connaissance, ces projets n'ont pas connu d'évolution marquée au niveau des Communes du littoral.

M. le Président.- Madame DITLOT souhaite intervenir.

Mme Michèle DITLOT.- Juste pour une précision, Monsieur le Président, qui concerne l'inscription de la ligne spécifique de 200.000 €. Je ne comprends pas bien si cette somme va être allouée en partie seulement à l'échange des droits d'émissions ou si le Gouvernement a d'ores et déjà un projet précis concernant un mécanisme pour un développement propre ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- La réponse est que, aujourd'hui, on attendait d'avoir de la part de Kyoto les décisions définitives qui sont intervenues à Montréal il y a quelques jours. C'est à partir de ces décisions définitives que l'on va avancer dans les projets correspondants et définir de manière précise pour 2006 sur quoi l'effort de la Principauté pourra porter.

M. le Président.- Nous allons donc continuer le tour de parole, si vous le voulez bien. La parole est maintenant au Vice-Président.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Malgré toutes les mesures incitatives pour diminuer la circulation automobile, que ce soit le covoiturage ou les transports en commun, je crains malheureusement que l'on soit amené à constater un accroissement de la circulation automobile. Il n'y a qu'à voir dans nos familles, le nombre de véhicules qui sont achetés régulièrement.

Donc, je crois que la solution essentielle en complément bien sûr de tout ce qui a été dit et du transport en commun en site propre (exemple : le tramway), est véritablement de créer ces parkings périphériques que nous appelons depuis longtemps de dissuasion.

En 1990 ou 1993, vous vous souvenez, Monsieur le Président et Monsieur Claude CELLARIO également, que le Conseiller des Travaux Publics et des Affaires Sociales, M. Bernard FAUTRIER, défendait vraiment ce principe de parking qu'il appelait dissuasion et je pense que cela a fait son chemin.

Malheureusement, aujourd'hui, je crois que l'on ne peut pas reprocher au Gouvernement de ne pas avoir concrétisé ces idées, car il y a eu un concours de circonstances malheureux, l'un des projets de parking ayant été suspendu, sur la ZAC Saint Antoine à la suite d'une procédure judiciaire. Cet objectif est maintenu, à l'Ouest, avec le parking périphérique de la ZAC Saint Antoine et à l'Est, avec celui du Testimonio puisque dès janvier, nous reparlerons du projet Testimonio avec le Gouvernement et que dans ce projet immobilier est prévu un parking de plusieurs centaines de places. Alors, véritablement, le jour – et il faudra peut-être quelques années encore – où nous aurons ces deux parkings, nous pourrions capter les véhicules, à l'Est à l'Ouest et peut-être à la Turbie, comme le disait le Président BORDERO ; ce moment-là, il faudra prévoir un système de transport en commun, avec un forfait très raisonnable, comprenant le stationnement et le déplacement, qui incitera véritablement les personnes à ne plus prendre les véhicules en ville.

Il n'existe pas de Parti des Verts dans notre Assemblée, mais nous votons cette loi parce que nous avons tous la conviction qu'il faut contribuer à la stabilisation du niveau des émissions de gaz à effet de serre.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les informations que les médias avaient véhiculées à l'occasion de la conférence des partis au Protocole à Montréal, du 28 nombre au 9 décembre, et j'ai regretté que l'un des pays les plus polluants, les États-Unis, n'ait toujours pas ratifié le Protocole. Cette loi va être dans quelques instants votée en Principauté et je garde vraiment

l'espoir que nos amis Américains partagent un jour nos aspirations et nos engagements.

M. le Président.- Avant de donner la parole à M. Jean-Michel CUCCHI, juste une remarque : c'est vrai, j'étais élu dans cette Assemblée dans les législatures 1988/1993 puis 1993/1998 et, effectivement, M. Bernard FAUTRIER, à l'époque Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics, nous parlait déjà de ces parkings de dissuasion ; il avait sans doute à l'époque un temps d'avance. Alors, je voudrais rappeler qu'aujourd'hui, il est un des ardents défenseurs du funiculaire et j'espère – car il a sans doute encore raison – qu'on va l'écouter maintenant pour le funiculaire plus qu'il n'a été écouté à l'époque pour réaliser ces parkings de dissuasion qui, aujourd'hui – le Ministre d'Etat l'a dit clairement – font l'unanimité et qu'il est grand temps de mettre en œuvre également. On aurait pu gagner quelques années pour les parkings de dissuasion, Monsieur le Ministre et peut-être que ce rappel de l'histoire de nos débats parlementaires vous permettra de tirer la conclusion qu'il ne faudrait pas maintenant reperdre du temps pour avancer sur le projet du funiculaire.

Je passe la parole à Monsieur Jean-Michel CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour faire une petite remarque. Je ne pense pas qu'il y ait une solution miracle au problème de la circulation, mais que c'est une somme de petites actions, plus ou moins importantes, qui permettra de nous sortir au mieux de ce mauvais pas.

Parmi ces actions, il faut y penser lorsqu'on parle du problème du logement en Principauté, moins il y aura de gens qui iront se loger ailleurs, moins ils auront besoin de prendre la voiture pour venir travailler à Monaco.

C'est une motivation supplémentaire pour prendre ce problème global à bras le corps.

M. le Président.- Très juste, effectivement.

Monsieur BLANCHY souhaite s'exprimer à nouveau.

M. Bruno BLANCHY.- Monsieur le Président, je voudrais savoir en insistant un petit peu encore sur le développement du réseau express régional : est-ce que vous pensez, Monsieur le Conseiller de Gouvernement, qu'un investissement de Monaco pour la réalisation avec la France d'un système de transport express rapide pourrait être éligible au titre des mécanismes flexibles compensatoires figurant au Protocole de Kyoto ? C'est là aussi une question financière.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Les programmes qui seront retenus par la Commission, le Ministre d'Etat l'a dit, doivent être examinés, vérifiés et validés pour pouvoir être retenus dans le cadre de la réduction de nos quotas de gaz à effet de serre. Donc, ce qu'il conviendra de faire à ce moment-là, c'est un dossier qui proposerait un processus de ce type-là et le soumettre donc à la Commission permanente de Kyoto.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO demande la parole.

M. Claude CELLARIO.- Simplement une précision pour demander qu'il y ait une cohérence dans les décisions qui sont prises. Vous avez annoncé, Monsieur le Ministre, que vous aviez engagé des études pour le tunnel descendant et des crédits sont prévus dans le Budget. Ce tunnel descendant va arriver à Monaco à l'Ouest de Monaco et il est prévu à l'entrée Ouest aussi un parking d'environ 900/1.000 places. Il est bien évident que le jour où ce tunnel est terminé, j'ose espérer que, parallèlement, le parking le sera aussi. Là, il y a une cohérence puisqu'à ce moment-là, tous les véhicules qui descendront pourront tout de suite trouver à l'entrée de Monaco une place et n'auront pas besoin de circuler à l'intérieur de la Principauté.

M. le Président.- Votre remarque est très cohérente, Monsieur CELLARIO, ça va effectivement de pair.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Alors, question parking d'arrivée à l'extrémité du tunnel, on a donc parlé de la ZAC Saint Antoine – qui devrait effectivement démarrer rapidement – dans laquelle une partie sera consacrée à ce stationnement. Il y a aussi, dans le cadre de l'urbanisation S.N.C.F. que l'on a longuement évoquée, un projet de parc qui a aussi ce caractère-là, qui doit être réalisé en tréfonds de la parcelle S.N.C.F. située à l'extrémité Ouest de la Principauté. Mais, effectivement, ce parc n'a pas vocation à être immédiatement en service une fois que le tunnel sera terminé, il arrivera quelques temps après. Mais, le projet comporte bien le tunnel descendant et dans la foulée, la réalisation d'un parking de dissuasion pour traiter ces voitures avec la possibilité, si ce parking s'avérait insuffisant, de distribuer les voitures dans les parkings de Fontvieille qui, eux, seront toujours là et qui aujourd'hui captent une énorme partie de circulation des pendulaires.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Juste une petite remarque : les parkings de Fontvieille, je crois qu'il ne faut pas trop compter dessus, parce que la liste d'attente pour s'y inscrire est monstrueuse et il n'y a plus une place.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- C'est bien ce que je dis, le parking nouveau viendra en supplément de ces parkings-là, donc il soulagera d'autant les parkings ; il va quand même, en étant créé, réduire d'autant la part des véhicules pendulaires qui iront dans les parkings de Fontvieille.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Doyen souhaite s'exprimer.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Très rapidement, je voulais dire que je suis d'autant plus d'accord avec notre Collègue Claude BOISSON, à propos des Etats-Unis, si nous voyons que 156 pays dans le monde sont responsables de 60 % de la pollution, les Etats-Unis à eux seuls, le sont pour près de 40 %.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Simplement deux petites choses que je n'ai pas évoquées tout à l'heure, que je vais évoquer rapidement et qui entrent dans le cadre de la sensibilisation. J'ai l'intention, dans le courant de l'année 2006, d'organiser avec M. le Conseiller pour l'Intérieur une campagne de contrôle des véhicules, qui ne sera pas de sanctionner, mais qui permettra de sensibiliser chaque automobiliste à l'état de son véhicule et à l'état de son moteur pour réduire la pollution. On fera donc une espèce de campagne de contrôle systématique du rejet des véhicules et plus tard, on sera sans doute amené à aller plus loin, parce qu'il n'est pas normal que l'on soit indifférent à la pollution que l'on produit. Aujourd'hui, suivant le réglage des véhicules et suivant la nature du véhicule, la pollution est de un à quatre ; donc, on peut déjà, par la sensibilisation et l'éducation, essayer de convaincre. C'est pour cela que je dis que ce ne sera que de la sensibilisation. On donnera un petit papier au gens en leur indiquant qu'il y a une sur-pollution anormale et qu'il faut qu'ils fassent vérifier leur moteur. Dans un deuxième temps, il faudra que l'on fasse d'autres propositions parce que ce n'est pas normal que l'on soit aussi indifférent.

Puis, pour terminer et faire rêver un peu, j'ai oublié de dire tout à l'heure, s'agissant des transports en commun, que dans le projet de T.G.V. – je reviens à la grande vitesse et non pas au régional – il est prévu une desserte directe de l'aéroport Nice-Côte d'Azur, et là rêvons pour dans 10 ans, on pourra se rendre en moins d'un quart d'heure de la gare de Monaco à l'aéroport Nice Côte d'Azur, sans hélicoptère et sans taxi. Voilà un bon exemple de la réduction des rejets de pollution.

M. le Président.- Très bien.

Monsieur BOISSON, nous vous écoutons à nouveau.

M. Claude BOISSON.- Une dernière petite remarque parce que nous sommes généralement surtout centrés sur notre politique monégasque, mais là, nous touchons une dimension totalement différente. J'ai noté les Etats-Unis, mais à partir du moment où Monaco s'engage dans ce processus, il faudra participer à ce processus et apporter également un avis pour pouvoir contribuer dans ce monde à ce que tous les pays soient concernés car aujourd'hui, ces préoccupations concernent notamment les pays sous-développés et la Chine. Tout ce que l'on fera sera une petite goutte d'eau incontournable mais qui contribuera sur le plan international à ce que des pays sous-développés (par exemple la Chine) puissent prendre les mêmes engagements que nous. Ce ne sont pas des engagements faciles, mais coûteux, que nous ne faisons pas de gaîté de cœur, mais par conviction, car tous les pays sont concernés.

M. le Président.- Merci.

Madame PASQUIER-CIULLA, nous vous écoutons.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une remarque qui m'est inspirée par la première intervention du Vice-Président qui a fait référence à une précédente législature. En fait, on a le sentiment quand même qu'on aurait pu anticiper un peu plus entre 1992 et 2005, parce que vous vous souvenez peut-être qu'un précédent membre du Conseil National avait fait des propositions. Moi, je me souviens que, dans cet hémicycle, sous l'ancienne législature, Michel BOISSON – pour ne pas le citer – avait fait plusieurs propositions concernant l'environnement et je ne peux que regretter qu'il faille attendre des déclarations très claires de notre Prince Souverain et la ratification pour prendre des décisions concrètes. Ceci dit, toutes les décisions sont bonnes à prendre et chaque intervention, qu'elle soit

collective ou individuelle, est positive dans ce domaine et donc faisons-le et faisons-le bien, à partir du moment où on a pris la décision de s'y mettre.

M. le Président.- Merci. Avant de mettre ce texte aux voix, je tiens à dire combien je me réjouis, avec tous mes collègues, de participer ce soir à ce vote si important qui marque la concrétisation d'un engagement essentiel de Monaco dans le domaine de l'action internationale pour la préservation de notre environnement et de la mise en place des conditions d'un développement durable, même si – et le débat l'a bien prouvé – de nombreuses mesures concrètes d'accompagnement sont maintenant à décider et à mettre en œuvre dans les meilleurs délais et le Conseil National y invite le Gouvernement.

La ratification par la Principauté du Protocole de Kyoto témoigne de sa volonté sans équivoque de contribuer activement, aux côtés de la communauté internationale – et nous appelons tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ce texte – à lutter contre le réchauffement planétaire.

Il s'agit d'un signe fort qu'a souhaité faire le Prince Albert II dès le début de Son Règne, pour marquer concrètement le caractère, selon Ses mots, je cite, « d'impératif moral », qui s'attache à ce que notre pays s'implique en première ligne dans l'effort international pour la défense de l'environnement.

J'ai eu d'ailleurs la chance d'assister à la première annonce publique par le Prince Souverain de cette décision. C'était au Lycée Albert 1^{er} suite à un débat entre jeunes élèves du lycée et je me souviens – Monsieur TONELLI vous étiez là – je me souviens de l'enthousiasme que cette décision avait suscité auprès des jeunes qui attendaient cela avec beaucoup d'impatience.

Nous en voyons aujourd'hui l'aboutissement législatif et nous en rendons hommage au Prince Albert II, en nous félicitant que la Principauté compte désormais parmi les pays modèles en ce domaine.

Je me réjouis que le Conseil National soit associé à ce processus important. Conformément à l'article 14 de la Constitution, il nous appartient d'approuver ce soir, par le vote d'une loi, la ratification de cet important protocole et je rappelle que cela n'était pas acquis il y a encore quelques semaines. Le Gouvernement avait, en effet, dans un premier temps, eu l'intention d'inscrire au Budget Primitif 2006 les sommes qui seront engagées l'année prochaine par l'Etat au titre de l'application de ce Protocole de Kyoto, en considérant que le vote de la loi de Budget emporterait approbation implicite de la part de notre Assemblée de la ratification de ce Protocole. J'ai, pour ma part, estimé et mes collègues

m'ont suivi, qu'il s'agissait d'une mauvaise interprétation des dispositions de notre Constitution. L'article 14 chiffre 4 – et je le dis parce que ceci a bien sûr des conséquences pour beaucoup d'autres textes internationaux qui pourront concerner notre Assemblée et notre pays dans les prochaines années – l'article 14 chiffre 4 de notre Constitution dispose en effet que ne peuvent être ratifiés qu'en vertu d'une loi les traités et accords internationaux dont l'exécution a pour effet de créer une charge budgétaire relative à des dépenses dont la nature ou la destination n'est pas prévue pas la loi de Budget. Les conséquences financières de la ratification du Protocole de Kyoto sur le Budget de l'Etat ont été chiffrées à environ 200.000 € pour l'année 2006, mais il ne pouvait être question pour nous de nous prononcer sur cette ligne budgétaire, si notre Assemblée n'avait pas été préalablement saisie d'un projet de loi de ratification en bonne et due forme. On ne peut en effet, sans vider de tout sens la disposition constitutionnelle que je viens de citer, considérer que l'Assemblée approuve la ratification d'un accord international en adoptant globalement une loi de Budget. Sinon, il n'y aurait pas eu évidemment l'article que je viens de citer dans la révision constitutionnelle.

Nous nous félicitons donc que le Gouvernement nous ait entendu sur ce point puisqu'il a finalement déposé sur le bureau de l'Assemblée, le 26 octobre dernier, le projet de loi sur lequel il nous est demandé donc de nous prononcer ce soir.

Il nous appartenait alors de nous prononcer sur cette ratification avant le vote de la loi de Budget, pour être cohérents ; c'est ce que j'ai tenu évidemment à faire en inscrivant ce texte à l'ordre du jour. C'est donc fait ce soir. Nous nous en réjouissons, comme nous nous réjouissons du premier pas qui va être franchi avec le soutien enthousiaste du Conseil National, toutes les interventions étaient unanimes ce soir, dans la concrétisation des hautes ambitions de notre Souverain, pour faire de Monaco, selon Son expression « un pays modèle, un modèle de pays » dans le domaine de l'environnement.

Je vous invite à présent, Madame la Secrétaire Générale, à donner lecture de l'article unique de ce projet de loi qui ne comporte pas d'amendement de la part du Conseil National.

Nous vous écoutons.

La Secrétaire Générale.-

ARTICLE UNIQUE

Est approuvée, en application de l'article 14, deuxième alinéa, chiffre 4^e de la Constitution, la ratification du Protocole de Kyoto à la

Convention-cadre sur les changements climatiques, adopté le 11 décembre 1997 à Kyoto et signé le 29 avril 1998 par la Principauté de Monaco.

M. le Président.- Je mets cet article unique aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire

Abstentions ? Pas d'abstention.

L'article unique et, par conséquent, la loi soumise à l'examen de l'Assemblée ce soir sont adoptés à l'unanimité.

(Adopté).

Nous passons maintenant au point suivant de notre séance de ce soir.

III.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT SUR LA SUITE A RÉSERVER À CERTAINES PROPOSITIONS DE LOI DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS PRÉVUES PAR LA CONSTITUTION - DEBAT

M. le Ministre d'Etat m'a indiqué la semaine dernière qu'il souhaitait faire une déclaration sur la suite que le Gouvernement entend réserver à certaines propositions de loi de notre Assemblée ; conformément à l'article 67 de notre Constitution, cette déclaration est donc de droit inscrite à l'ordre du jour de la présente Séance Publique, dans le cadre de l'interruption de la procédure législative souhaité par le Gouvernement.

Nous allons donc vous écouter, Monsieur le Ministre. Je rappelle que, toujours selon le même article de la Constitution, cette déclaration du Ministre d'Etat peut être suivie d'un débat au sein de notre Assemblée.

Nous vous écoutons, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite ce soir faire un point par rapport aux propositions de loi adoptées par le Conseil National au mois de juin dernier et faire part de la position du Gouvernement sur certaines d'entre elles et ce, dans le cadre des dispositions prévues par la Constitution.

Au préalable, je souhaite tout d'abord indiquer que le Gouvernement Princier attache un prix plus particulier à ce que les propositions de loi, comme du reste les amendements aux projets de loi, soient examinées dans une optique constructive, c'est-à-dire en se plaçant dans la perspective de leur aboutissement à un texte recueillant l'accord des volontés prévu par l'article 66 de la Constitution.

Dans cet esprit, je rappellerai que le Gouvernement a d'ores et déjà déposé récemment trois projets de loi reprenant des propositions du Conseil National. Ces propositions sont relatives au congé de paternité et ont été déposées le 11 novembre 2005.

Pour ce qui concerne, par ailleurs, deux autres propositions particulièrement importantes :

- Le Gouvernement a fait savoir le 20 octobre 2005 qu'il transformerait en projet de loi la proposition tendant au reclassement des salariés déclarés inaptes.
- De même, et dans un domaine de société extrêmement sensible également, le Gouvernement a-t-il aussi et ce, dès le 15 novembre dernier, fait part de son appréciation positive pour transformer en projet de loi la proposition relative au divorce et à la séparation de corps et appelé de ses vœux la tenue rapide d'une réunion avec l'Assemblée afin que ce texte puisse être mis au point très rapidement et soumis à un vote si possible dans le premier semestre 2006, c'est-à-dire à l'occasion de votre prochaine session ordinaire.

Ces exemples illustrent, si besoin en était encore, la volonté du Gouvernement d'une réelle prise en compte de vos propositions dans l'esprit qui a inspiré les innovations introduites, voici trois ans, par la modification de la Constitution dans l'organisation des Pouvoirs Publics.

Je souhaite maintenant évoquer deux cas particuliers, deux propositions pour lesquelles le Gouvernement a été conduit à ne pas adopter, du moins pour l'instant, je le précise, une même position et va en motiver les raisons.

Lors de la séance publique du 27 juin dernier, le Conseil National a adopté la *proposition de loi, n° 174, relative à l'activité de géomètre-expert*.

Cette proposition a été motivée par le fait que, contrairement à d'autres professions, celle de géomètre-expert ne fait pas, à Monaco, l'objet d'une législation particulière. Le géomètre-expert est en effet tenu par les seules dispositions générales de la loi du 26 juillet 1991 sur les activités économiques et juridiques laquelle impose, pour l'exercice de toute activité non régie par les règles spéciales, la souscription d'une déclaration pour les Monégasques ou l'obtention d'une autorisation administrative préalable pour les étrangers.

De ce point de vue, la situation légale de la Principauté diffère de celle du pays voisin où l'activité considérée est, à l'instar d'autres professions libérales, érigée en Ordre professionnel. Conséquemment, ses membres sont soumis par la loi à des obligations spécifiques et dotés concomitamment de droits particuliers.

Compte tenu de cette disparité législative, les géomètres-experts étrangers peuvent librement intervenir à Monaco alors que ceux qui y sont installés ne disposent pas de la possibilité de pratiquer leur art dans la zone voisine.

Pour être précis sur le plan du fait, il importe toutefois de relever qu'il n'y existe présentement qu'un seul géomètre-expert autorisé en cette qualité dans la Principauté.

Le Gouvernement n'est néanmoins pas resté insensible à cette situation et, à l'initiative du Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales, une réflexion a, voici quelques années, été entamée sur le sujet. L'approche retenue a, en définitive, largement dépassé le cadre de la seule profession de géomètre-expert.

Le Gouvernement s'est en effet interrogé quant à l'ensemble des secteurs d'activité pour lesquels les interventions ponctuelles d'opérateurs étrangers doivent faire l'objet d'une autorisation administrative préalable. Car là est, en réalité, le nœud du problème et l'activité des géomètres n'en est, en fait, qu'une déclinaison parmi d'autres.

Au terme de cette réflexion, un projet de loi, coté A-2-97, du 3 décembre 2002, relative aux incapacités et conditions d'exercice d'une activité commerciale, industrielle ou professionnelle a été déposé sur le bureau de votre Assemblée le 14 janvier 2003. Ce projet poursuit un dessein général d'assainissement économique au titre duquel il introduit un nouveau 3^{ème} alinéa à l'article 5 de la loi n° 1.144 du 26 juillet 1991 ainsi libellé :

« L'exercice, à titre temporaire, ponctuel ou occasionnel, par des personnes physiques ou morales établies à l'étranger, de certaines activités est subordonné à l'obtention d'une autorisation ou à la souscription d'une déclaration. Un arrêté ministériel fixe les conditions d'application du présent alinéa et, notamment, la liste des activités concernées ».

En l'état de cette disposition, je puis vous indiquer que le projet d'arrêté ministériel, établi en prévision de son application, énoncerait notamment la liste d'activités dans laquelle figurerait l'activité du géomètre-expert qui est expressément visée au titre des prestations de métré ou de topographie. Cette formule pouvant bien entendu être affinée.

Cette législation projetée, complétée par une réglementation d'application appropriée, paraît donc au Gouvernement de nature à résoudre les difficultés rencontrées par la profession de géomètre-expert et, au-delà, par les agents économiques de l'ensemble des secteurs concernés.

Le Gouvernement n'entend donc pas transformer en projet de loi la proposition de loi, n° 174, réglementant le titre et la profession de géomètre-expert. J'ajoute que l'exercice de cette profession et j'insiste sur ce point, est largement encadrée dans les pays voisins par un code de déontologie dont le gardien est l'Ordre des géomètres-experts présidé en France par un Conseiller d'Etat. Il ne me paraît pas possible d'organiser ainsi cette profession en Principauté puisqu'elle ne compte qu'un seul ressortissant. Voici pour ce premier texte.

Lors de sa séance du 30 juin 2005, votre Assemblée a adopté une *proposition de loi, enregistrée sous le n° 176, tendant à modifier la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National.*

Il s'agit bien entendu d'un texte beaucoup plus important que le précédent.

Ce texte avait été préalablement étudié par la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses qui l'a amendé en plusieurs de ses dispositions.

Animé par la préoccupation de tirer les conséquences, dans le corps même de la loi n° 771, de la modification constitutionnelle intervenue en 2002, votre proposition poursuit des objectifs divers. Elle traite en effet, notamment, de questions qui sont différentes :

- le lieu de réunion de l'Assemblée,
- l'institution d'une questure,
- le remplacement du Président et du Vice-Président,
- la légalisation d'un Cabinet de la Présidence et de son Directeur,
- le statut des personnels de l'Assemblée et leurs missions,
- le financement du fonctionnement du Conseil National,
- l'institutionnalisation de groupes politiques.

La proposition procède par ailleurs, pour divers motifs, à l'abrogation de plusieurs dispositions en vigueur de la loi n° 771.

Pour ce qui est plus particulièrement de la confection de la loi, le Gouvernement est, tout comme le Conseil National, particulièrement soucieux de doter l'Etat de tous moyens, qu'ils soient d'Ordre juridique ou matériel, aux fins de permettre une production législative permettant, sur les plans tant de la quantité que de la qualité des textes et de la rapidité de leur édicton, de satisfaire des besoins sans cesse plus impérieux.

La proposition de loi, n° 176, participe à l'évidence de cette volonté commune de modernisation de l'Etat, s'agissant en l'occurrence du fonctionnement de

l'Assemblée législative ; et c'est tout naturellement que le Gouvernement a pris connaissance avec la plus grande attention et le plus grand intérêt du texte de la proposition de loi que vous aviez adoptée. De fait, s'il lui est apparu que celui-ci comporte des éléments extrêmement intéressants, des interrogations demeurent sur plusieurs sujets, sur des points tenant notamment au droit constitutionnel et à la fonctionnalité du dispositif projeté.

Aussi, le Conseil d'Etat a-t-il été consulté. Son avis m'est parvenu hier, ce n'est pas vieux, il est globalement positif mais contient un très grand nombre d'observations que le Gouvernement souhaite intégrer à sa réflexion au sujet de la proposition de loi concernée. Cet avis vous sera naturellement communiqué.

Dans ces conditions et sans attendre – il peut être communiqué dès maintenant, mais je ne l'ai reçu qu'hier, on ne pouvait pas aller beaucoup plus vite – dans ces conditions, le Gouvernement incline présentement à considérer que les dispositions de la proposition de loi sont tout à fait positives, mais doivent faire l'objet d'un approfondissement et d'une réflexion commune, s'agissant d'un problème aussi important que celui touchant aux règles de fonctionnement de votre Haute Assemblée. Il entend poursuivre sa réflexion avec vous, sur un sujet qui intéresse, au-delà de la seule Assemblée, l'ensemble des parties au processus législatif ainsi que les relations entre les diverses Institutions de l'Etat.

Compte tenu de la condition de délai prescrite par le 2^{ème} alinéa de l'article 67 de la Constitution, je n'ai donc d'autre possibilité que d'interrompre la procédure législative initiée par la proposition de loi n° 176. Cela étant, il me tient particulièrement à cœur de souligner que cette décision ne constitue pas, loin de là, bien au contraire, une fin de non recevoir définitive mais laisse ce dossier ouvert à la réflexion et je propose qu'un groupe de travail se réunisse dès maintenant, dès le début de l'année, pour élaborer, sans précipitation compte tenu de l'importance du sujet, un projet de loi. Encore une fois, je n'écarte pas ce projet de loi mais je souhaite que nous arrêtons la pendule, surtout compte tenu de nos programmes législatifs extrêmement lourds et abondants qui sont déjà sur la table et mes services, comme les vôtres d'ailleurs, ont énormément de pain sur la planche et j'estime qu'il était difficile de traiter un texte aussi important dans les délais prévus par la Constitution. C'est la seule raison de ce report.

Avant de conclure mon intervention et confirmant ainsi la position constante et constructive du Gouvernement Princier, je voudrais vous confirmer, ce soir, que le Gouvernement entend faire sienne l'une de vos propositions de loi adoptée lors de la séance publique

du 7 décembre 2005 que le Département des Finances et de l'Economie a examinée en quelques jours depuis qu'il en a eu connaissance. Cette proposition relative aux reports de crédits pourra donc être transformée en projet de loi sous réserve de quelques compléments ou modifications.

Je m'engage donc à ce que ce projet vous soit adressé très rapidement de façon à ce que ces dispositions puissent entrer en vigueur sans délai.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs.

M. le Président.- Comme le prévoit l'article 67 b de la Constitution, la déclaration du Ministre d'Etat peut être suivie d'un débat.

Je me tourne donc vers mes collègues. Est-ce qu'il y a des Conseillers Nationaux qui souhaitent intervenir ?

Plusieurs mains se lèvent. Ce que l'on pourrait faire pour avoir une plus grande clarté des débats parce qu'il y a plusieurs textes, dont il est question, c'est de les aborder l'un après l'autre. Je vous propose donc qu'on intervienne d'abord sur les géomètres-experts.

Y a-t-il des élus qui souhaitent s'exprimer sur le rejet de la proposition de loi concernant la profession de géomètre-expert ?

Monsieur NOTARI, je vous en prie.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Tout le monde le sait, Monaco est un petit pays et, de fait, les problèmes que l'on soulève ne concernent que peu de personnes contrairement à ce qui se passe chez nos voisins, mais en l'occurrence cette proposition de loi, contrairement à ce que vous avez indiqué, doit servir à tout le secteur de la construction et de l'immobilier qui est si important pour l'économie de la Principauté.

Je suis architecte de profession, on le sait, et comme tous mes confrères, je suis régulièrement amené à travailler en étroite collaboration avec des géomètres qui interviennent couramment dans le cadre d'opérations foncières ou immobilières pour effectuer les travaux topographiques ou de bornage préalables à la réalisation de ces opérations. Or, il est souvent fait appel à des professionnels étrangers qui n'ont, par définition, qu'une connaissance imparfaite de l'environnement juridique et urbanistique monégasque et à qui l'on confie des travaux comme par exemple l'établissement de relevés topographiques ou cadastraux dont la conservation serait précieuse pour la Principauté mais qui échappent ainsi, de fait, à Monaco et à son patrimoine national.

Pourquoi cette situation ? Parce qu'il n'existe pas à Monaco de véritable statut de géomètre-expert contrairement à d'autres professions dont l'exercice est réglementé en Principauté comme ailleurs : architecte, notaire, avocat, expert-comptable par exemple. La profession de géomètre-expert n'est encadrée à Monaco par aucune législation particulière. Un géomètre installé à Monaco y exerce donc au même titre que n'importe quel prestataire ou consultant, c'est-à-dire sans légitimité particulière attachée à son titre ou à sa fonction.

Conséquence logique de cette lacune de nos textes, chaque fois que la caution d'un géomètre-expert agréé est nécessaire pour certaines opérations, c'est en priorité vers des professionnels français que l'on se tourne puisqu'étant soumis dans leur pays à des règles professionnelles et déontologiques strictes, ils sont à même de présenter des garanties que n'ont pas statutairement les professionnels de la place monégasque.

Vous nous dites aujourd'hui, Monsieur le Ministre, que le projet de loi, n° 755, proposé par le Gouvernement en février 2003 et visant notamment à modifier certaines dispositions de la loi n° 1.144 aura pour effet de soumettre à autorisation ou à déclaration préalable l'exercice à titre temporaire ou occasionnel par des personnes physiques ou morales établies à l'étranger de certaines activités.

Vous nous dites, qu'il est dans les intentions du Gouvernement que ce texte soumette également à la déclaration ou à autorisation la réalisation à Monaco par un prestataire établi hors de la Principauté de travaux de métré ou de topographie afin d'assurer que la priorité nationale soit respectée dans ce domaine au bénéfice des géomètres établis en Principauté.

J'en prends volontiers acte, même si je note que ce point ne ressort pas de la lecture du projet de loi à l'étude devant la Commission des Finances du Conseil National puisqu'il devrait être couvert par un arrêté ministériel ultérieur pris en application de la loi.

Mais cet aménagement législatif, par ailleurs tout à fait légitime et souhaitable dans le cadre des priorités nationales d'emploi, n'est pas suffisant pour justifier en soi le rejet de cette proposition de loi qui s'adresse, lui, à une profession particulièrement importante comme je le disais plus avant, pour tout un pan de notre économie ; architectes, notaires, avocats, promoteurs, entreprises de construction, comptables, agents immobiliers, syndics d'immeubles et j'en passe, sont fréquemment confrontés à des problèmes fonciers, car ce que nous avons souhaité et recherché par ce texte, c'était organiser la profession de géomètre-expert et lui donner un statut légal similaire à ce qui existe en France par exemple, pour permettre

aux géomètres-experts établis ou qui s'établiraient en Principauté, et je souhaite qu'ils y en ait d'autres prochainement, de bénéficier dans leur pays de la reconnaissance nécessaire sans alourdir les procédures d'intervention. C'est en effet là que se situe, à mon sens, Monsieur le Ministre, le nœud du problème et non pas dans une réglementation administrative qui limiterait les possibilités d'intervention des géomètres étrangers sans donner aux géomètres de la place monégasque le cadre juridique indispensable à l'exercice de leur profession. Il serait d'ailleurs facile de constater la difficulté qu'auraient les géomètres extérieurs à se faire admettre à chaque procédure : si on doit faire le relevé d'un magasin, on va attendre plusieurs semaines peut-être une autorisation, alors que le travail pourrait être fait très rapidement.

Le caractère très spécifique de l'activité du géomètre appelle par nature une réglementation très particulière et j'avoue avoir du mal à comprendre la décision du Gouvernement de ne pas mettre à profit le travail parlementaire réalisé sur ce sujet pour légiférer en ce domaine. Je trouve en tout cas cette décision regrettable :

- pour le développement de la profession à Monaco et du secteur de la construction et de l'immobilier et comme je le disais en introduction, cette profession pourrait aussi attirer plus de jeunes professionnels.
- enfin pour l'intérêt qui s'attacherait pour la Principauté à favoriser par ce biais la conservation des archives topographiques nationales sur notre territoire, alors que l'on sait, lacune regrettable aussi, que nous n'avons pas de cadastre.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur NOTARI. Vous étiez effectivement l'auteur de cette proposition de loi que nous avons votée.

Monsieur le Ministre souhaite intervenir. Je vous en prie, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais dire un mot à Monsieur NOTARI.

Je crois qu'on est dans le cas type où il n'est pas possible de trouver – compte tenu de la petitesse du territoire, puisqu'il y a un géomètre-expert aujourd'hui – une réponse isolée. Je veux bien que l'on continue à réfléchir sur le sujet, mais tout ce qui fait la qualité des géomètres-experts, c'est leur acceptation d'une déontologie et d'une discipline dans le cadre de l'Ordre des géomètres-experts, qui est un Ordre extrêmement sévère et rigoureux et une profession très respectueuse

de la déontologie, ce qui donne toute la valeur de ses conclusions. Alors, c'est le genre d'Ordre que l'on ne peut pas avoir puisque le nombre est trop petit, il n'y en a qu'un et on ne va pas faire un Ordre avec une personne. Je veux bien que l'on continue à réfléchir : est-ce qu'il faut trouver un accord avec les Alpes-Maritimes ? Je n'en sais rien, mais l'intérêt de légiférer sur cette profession, c'est qu'elle assure son autodiscipline de manière extrêmement rigoureuse. Je suis prêt à réfléchir avec vous, puisque vous étiez l'auteur et à l'initiative de cette proposition, pour voir comment on peut mieux régler le problème et faciliter notamment des vocations nouvelles pour des jeunes dans le cadre d'un métier qui a des possibilités de travail à Monaco.

M. le Président.- Monsieur NOTARI, je vous en prie.

M. Fabrice NOTARI.- Je ne vais pas rallonger le débat, je vais être très bref. On étudiera si on le peut par la suite. Il n'y a pas que le problème de l'Ordre, c'est vrai que ça ne touche qu'une seule personne aujourd'hui, mais c'est surtout tout l'aspect juridique et réglementaire qui est autour de cette profession et qui est important pour toutes les autres professions que j'ai citées.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO a la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je serai bref. Simplement dans la réponse que fait le Gouvernement, je trouve là une réponse négative. Notre démarche consistait à poser les conditions pour l'exercice de la profession de géomètre-expert et le Gouvernement nous répond en disant : « Nous vous proposons un texte qui interdit les géomètres étrangers ». Ce n'est pas ce que nous demandions parce que ce texte que vous invoquez est un texte qui me semble très dangereux d'un point de vue économique car, d'abord, il va générer une bureaucratie énorme et ensuite, il va paralyser l'activité économique. Nous nous placions dans une démarche positive, c'est-à-dire que nous voulions un texte qui établisse les conditions pour accéder à la profession de géomètre-expert. Si on avait un texte de cette nature, d'une part, on ne serait pas obligé de créer un Ordre des géomètres-experts car d'autres professions existent sans avoir un Ordre professionnel. Deuxièmement, si on posait les conditions d'accès de manière très claire, cela donnerait aussi des débouchés aux jeunes Monégasques qui seraient intéressés par la profession de géomètre-expert, en sachant que, dorénavant, ils seraient dans un cadre légal connu. Je trouve donc la réaction du

Gouvernement un peu dommage et je la regrette, parce qu'à quoi aboutit-on ? Le Gouvernement nous dit, non c'est très bien de ne pas réglementer, restons dans le flou ! Ça aboutit à quoi ? Cela aboutit à ce qu'on ne définisse pas les conditions de compétence, ça aboutit donc au fait que nos professionnels – parce que j'ose espérer que nous en aurons plus d'un dans l'avenir – nos professionnels n'offriront pas les mêmes garanties puisqu'ils ne seront pas encadrés de la même façon, et ça veut dire aussi que les autorisations seront données à la tête du client puisqu'on n'aura pas posé des conditions objectives pour recevoir l'autorisation d'exercice. Je pense donc que la position négative du Gouvernement est contreproductive à la fois pour les professionnels et pour l'économie de la Principauté, ainsi que pour les jeunes Monégasques qui voudraient se lancer dans le métier de géomètre-expert.

M. le Président.- Merci, Monsieur GARDETTO.

Nous écoutons à présent Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je pense que sur ce sujet, le Gouvernement a pris une décision qui est grave à mes yeux. Je voudrais compléter la déclaration de mes collègues que je partage. Ce soir, j'entends : « Jeunes Monégasques, ne devenez pas géomètres-experts, nous n'en voulons pas dans notre pays. On va faire venir des étrangers ». Excusez-moi, Monsieur le Ministre, nous voulions – comme le disait mon Collègue GARDETTO, dans une démarche totalement positive – poser les conditions pour réglementer une profession. Vous parlez d'Ordre, de déontologie et je fais partie d'une profession qui connaît cela. A Monaco, il y a 3 notaires et il n'y a pas d'Ordre des notaires, cela n'empêche pas qu'il y ait une déontologie et que les notaires fassent bien leur boulot. Je ne comprends pas. J'ai vraiment l'impression que le Gouvernement a un problème d'assimilation du changement de Constitution depuis 2002. Nous en avons eu un exemple : il y plus d'un an et demi, nous avons fait une proposition de loi pour moderniser en matière d'éducation : on l'a retirée. Cela aurait dû être facile de la ressortir ; eh bien, cela fait un an et demi, nous n'avons plus rien vu. Je trouve vraiment regrettable que pour un texte anodin, qui ne coûte rien et qui, au contraire, peut rapporter et qui réglemente une profession pour ne pas rester dans le flou et, surtout, qui permettrait à des jeunes nationaux ou même enfants du pays ou d'autres, de s'installer en Principauté, je trouve cela très regrettable.

M. le Président.- Monsieur le Ministre souhaite réagir, après nous écouterons M. BORDERO.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais simplement dire qu'il n'est pas question, bien au contraire, de ne pas permettre aux Monégasques d'exercer cette profession. Je suis le premier à le souhaiter, qu'il y ait des vocations de géomètres-experts à Monaco. Simplement, le projet de loi que vous nous proposez n'apporte pas l'essentiel de ce qu'on attend de la profession, c'est-à-dire cette garantie absolue, ce label absolu qui n'est pas simplement une question de formation mais qui est surtout une question de respect d'une déontologie qui permet à tous d'avoir la garantie que, lorsqu'un géomètre-expert se prononce, il donne des choses exactes. Je veux bien qu'on fasse un projet de loi, mais à ce moment-là, inventons quelque chose à la place de l'Ordre (l'Ordre des géomètres-experts, c'est vraiment une vieille dame qui fait respecter des règles très précises depuis plus d'un siècle et demi), mais cela n'y était pas dans votre proposition. Ce qu'il faut inventer à ce moment-là c'est, par exemple, on peut très bien, dans le cadre d'une autorité judiciaire, dans le cadre du Tribunal, faire un substitut à l'Ordre pour faire respecter la discipline de l'Ordre, mais c'est ça l'essentiel. Pourquoi est-on géomètre-expert ? Ce n'est pas parce qu'on a passé un concours, certes il faut une formation, mais c'est surtout parce qu'on a accepté toute une série de règles que l'on s'engage à assumer et qui donnent toutes les garanties à tous les utilisateurs. Je suis d'accord pour le faire, mais puisqu'on ne peut pas créer l'Ordre, faisons autre chose, mais ce n'était pas ce qu'il y avait dans la proposition de loi. Donc, faisons-le, je suis d'accord.

M. Bernard MARQUET.- Monsieur le Ministre, je voudrais quand même apporter une précision. Je fais partie d'une profession qui est réglementée par un Ordre. Avec des confrères, nous avons créé une conférence des Ordres et organismes assimilés européens : le Code de déontologie, il n'est pas dans la loi, dans aucun pays. Aujourd'hui, ce sont des propositions de loi, le Gouvernement a 6 mois pour donner une réponse, il a ensuite 1 an pour faire une contre-proposition. Qu'est-ce qui empêchait le Gouvernement de prendre cette proposition de loi, ensuite d'amener des éléments complémentaires – nous sommes co-législateurs ou alors expliquez-moi – et ensuite de revenir avec un projet de loi en disant : « on va inventer quelque chose, mais inventons-le ensemble » ? Soyons positifs, essayons d'avancer.

M. le Président.- Monsieur BORDERO demande la parole.

Je voudrais juste dire avant de l'écouter que sur le principe – même si le texte n'est pas fondamental pour la Principauté, on l'a tous bien compris – ce que vous venez de dire, Monsieur le Ministre, est positif et aurait pu effectivement, comme l'on dit mes collègues précédents, donner lieu à l'annonce de la poursuite de la procédure législative, ce qui vous aurait laissé un an pour trouver des solutions avant de déposer un projet de loi. C'eût été sur le plan du principe apprécié par le Conseil National.

Monsieur BORDERO, je vous en prie.

M. Alexandre BORDERO.- Je me joins aux regrets de mes collègues d'autant plus que je comprends parfaitement, lorsqu'il y a des oppositions politiques ou philosophiques sur certains textes comme on a pu avoir entre le Gouvernement et le Conseil National, que le Gouvernement interrompe un processus législatif ; on avait eu le cas sur la loi n° 1.235. C'est tout à fait compréhensible, si nous avons des avis différents, d'interrompre un processus législatif. Là, il s'agissait d'un texte plutôt technique visant à réglementer une profession et je ne vois pas quel est l'intérêt, vraiment, d'interrompre le processus législatif.

Alors, Monsieur le Ministre, vous nous dites que ce qui fait un peu le sens de la profession des géomètres-experts, c'est le respect de leur déontologie qui est régie par l'Ordre. Mais aujourd'hui les géomètres-experts monégasques, qu'est-ce qu'ils respectent ? Rien, puisqu'il n'y a pas de règlement, il n'y a pas d'Ordre et il n'y a pas de déontologie. Vous nous dites qu'on n'avait rien prévu pour faire respecter la profession et la déontologie. Alors, à mon avis, vous avez mal lu le texte ou alors vos collaborateurs vous l'ont mal lu, parce que si vous le reprenez, vous lisez l'article 16 et il est écrit, je cite : « Le Ministre d'Etat surveille la profession de géomètre-expert dans la Principauté. Il assure le respect des lois et règlements qui régissent l'exercice de cette profession en Principauté, il prend toutes les dispositions et mesures nécessaires pour veiller à leur application ». Nous avons donc bien prévu dans notre proposition de loi un mécanisme de surveillance des géomètres-experts, même si on n'arrivait pas à organiser un Ordre. Il faut savoir qu'en France, il y a certaines professions, où le Code de déontologie est un arrêté ministériel. Donc, il y a possibilité par voie législative, par voie réglementaire, de régir la profession de géomètre-expert et il faut savoir aussi qu'à l'heure actuelle, vous faites appel à des géomètres-experts étrangers, sans dire qu'ils sont français. Je vous signale quand même qu'on est entouré non plus par la France mais l'Union Européenne et que, à la limite, votre loi n'interdit pas à un géomètre italien de venir exercer à Monaco et je dis bien italien parce que les géomètres italiens peuvent faire beaucoup de choses

que les géomètres français ne peuvent pas faire, ils ont des droits qui se rapprochent presque de l'architecte. On se retrouve donc dans un vide juridique total avec des intervenants extérieurs qui pourraient être en théorie de différentes nationalités avec des droits différents et des formations différentes dans leur pays et nous ; nous n'avons rien, rien pour défendre les Monégasques, rien pour les réglementer, ni les Monégasques ni les étrangers.

M. le Ministre d'Etat.- Soyons clairs, je ne voudrais quand même pas que nous ayons un débat passionné pour notre géomètre-expert, mais je ne suis pas du tout opposé à retravailler sur le sujet. J'estime simplement qu'il faut approfondir un peu la chose et j'estime aussi qu'on a un tel programme législatif qui, je m'excuse, me paraît porter sur des sujets plus amples et je vois mal comment dans les temps réglementaires pouvoir donner toute priorité d'un seul coup à l'organisation de cette noble profession, certes, mais qui ne compte qu'un membre aujourd'hui, même si j'espère qu'il en comptera plusieurs. Donc, je n'ai rien contre l'organisation de la profession, je n'ai rien contre l'existence d'une législation pour les géomètres-experts surtout qui puisse permettre à l'avenir à de nouveaux géomètres-experts monégasques de s'installer ; tout cela je n'ai rien contre mais, simplement, il faut retravailler ce sujet et je suis prêt à le faire. Ne me demandez pas quand même un délai trop court parce que vous avez vu la liste des projets de loi et des propositions de loi que nous avons à étudier. Voilà. Mais sur le principe, je vous dis, travaillons, regardons.

M. le Président.- Madame FAUTRIER, je vous en prie.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Sur la question du géomètre-expert, puisque c'est du géomètre-expert qu'il s'agit ce soir : on ne fait pas *a priori* de loi pour une personne ou pour 500.000, on fait des lois parce qu'il y a besoin de faire des lois. Cette profession n'est pas réglementée ; aujourd'hui, on estime qu'il faut la réglementer. Pourquoi ? Eh bien, parce qu'on subit une concurrence, on va dire, déloyale des géomètres-experts qui viennent de France ou qui viennent d'Italie. Je veux bien que vous nous disiez que ce n'est pas une priorité mais, Monsieur le Ministre, faites-nous alors une liste des priorités et nous ferons à ce moment-là des propositions de loi en fonction de vos priorités. Je pense que ce n'est pas ainsi que cela doit fonctionner ; là, ce qui est dommage en plus c'est que vous arrivez en nous disant : « j'interromps le processus ». Il n'y a pas eu de discussion, là encore je trouve cela regrettable parce qu'il

y avait moyen, certainement, de faire avancer les choses et d'arriver peut-être à un compromis. Alors, puisque ce n'est pas une priorité du Gouvernement, purement et simplement, on prend la proposition de loi et on l'enterre. Je trouve que c'est regrettable, désolée !

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, vous avez la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Sans vouloir dévoiler le contenu de la remarque que je ferai sur l'autre texte...

M. le Président.- On va y passer dans quelques instants au deuxième texte qui, convenons-en, a un impact pour la Principauté beaucoup plus important que celui-là, il faut le dire objectivement.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Tout à fait, mais il y a une chose que je ne comprends pas. Nous sommes co-législateurs, vous dites vous-même qu'il n'est pas essentiel et que donc on aurait pu peut-être agir différemment. Vous dites que vous n'avez pas le temps. Vous n'étiez pas là à cette époque-là, mais nous avions déclaré à plusieurs reprises que nous donnerions toujours tous les moyens nécessaires au Service des Etudes Législatives, pour lui permettre d'assurer son travail sans retard et votre prédécesseur nous a toujours répondu, que les effectifs de ce service étaient suffisants. Merci aujourd'hui de reconnaître que ce n'était effectivement pas le cas et qu'une fois encore nous avons raison. Vous manquez de personnel pour réaliser le travail législatif que vous devez faire. Vous dites, un an pour un texte comme celui-là, c'est trop long. Nous, cela ne nous a pas pris un an et nous n'avons pas vos moyens. Par ailleurs il y a une attitude que je trouve incompréhensible : soit c'est un texte très important (cf. ce que je dirai tout à l'heure) et à ce moment-là, il faut être très prudent et vous le retirez ; soit c'est un texte qui n'est pas très important et alors vous n'avez pas le temps de l'étudier parce qu'il n'est pas prioritaire, et vous le retirez également. Non, Monsieur le Ministre, vous êtes là dans une situation difficilement défendable, qui n'est sans doute pas de votre fait. En vérité, je pense que certains de vos collaborateurs, considérant ce texte peu important ne se sont pas donné le temps de l'étudier dans les délais et, oubliant les modifications constitutionnelles de 2002, plutôt que de faire confiance au Conseil National, ont préféré botter le texte en touche. Et vous vous retrouvez maintenant obligé de défendre une opinion qui n'est pas fondamentalement la vôtre. Alors, vous avez déjà su une fois reconnaître que le Gouvernement peut se tromper, il n'y a pas de mal à le faire reconnaître une deuxième fois.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CUCCHI, je vous répondrai que j'ai vu ce texte. Alors, je suis d'autant plus à l'aise pour vous le dire que tous les autres textes que j'ai vus depuis que je suis arrivé ici, proposés par votre Conseil, j'ai toujours dit que je les retenais, même ceux que je n'ai pas encore annoncés que je retiendrais parce que j'ai quand même besoin des délais que prévoit la Constitution mais comme le texte de l'apprentissage, lui aussi, je vais le retenir, tous les textes, toutes les propositions que vous avez votées depuis six mois et demi que je suis là, je les ai retenus. Seulement, celui-là, je l'ai lu ; alors non seulement, il n'est pas très important, mais je vous le dis, autant les autres sont bien faits, autant celui-là n'est pas très bien fait. Donc, je dis qu'il faut refaire la copie. Excusez-moi de le dire mais j'ai lu le texte et ce texte est mal « foutu » et voilà, c'est tout. Donc, j'interromps la procédure parce que c'est un mauvais texte, il est mal fait. Alors, travaillons bien et reprenons-le tranquillement.

(Rires).

M. le Président.- Monsieur le Ministre, ce texte est pourtant très complet et très bien préparé, là je ne suis pas du tout d'accord. Votre appréciation est injuste, subjective et je ne la partage pas.

(Rires).

Monsieur GIACCARDI et ensuite Mme PASQUIER-CIULLA.

M. Thomas GIACCARDI.- C'est quand même un petit peu facile. Vous rejetez un texte, Monsieur le Ministre, et dites : « bon, les autres étaient pas mal, celui-là n'est pas bien, donc je le retire ». C'est un peu facile, surtout si vos objections que vous nous avez opposées tout à l'heure, portent sur un problème de déontologie, notamment sur ce qui se passerait s'il y avait une fausse affirmation ; alors, la réponse est très simple : il y a des textes qui prévoient une responsabilité civile si ledit géomètre-expert fait une erreur, il engage sa responsabilité civile et s'il fait un faux, il peut engager aussi sa responsabilité pénale. Donc, il y a des textes qui sont en vigueur à Monaco qui permettent de sanctionner ce type de comportement. Alors, aujourd'hui venir dire que ce texte, en fait, n'est pas prioritaire et qu'on peut donc le retirer... Si tous les textes que nous faisons et que vous, vous considérez comme non prioritaires, vous allez les écarter... Vous nous dites : « En fin de compte, je ne vous l'ai pas dit jusqu'à maintenant mais ce texte n'est pas très bon ». Mais vous aviez un an pour éventuellement le peaufiner, l'améliorer si vous estimiez

qu'il devait être modifié et amélioré ! Or, la seule critique est celle que je vous ai dite tout à l'heure : le problème de déontologie. Il y a plusieurs professions qui fonctionnent très bien et où il n'y a aucune règle de déontologie écrite. Mes confrères qui sont là à côté de moi pourront vous le confirmer, l'Ordre des avocats qui existe n'a pas de déontologie écrite, aucun texte ne gère la déontologie des avocats et pourtant elle existe. Donc, on peut respecter une déontologie même s'il n'y a pas de principe écrit.

M. le Président.- Madame PASQUIER-CIULLA, vous arrivez à propos, je vous en prie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Très brièvement. Je voulais simplement expliquer à Monsieur le Ministre que ce n'est pas simplement parce qu'un texte est mauvais que vous êtes obligé d'interrompre le processus législatif, parce que la Constitution vous permet de le transformer en projet de loi éventuellement amendé. Donc, à partir de ce moment-là vous auriez pu revenir vers nous avec quelque chose de très différent. Ceci dit, je crois que la vraie raison de tout cela, c'est M. CUCCHI qui l'a soulevée, c'est votre problème d'effectif, parce que vous avez l'air de bonne volonté et vous nous dites : « parlons-en ». Vous avez un problème d'effectif et cela fait un certain nombre d'années que je le dénonce, en matière législative, augmentez vos effectifs afin que l'on puisse travailler correctement et donnez-nous les moyens. Je pense qu'on en parlera tout à l'heure pour travailler correctement aussi, puisque vous trouvez que nos textes sont mauvais.

M. le Président.- Deux remarques, Monsieur le Ministre. Les six mois pour répondre, nous y sommes ce soir, et les douze mois pour transformer le texte, ce n'est pas nous qui les avons mis dans la Constitution. C'est une révision qui date de 2002 et je pense quand même que ces délais de six et douze mois ont été appréciés à l'époque et analysés par le Gouvernement Princier. Donc, s'il les a acceptés, c'est qu'il considérait que c'était suffisant. Il s'écoule donc 18 mois entre le vote d'une proposition de loi et la fin du processus législatif prévu par la Constitution, qui se traduit par le dépôt d'un projet de loi du Gouvernement, ce n'est tout de même pas rien. De plus, je voudrais quand même rappeler aussi que depuis le début de la législature, nous avons renforcé considérablement les moyens du Service des Etudes Législatives du Gouvernement. Ce n'est peut-être pas encore assez et je suis tout à fait prêt à l'admettre mais, à la demande du Gouvernement, nous avons donné des moyens beaucoup plus importants à ce Service et nous avons créé, de mémoire, 4 ou 5 postes de juristes

supplémentaires pour le renforcer. Si vous venez nous dire – et nous l'avons répété d'ailleurs à chaque fois, lorsque vous avez demandé les modifications d'organigramme : « nous avons besoin de juristes complémentaires » parce qu'il s'agit-là d'un Service essentiel pour la modernisation de la législation monégasque et donc pour notre pays, le Conseil National votera toujours les crédits nécessaires pour modifier les organigrammes. Je vous invite ce soir à regarder encore de plus près cet organigramme et à revenir vers nous.

Peut-être une dernière intervention sur ce texte ; je vous rappelle qu'il y en a un deuxième qui a une portée générale beaucoup plus grande.

Monsieur RAYMOND, nous vous écoutons.

M. Daniel RAYMOND.- Compte tenu des circonstances, comme j'ai été le modeste Rapporteur de cette proposition de loi, je vous poserai simplement une question, Monsieur le Ministre. Si nous avions eu trois géomètres-experts installés à Monaco, est-ce que votre démarche et votre réponse auraient été différentes ?

M. le Ministre d'Etat.- Je pense qu'il est déjà difficile d'organiser une profession avec trois personnes, mais de toute façon je ne me serais pas imaginé un seul instant que ce sujet allait entraîner autant de débats passionnés. Alors, j'avoue que, s'agissant d'un texte dont j'avais sous-estimé, je le reconnais, la portée, j'aurais probablement fait une autre approche si j'avais imaginé un seul instant quelle était son importance.

M. Daniel RAYMOND.- Je me permettrai de vous dire simplement que pour faire une société, il faut qu'on soit au moins deux, donc à la limite pour constituer un Ordre, il faut aussi que l'on soit deux, donc avec trois, il est parfaitement possible effectivement de constituer un Ordre. Si telle est votre référence, c'est effectivement la concrétisation d'un Ordre des géomètres-experts, avec le projet de loi.

M. le Président.- Je crois qu'on a pratiquement tout dit sur ce premier texte, alors rapidement Monsieur BOISSON et ensuite M. LICARI.

M. Claude BOISSON.- Simplement sur la méthode. Avant que vous soyez là, Monsieur le Ministre, et avant que le Service des Etudes Législatives soit restructuré, nous avons étudié des textes qui étaient – je me réfère au témoignage des juristes – d'un niveau technique plus que médiocre et nous avons passé des soirées, le vendredi soir, ici, non seulement à les refaire au lieu de partir en

week-end, sous la présidence de M. LICARI, pour apporter presque autant d'amendements que ce qu'il y avait d'articles. Pour les mêmes raisons, si nous avons dû rejeter le texte, eh bien nous n'aurions pas avancé.

M. le Président.- Monsieur LICARI.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci. Je voudrais faire une intervention d'ordre général et qui s'inscrit tout à fait dans le fil des interventions de mes collègues.

Il y a un paragraphe, Monsieur le Ministre, dans votre intervention, que je ne peux pas laisser passer, c'est le suivant et qui explique beaucoup de choses d'ailleurs et mes Collègues ont raison de parler de principe.

Vous nous avez dit, je cite : « Je souhaite tout d'abord indiquer que le Gouvernement Princier attache un prix plus particulier à ce que les propositions de loi, comme du reste les amendements aux projets de loi, soient examinées dans une optique constructive, c'est-à-dire en se plaçant dans la perspective de leur aboutissement à un texte recueillant l'accord des volontés prévu à l'article 66 de la Constitution ».

Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que vous considérez que, d'ordinaire, la façon de faire du Conseil National lorsqu'il émet des propositions de loi ou des amendements ne l'est pas, dans un mode constructif, tout simplement parce que ça émane du Conseil National ! Je trouve cette façon de s'exprimer vis-à-vis du Parlement, Monsieur le Ministre, parfaitement désagréable. Je constate que, d'ailleurs, cette déclaration, cette pétition de principe ne m'étonne qu'à moitié, parce que j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer là-dessus. Je constate que dans la pratique de la nouvelle Constitution, ou en tous les cas des nouveaux articles de la Constitution, par le Gouvernement, il y a une volonté constante d'amoindrir le droit de proposition du Conseil National ou le droit d'amendement. Je vous signale en effet – et faisons un peu d'explication de texte – que l'article 67 dit, je cite : « Le Conseil National dispose du droit d'amendement. A ce titre, il peut proposer des adjonctions, des substitutions ou des suppressions dans le projet de loi ». Cela veut dire quoi ? Ça veut dire que l'amendement est déjà une proposition de modification du projet de loi. Or, à chaque fois, vous nous dites : « mais avant de faire des amendements, venez nous trouver, faisons des réunions au préalable pour vérifier si vos amendements pourront prospérer ». Alors, je vous dis non. Je vous dis non parce que nous n'avons pas à faire des propositions de proposition de modification du projet de loi. Le Parlement est parfaitement dans son droit et je m'opposerai – tant que je serai là – à une interprétation différente de l'article 67 de la Constitution. Nous avons

un droit d'amendement, un droit de proposition que nous n'entendons pas brader. Nous n'avons pas à demander la permission du Gouvernement pour présenter des propositions de loi ou pour faire des amendements. Les amendements sont des propositions de modification, nous les faisons et après nous discutons. Il est hors de question de venir vous demander la permission de quoi que ce soit !

(Applaudissements).

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais simplement dire à Maître LICARI, expert en sémantique, que j'ai beau relire ma phrase dans tous les sens, je n'arrive pas à lui donner l'interprétation qu'il lui donne, mais il faudra qu'il m'explique ça, c'est un cours de français dont j'ai besoin, un cours de sémantique parce que moi, cette phrase-là, je trouve que non seulement, elle n'est pas désagréable pour le Conseil National mais qu'elle introduit une phrase pour expliquer qu'on va, chaque fois qu'on le peut, essayer d'aller à la rencontre des propositions du Conseil National. Alors, on ne lit pas les phrases de la même manière, je le regrette, mais vous me l'expliquerez un jour, pas maintenant si vous voulez gagner du temps parce que j'aurais peut-être du mal à comprendre, il faudra une longue explication mais il faudra m'expliquer parce que, moi, je ne lis pas les phrases comme vous.

M. Jean-Pierre LICARI.- Elle est très brève l'explication : si le Gouvernement considérait que l'attitude du Conseil National était constructive, je ne vois pas pourquoi le Gouvernement éprouverait le besoin de préciser qu'il entend que cette approche soit désormais constructive. Ça me paraît assez simple. Ça veut dire que vous estimez que les propositions et les amendements du Conseil National ne se placent pas dans la perspective de leur aboutissement à un texte recueillant l'accord des volontés.

M. le Ministre d'Etat.- Ce n'est pas ça du tout.

M. Jean-Pierre LICARI.- Alors il faut vous exprimer différemment, je suis désolé. Je ne pense pas être le seul à l'avoir comprise de cette manière.

M. le Président.- Monsieur BOISSON, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Une dernière petite remarque pour faire référence à un passé fort lointain que moi-même je n'ai pas connu. Du temps où il y a eu, dans ce pays, un seul huissier, un projet de loi fut voté pour réglementer la profession et il en fut de même pour la

profession de notaire. Ceci dit, si je peux me permettre de conclure, si on veut rester positif, il faut vraiment que l'on revienne sur le sujet d'une manière ou d'une autre, puisque maintenant la procédure est retirée, mais gardons espoir que cela puisse être réglé.

M. le Président.- Je considère que tout a été dit sur ce premier sujet et que votre conclusion nous pouvons la faire nôtre. Monsieur le Ministre, regardez cela. Ce n'est évidemment pas une priorité nationale mais le Conseil National souhaite que vous reveniez dans un délai à définir, avec un projet de loi sur ce sujet.

Nous passons donc maintenant au deuxième texte. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une proposition de loi pour moderniser, améliorer le fonctionnement du Conseil National.

Monsieur CUCCHI je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Comme vous vous y attendez, Monsieur le Ministre, sur le texte voulant régir la profession des géomètres-experts, les remarques ont été vives ; vous vous imaginez sur celui-là !

J'avoue que là, je comprends encore moins. Sur le premier texte, on peut dire que ce n'est pas fondamental mais là, vraiment, on touche à un domaine essentiel.

Les textes qui régissent le Conseil National sont anciens, ne sont plus du tout adaptés aux modifications qu'a connues notre Institution depuis toutes ces années et c'était vraiment une urgence de modifier les choses. Vous nous répondez, d'ailleurs, que c'est un texte important, qu'il a fallu demander l'avis du Conseil d'Etat. Je ne savais pas que cela prenait plus de six mois ! S'il faut six mois de délais chaque fois que le Conseil d'Etat est consulté, il fallait le prévoir dans la modification constitutionnelle parce que sinon chaque fois nous serons hors délais. Si un jour, je fais une proposition de loi, ce que je vous poserai en premier comme question, Monsieur le Ministre, c'est : « est-ce que vous devez demander l'avis du Conseil d'Etat ? » , parce que si la réponse est oui, comme il faut plus de six mois et que donc vous allez le retirez, je ne fais pas la proposition de loi, je gagne du temps et je rentre plus tôt chez moi. Vous voyez bien qu'il y a là un sacré problème.

Deuxième point qui me pose problème : si vous ne retirez pas la proposition de loi, il reste un an pour amender le texte sur lequel visiblement nos divergences portent seulement sur des questions de détail, puisque vous vous dites globalement favorable, en tous les cas dans l'esprit. Nous aussi, donc nous pourrions très bien

imaginer des amendements, nous, nous ne sommes pas contre des modifications du texte, on peut y réfléchir ensemble, nous sommes des partenaires et nous avons un an pour le faire. Dans le cas précédent des géomètres-experts, vous nous dites que ce n'est pas urgent et que nous avons autre chose de mieux à faire. Là, vous dites qu'il y a beaucoup de textes importants et que celui-ci est important, mais pas prioritaire. On a connu les finalisations et les réalisations et maintenant on connaît l'urgence et la priorité. Je veux bien, mais pour nous, c'est un texte prioritaire et urgent. Nous en avons besoin, sinon nous n'aurions pas fait ce travail, nous avons aussi autre chose à faire, dans le domaine législatif et dans d'autres domaines. Nous avons travaillé sur ce texte complexe parce que c'était une nécessité et on nous répond : « vous avez raison, vous avez fait du bon boulot, mais comme en un an, on a été incapable de l'étudier, on le retire ! ». Eh bien, je me fais beaucoup de souci sur la gestion de l'Etat : vous voulez accélérer les choses, vous voulez que les choses avancent à Monaco et en un an, vous n'êtes pas capable de mettre le personnel qu'il faut pour étudier ce texte... Attendez, Monsieur le Ministre, ce n'est pas crédible, j'ai honte qu'on passe sur Internet et qu'on donne cette image-là ! Comment peut-on dire des choses pareilles ? Comment peut-on dire des choses pareilles de nos jours ? Heureusement qu'il n'y a pas les gens du Conseil de l'Europe dans la salle aujourd'hui, ils auraient rigolés. C'est inimaginable. J'ai honte pour mon pays !

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CUCCHI, n'exagérez pas. J'ai expliqué très sereinement que ce n'est pas de ma faute, j'ai reçu hier l'avis du Conseil de l'Etat : il y a 6 pages d'observations et au moment d'ailleurs où ça s'est inscrit à l'ordre du jour, je ne savais pas quand j'aurais l'avis du Conseil de l'Etat. Il est arrivé hier, vous verrez la date du courrier. Je vous précise ce point.

Deuxième point : je suis d'accord que c'est un texte important et urgent ; je prends la précaution d'arrêter la pendule mais je vous dis tout de suite, mettons-nous au travail avec l'avis du Conseil d'Etat dès le mois de janvier. Si on est prêt à votre session de 2007, eh bien tant mieux. Je prends la précaution juridique – ce n'est pas une fin de non-recevoir – d'arrêter la pendule, mais si on est prêt avant, votons-le avant. Si on se met d'accord dans 3 ou 4 mois, là je ne dis pas du tout la même réponse que tout à l'heure, je dis c'est important, difficile, délicat, il faut bien réfléchir parce que ça engage le fonctionnement de la Haute Assemblée. C'est important, il faut donc faire un travail extrêmement sérieux, je ne veux pas le faire dans la précipitation, mais il est urgent

aussi. Donc d'accord, commençons à travailler dès le mois de janvier. Je vous propose qu'un petit groupe mixte qui, avec l'avis du Conseil d'Etat, a tous les éléments, reprenne cela, mais c'est tout, c'est pour faire du travail sérieux. C'est facile si vous voulez faire des effets de manche sur les moyens de l'Administration. Je voudrais quand même dire, puisque vous évoquez le Conseil de l'Europe : regardez dans tous les pays qui appartiennent au Conseil de l'Europe, combien de temps on met pour faire adopter un projet de loi ou une proposition de loi. Vous verrez que c'est généralement une moyenne de 2 ou 3 ans. Je ne dis pas que c'est bien, mais c'est une constatation. Allez voir dans tous ces pays. On sort pas mal de textes d'ailleurs grâce au bon travail que fait le Conseil National, on sort des textes à un rythme qui est soutenu, parce que c'est difficile de sortir des lois. On en sort à un rythme soutenu grâce, notamment, aux travaux que vous faites et aux travaux de mes Services mais aussi aux travaux du Conseil National. Alors, c'est facile, quand je dis que je prends la précaution d'arrêter la pendule pour qu'on se mette bien d'accord, tranquillement, sereinement, de faire des effets de manche, mais ça me paraît simplement être responsable et je souhaite que vous le soyez : qu'on travaille dès le mois de janvier à sortir ce texte dans les meilleurs délais. Peut-être qu'on sera à l'intérieur de l'année, Monsieur, je le souhaite, peut-être, mais comme je n'en suis pas sûr, je prends cette précaution, c'est tout. Les délais sont ce qu'ils sont.

M. le Président.- Vous n'étiez pas là, Monsieur le Ministre d'Etat, mais conformément au principe de la continuité de l'Etat, vous entendrez quand même ma remarque. Là encore, ça me rappelle ce que je disais sur RMC et TMC : « chat échaudé craint l'eau froide », il y a un an et demi – vous rappeliez cela M. MARQUET – le Gouvernement précédent a rejeté une proposition de loi du Conseil National sur l'éducation, de notre Commission de l'Education et de la Jeunesse. Ce soir-là, M. le Conseiller pour l'Intérieur nous a dit que ce texte – qui n'était d'ailleurs qu'un vague plagiat d'après lui, d'un projet de loi gouvernemental – serait évidemment retiré pour être amélioré dans les meilleurs délais. Quand on a demandé des précisions, on nous a dit au plus tard quelques mois. Eh bien, vous voyez, 18 mois plus tard, nous attendons toujours. Alors nous savons que, lorsqu'on est dans le cadre effectivement de la Constitution, nous avons une garantie que les projets de loi reviennent devant notre Assemblée. Quand vous nous dites « on retire », on ne sait plus et on ne maîtrise plus le délai. Donc, si cela suivait l'exemple du projet sur l'éducation, permettez-nous de vous dire que nous avons de bonnes raisons, ce soir, d'être mécontents, d'autant

plus que cela concerne un texte qui regarde au plus haut point le Conseil National, puisqu'il s'agit de son propre règlement intérieur, de son propre fonctionnement et qu'un très gros travail parlementaire a précédé cette proposition de loi. Quant aux délais, ce n'est pas nous qui avons révisé la Constitution, donc si vous nous dites que tous les textes de loi demandent deux ou trois ans pour être préparés, je vous dis que nous aimerions, comme le Prince Souverain, être dans un pays modèle, un modèle de pays et qu'on peut faire mieux à Monaco parce qu'on a la chance d'être un petit pays par la taille et donc d'être près du terrain et des centres de décision. Donc, on peut faire mieux et plus vite que dans les grands pays. De plus, si 18 mois ne suffisent pas au Gouvernement pour transformer une proposition de loi du Conseil National en projet de loi, alors il fallait mettre deux ans dans la Constitution, mais c'était une bonne chose de fixer des objectifs ambitieux, seulement maintenant, Monsieur le Ministre, il faut les tenir.

Monsieur CUCCHI vous répond, ensuite M. NIGIONI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Très rapidement, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je n'essaye pas de faire des effets de manche, mais quand vous, vous nous demandez de vous faire confiance et de vous juger après, nous le faisons. Alors, si nous vous demandons un effort et de faire confiance aussi – le texte nous l'avons étudié – vous pouvez faire un effort de bonne volonté, surtout que – et ce sont les textes – ce n'est pas la finalisation du texte qu'il faut faire en un an, c'est son dépôt. Cela change tout, il faut lire la Constitution. Si le délai choisi a été de un an, c'est bien parce que ça doit suffire. Sinon, évidemment, pour les textes compliqués entre le dépôt et le vote, ça peut prendre plusieurs années. C'est le dépôt au bout d'un an, ça n'empêche pas les amendements, ça n'empêche pas la discussion et le dépôt. Non, Monsieur le Ministre, lorsque vous avez raison, je le dis, mais sur ce coup-là, vous n'avez pas raison.

M. le Président.- Monsieur NIGIONI a la parole.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais faire la même intervention que j'ai déjà faite à trois reprises : la première fois, c'était lorsque le Gouvernement avait retiré le texte sur la modification de la loi n° 1.235 ; la deuxième fois que j'ai fait cette réflexion, c'était lorsque le Gouvernement a retiré le texte sur l'éducation et ce soir, le Gouvernement retire le texte sur le fonctionnement du Conseil National.

Pour moi, retirer un texte au seul motif qu'on va le redéposer plus tard, ce n'est pas l'esprit de la Constitution. Certes, la Constitution prévoit deux cas de figure. Premièrement, le texte qu'on propose au Gouvernement – c'est le cas pour un certain nombre de textes et vous les avez cités – convient dans l'esprit au Gouvernement et vous avez dix-huit mois pour l'amender et le déposer. Deuxièmement, le texte ne convient pas au Gouvernement, vous le retirez et on n'en parle plus. Si le motif du retrait est uniquement de modifier les délais, vous créez une troisième voie qui n'est pas prévue par la Constitution. Vous ne pouvez pas vous exonérer des délais, comme l'a rappelé le Président, les délais ne sont pas d'un an, les délais sont de dix-huit mois à partir du jour où la proposition est votée. Si les délais ne sont pas assez longs, il faut modifier la Constitution. Mais je continue à dire, quitte à me répéter, que le retrait d'un projet de loi ne peut pas être motivé par le dépôt d'un nouveau texte, fût-il dans le même esprit. Pour la proposition de loi modifiant la loi n° 1.235, vous l'avez retirée pour proposer un texte différent, vous auriez pu l'amender tout simplement, quitte à l'amender grandement. Pour l'éducation, je vous en ai déjà parlé, il a disparu. Quant à celui-ci, qui est un texte – comme vous l'avez compris – important surtout pour le fonctionnement du Conseil National, vous nous dites : « si on peut, on va le faire avant ». Je vous en donne acte, vous allez faire le maximum, il n'y a pas de problème là-dessus, mais il reste que le Gouvernement a créé une troisième voie qui n'est pas prévue par la Constitution. Alors, certes, je ne dis pas que vous ne la respectez pas, mais je dis que l'esprit n'est pas celui-ci et que l'on prend un mauvais angle. C'est la troisième fois que le Gouvernement retire une proposition de loi avec pour seul motif les délais qui sont trop courts. Ce motif ne me convient pas car, de surcroît, il ne permet pas un débat prévu par la Constitution sur les motifs du retrait. Vous nous dites : « on est d'accord, mais c'est une question de délai », il n'y a pas de débat possible. L'esprit de la Constitution n'est pas respecté.

M. le Président.- Madame FAUTRIER, je vous en prie.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais rejoindre ce que viennent de dire mes deux collègues ; c'est vrai que c'est complètement paradoxal. Aujourd'hui, vous avez une interprétation de la Constitution qui est la vôtre, mais qui visiblement n'a pas été celle des rédacteurs, donc du Gouvernement qui a rédigé à l'époque les modifications de la Constitution. Moi, j'avoue que j'en perds un peu mon latin. Vous nous

dites : « Écoutez, j'ai consulté le Conseil d'Etat, cela a pris un certain temps, effectivement la réponse est arrivée très tardivement ». Très bien, tout cela, on peut le concevoir, on peut l'entendre, il n'y a aucun problème là-dessus, Monsieur le Ministre. « C'est très positif mais je dois retirer le texte », excusez-moi, mais c'est une aberration pour moi puisque, encore une fois, vous avez un an pour déposer un projet de loi. Si c'est très positif, travaillez pendant un an. Qu'est-ce qui vous empêche dans un an moins un jour de déposer un projet de loi ? Rien. Vous avez un an pour le déposer et après on en discute et après on amende. Je ne comprends pas du tout cette position du Gouvernement qui est, aujourd'hui, de motiver le retrait de texte sous prétexte qu'on n'a pas le temps. Là-dessus, je rejoins complètement mon Collègue NIGIONI.

M. le Président.- Monsieur MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

On est là aussi au niveau du principe ; vous nous expliquez que le délai etc... je ne vais pas revenir sur la déclaration de mes collègues mais il semblerait qu'encore une fois, on ait mis la charrue avant les bœufs. On fait un changement de Constitution et puis on verra bien après...

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je ne peux pas vous laisser dire ça ! J'étais présente lors du changement de Constitution, je ne peux pas vous laisser dire ça. La discussion qu'il y a eu à l'époque, ce n'est pas du tout l'interprétation que donne le Ministre d'Etat. Alors, interpellez les gens qui y étaient. Moi j'y étais et je me souviens très bien de ce qui a été négocié à cette époque-là. *C'est un choix politique, c'est une décision politique que vous devez prendre. Soit, vous prenez la décision politique de garder la proposition de loi et vous avez un an pour la transformer en projet de loi et vous mettez dans ce projet de loi ce que vous voulez mais le choix politique reste, soit vous interrompez la procédure et cela veut dire que vous ne partagez pas le choix politique du Parlement. C'est tout !*

M. Jean-Pierre LICARI.- C'est ce qui a été dit par M. NIGIONI.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Mais bien sûr que c'est ce qui a été dit par M. NIGIONI.

M. le Président.- Les Conseillers Nationaux partagent tous la même analyse.

Monsieur MARQUET, je vous en prie, continuez.

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie de m'avoir interrompu mais si vous m'aviez laissé finir, j'allais dans votre sens, Madame PASQUIER-CIULLA.

M. le Président.- Par contre, s'il vous plaît, chers Collègues, j'ai été tolérant une fois, mais ne prenez pas l'habitude de couper vos Collègues sans demander la parole, parce que sinon nous aurons des débats confus. Je veillerai donc jusqu'à la fin de la soirée à ce qu'on respecte le Règlement.

M. Bernard MARQUET.- Merci de m'avoir interrompu pour cette précision. Parce que j'ai lu les débats du Conseil National de l'époque et c'est le Gouvernement qui prend la responsabilité. Changez de paradigme, parce que là, ce que vous faites, c'est uniquement un manque de respect des élus des Monégasques et du Parlement. Excusez-moi de vous le dire, parce que si sur des points on peut laisser passer, on peut avaler des couleuvres, là-dessus, vous ne trouverez personne qui va vous suivre parce qu'il y a aussi le mépris. La personne qui vous a préparé vos textes, Monsieur le Ministre d'Etat, a du mépris. Vous voulez que je vous dise quelque chose : nous avons à travailler plus de deux ans sur ce texte, peut-être que c'est une chance que vous ayez retiré ce texte parce que nous n'avions pas encore l'expérience du Conseil de l'Europe. Le prochain texte, il sera pire. Merci.

M. le Président.- On continue le tour de parole.

Monsieur GIACCARDI, je vous en prie.

M. Thomas GIACCARDI.- Merci, Monsieur le Président.

Presque tout a été dit, si ce n'est peut-être l'essentiel. Les arguments de façade, Monsieur le Ministre, on sait très bien que ce n'est pas un problème de temps. Le problème de temps, un an pour amender et déposer un texte et après retravailler dessus, on sait très bien que ça suffit. Vous l'avez dit tout à l'heure, on se met ensemble, il faut travailler et en trois mois, on peut sortir quelque chose. Monsieur le Ministre, ça fait six mois que la proposition de loi a été votée et au passage, on peut constater que l'avis du Conseil d'Etat....

(Brouhaha).

M. le Président.- Chers Collègues, je vous demande un peu de discipline, Monsieur le Ministre, avec tout le

respect que j'ai pour votre fonction, je vous la demande aussi.

Donc, la parole est à M. GIACCARDI. Dès qu'il aura terminé, je vous donne la parole afin que vous puissiez vous exprimer. Continuez, cher collègue, jusqu'au bout et on ne vous interrompra plus jusqu'au bout.

Monsieur GIACCARDI, nous vous écoutons.

M. Thomas GIACCARDI.- Au passage, on peut constater quand même que l'avis du Conseil d'Etat, qui motive le retrait, n'a pas été diffusé aux Conseillers Nationaux.

Pour revenir à l'essentiel, ce que je disais, c'est que le problème de délai est un prétexte. Ce que pose votre question, c'est pourquoi est-ce qu'il y a ce retrait ? Et ce retrait est simple, parce que ce texte qui permet de moderniser le fonctionnement du Conseil National, vous n'en voulez pas. Vous ne voulez pas permettre au Conseil National de travailler correctement et de travailler dans de meilleures conditions, permettre notamment le respect des minorités, permettre un meilleur fonctionnement du Conseil National afin également de nous permettre de travailler dans de meilleures conditions. Le retrait de ce texte, je ne peux le prendre que comme ça. Une volonté de nous empêcher de travailler correctement.

M. le Président.- Je vous donne la parole, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Vous estimez que le Gouvernement doit être correct avec le Conseil National, moi je voudrais dire et pas seulement à vous, que ça ne serait pas mal aussi que le Conseil National soit correct avec le Gouvernement. C'est mon seul commentaire sur cette discussion de ce soir. Et lorsqu'on veut faire des procès d'intention, c'est facile, Monsieur, moi je n'en fais pas aux Conseillers Nationaux, moi je n'en fais pas.

M. Thomas GIACCARDI.- Je suis un des élus qui prend rarement la parole et je pense que je fais rarement des procès d'intention au Gouvernement.

M. le Ministre d'Etat.- Ce type de débat m'est extrêmement désagréable parce qu'il n'est pas serein, il n'est pas dans la normalité des relations entre un Gouvernement et un Parlement, car il n'est pas convenable. Voilà. Moi je souhaite que nous travaillions désormais autrement, je l'ai déjà dit plusieurs fois et je me suis réjoui très souvent de la relation qu'il y avait entre le Conseil National et le Gouvernement. Mais ce

soir, on fait des procès d'intention, on dit : « c'est ça que vous voulez faire, vous ne voulez pas de ce texte, vous ne voulez pas le moderniser, vous voulez empêcher le Conseil National de travailler », mais tout cela excusez-moi, c'est facile à dire mais c'est complètement faux, c'est n'importe quoi. Vous n'avez pas le droit de dire n'importe quoi pour attaquer gratuitement le Gouvernement, le Gouvernement Princier. Je ne vous permets pas de le faire et si c'est ça, moi je m'en vais.

M. Jean-Pierre LICARI.- Est-ce qu'on a le droit de s'exprimer ou pas ? C'est quand même extraordinaire !

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous crois sincère et je suis sûr que tous mes collègues partagent ce sentiment. Le problème, Monsieur le Ministre, c'est que nous sommes élus depuis février 2003 et qu'il y a eu un certain nombre de précédents, notamment, on vous l'a cité sur le texte concernant la réforme, la modernisation de l'éducation à Monaco, qui était important pour notre Assemblée et un membre du Gouvernement, qui est là ce soir, M. DESLANDES – là on peut même parler de continuité dans la personne – nous a fait une déclaration publique pour nous dire que ce texte était une pâle copie d'un projet de loi et que donc, bien évidemment, comme c'était une pâle copie, le Gouvernement ne l'acceptait pas mais de toute manière, il reviendrait très, très vite sous la forme d'un projet de loi. Cela fait 18 mois et ce n'est pas revenu.

Vous voyez, ce n'est pas un procès d'intention, c'est un constat objectif, mais ça ne s'adresse pas à vous, Monsieur Jean-Paul PROUST, vous comprenez, mais à l'Institution dont vous êtes aujourd'hui le Chef. On ne voudrait pas que cela se reproduise et je crois que vous nous avez prouvé depuis six mois, que vous, quand vous nous donnez un engagement, vous le respectez et je voudrais le rappeler ce soir par honnêteté intellectuelle. Je pense que la meilleure formule eût été celle que mes collègues défendent et que je partage, c'est que vous vous teniez à ce calendrier de 12 mois pour revenir avec un projet qui aurait été étudié et nous aurions eu cette garantie d'un délai de 12 mois. Vous avez choisi une autre formule, je le regrette profondément. Or, Monsieur le Ministre, c'est un texte important pour la modernisation de notre Assemblée, pour la qualité de notre travail, pour la création de groupes politiques, pour le recours éventuel de ces groupes à des attachés parlementaires, pour un certain nombre, aussi, d'autonomies qui sont demandées par le Conseil National et qui sont, sur le principe, vous l'avez dit d'ailleurs, *a priori* acceptées par le Gouvernement. Voilà pourquoi, ce soir nous sommes très mécontents. Donc, ne pensez pas que c'est simplement un procès

d'intention. Il y a des précédents que vous ne pouvez pas ignorer ou du moins que je vous ai rappelés et que ce soir, vous ne pouvez plus ignorer et qui ont concerné le Gouvernement depuis le début de cette législature.

M. GARDETTO attend pour s'exprimer, ensuite M. BOISSON et M. CELLARIO.

Je vous ai oubliée Madame PASQUIER-CIULLA parce que vous aviez pris la parole tout à l'heure mais je vous ai promis de vous la redonner. Je vous en prie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci. Alors je vais être très calme et pas faire de procès d'intention, je voudrais simplement reprendre ce que vous venez de dire, Monsieur le Ministre. *Vous dites que vous voulez que nous travaillions ensemble, mais pour travailler ensemble, il ne faut pas interrompre le processus législatif parce que, à ce moment-là on ne peut plus travailler.* Ça, c'est un premier point. Ensuite je voudrais faire quand même un petit peu d'histoire parce que, ici, je suis une partie de l'opposition, vous voyez nous ne sommes pas nombreux, nous sommes trois. Ce n'est déjà pas facile parce que, pour reprendre ce que disait tout à l'heure Jean-Michel CUCCHI, le Gouvernement a beaucoup de travail, mais nous aussi, nous sommes des Parlementaires, nous ne sommes pas des professionnels, mais nous prenons sur notre temps pour être là, pour essayer de travailler.

Un petit peu d'histoire. Nous avons modifié, et là aussi j'y étais, la Constitution et la loi électorale en vue d'une adhésion, entre autres, au Conseil de l'Europe. En modifiant la loi électorale, on a introduit un système proportionnel qui fait qu'aujourd'hui, les trois élus de l'opposition sont là. Alors la question que je vous pose – et c'est amusant parce que je l'avais prévue dans une intervention sur le Centre de Presse tout à l'heure, eh bien je la pose maintenant – *la question que je vous pose c'est de savoir si vous considérez finalement que l'opposition n'est qu'un alibi démocratique pour entrer au Conseil de l'Europe. Parce que si nous ne réglementons pas les droits de chacun dans cet hémicycle, ce que tendait à faire ce texte, bien ou mal j'en ai déjà parlé et j'étais contre un certain nombre de dispositions qu'il contenait, mais si nous ne réglementons pas les droits de chacun dans cet hémicycle, l'opposition restera un alibi démocratique. Et ce n'est pas un procès d'intention Monsieur le Ministre, c'est la réalité.*

M. le Président.- On va donc continuer le tour de parole, mais vous nous démontrez quand même, ce soir encore, que l'opposition est là, qu'elle a son tour de parole et qu'elle s'exprime autant qu'elle le souhaite, ce qui est bien normal et j'y veillerai toujours. Bien, en tous cas, nous avons déposé une proposition de loi pour

avancer aussi sur ce point de la définition des droits de la minorité. Je passe la parole à présent à Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je serai bref, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, pour aller dans le sens de Thomas GIACCARDI, j'irai donc droit à l'essentiel. Qui est mieux placé que les élus pour organiser leur travail ? A propos du texte sur le divorce, vous avez écrit que vous étiez d'accord sous réserve que le texte puisse être mis au point très rapidement. Pourquoi n'avez-vous pas écrit la même chose à propos du texte sur le Conseil National ? Je pense que la problématique est la même. Alors je suis obligé de voir dans la décision du Gouvernement un trait très révélateur du mépris dans lequel le Gouvernement tient l'Institution parlementaire de ce pays. Comment pourrait-il en être autrement ? Franchement on est mal « barré » pour être un pays modèle, créateur de modèles !

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président a la parole.

M. Claude Boisson.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, on peut avoir l'impression que le résultat est identique à la situation d'avant la modification de la Constitution, par rapport au résultat, puisque auparavant nous présentions une proposition de loi et si elle n'intéressait pas le Gouvernement, elle était mise de côté alors qu'aujourd'hui elle est retirée. Donc, le résultat est le même.

Vous nous proposez une nouvelle solution, c'est de travailler ensemble ensuite ; c'est vrai que c'est intéressant et je pense que nous y adhérons tous, comme le disait Mme PASQUIER-CIULLA. Le problème, c'est qu'aujourd'hui, sur le plan réglementaire, nous n'avons plus de support, à moins que vous nous présentiez un projet de loi. Puisqu'il n'y a plus de proposition de loi, il n'y a pas de projet de loi. C'est peut-être quelque chose de nouveau que nous allons innover ; c'est-à-dire de travailler ensemble afin de pondre quelque chose dans le consensus et après, soit vous nous présentez un projet de loi ou nous vous présentons une proposition de loi, pourquoi pas ? Ce sera une question de confiance.

Mais malgré tout, Monsieur le Ministre, quels que soient les débats, si vifs soient-ils, il y a au moins une loyauté dans ce Conseil National, c'est que si nous avons voulu exploiter la situation et le principe des délais, ce soir, il nous suffisait à nous aussi de redéposer une proposition de loi.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, je vous en prie.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, tout a été dit, donc je vais me référer à quelque chose de très concret. Vous avez dit pour la première proposition de loi, qu'en définitive, pour vous, il n'y avait pas d'importance. En revanche, pour ce texte sur le fonctionnement du Conseil National, même si le Gouvernement le retire, vous avez dit qu'il était important tant il est vrai que le texte actuel est, on peut le dire, obsolète. Alors je voudrais que le Gouvernement s'engage sur un calendrier. Vous nous avez écrit que vous aviez reçu récemment le rapport du Conseil d'Etat. Un, vous transmettez rapidement ce rapport à l'ensemble du Conseil National ; deux, le Gouvernement ayant voulu retirer la proposition de loi, dans le courant du mois de janvier, vous organisez une réunion où vous faites part de vos remarques et troisièmement, après cette réunion, vous vous engagez dans les six mois à déposer un projet de loi que vous soumettez à l'Assemblée.

Si un consensus est recherché, si ce calendrier vous le tenez, on pourra sans doute très rapidement avoir un texte, sinon que va-t-il se passer ? Eh bien, le Conseil National peut, dès demain, redéposer une proposition de loi, la même ou recommencer ainsi de suite.

M. le Président.- Bien, je crois qu'on a eu l'occasion de s'exprimer largement. Madame BOCCONE-PAGÈS ne l'a pas encore fait, nous l'écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, si vous me permettez Monsieur le Président, effectivement j'entends l'opinion de M. Claude CELLARIO, malheureusement je ne la partage pas. J'aimerais plutôt que nous arrivions, comme l'ont dit mes collègues ce soir, à un délai d'un an et que ce soir Monsieur le Ministre change d'avis et nous propose justement de respecter ce délai.

M. le Président.- Bien, on va conclure. Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais simplement ajouter un mot en disant que je ne crois pas bien me faire comprendre. J'essaie de parler franchement avec vous et je vais finir par penser qu'il ne faut pas parler franchement. Je vous ai dit franchement ce que je pensais. Ce premier texte, il était bien étudié et j'ai dit qu'il n'était pas très urgent puisqu'il ne concernait qu'une personne, mais je suis d'accord pour le regarder.

Le deuxième, je vous l'ai dit, il est intéressant, il est important, j'ai un avis du Conseil d'Etat que vous verrez

et alors là, je peux prendre un engagement, ce n'est pas compliqué, lundi avant votre séance, vous aurez sur votre table l'avis du Conseil d'Etat. Vous verrez qu'un avis comme ça, qui m'a été donné hier soir, je vous assure il faut quand même le lire et le relire. Sur 7 ou 8 pages, sur tous les articles, il y a des observations et je ne savais pas que j'allais l'avoir hier soir cet avis. Alors écoutez-moi, je dis simplement que ce texte est franchement important. Il y a encore beaucoup de travail à faire, je le constate et le Conseil d'Etat me le dit. Il est dans le bon sens, il est positif, mais il faut encore beaucoup travailler. Alors, moi je vous dis franchement, mettons-nous au travail tranquillement au mois de janvier et sereinement, examinons-le. Je suis d'accord pour faire ce projet de loi, mais simplement, n'enfermez pas toujours tout dans des dates et des délais.

Je suis désolé, on est là pour faire du travail sérieux ensemble, alors vous n'avez qu'à faire un recours pour l'inconstitutionnalité de mon refus si vous voulez, mais je suis sûr que je suis dans le cadre de la Constitution et c'est pour y rester d'ailleurs que j'ai besoin de ce délai, parce que le texte est quand même à approfondir et ce n'est pas en cinq minutes que cela peut se faire. Alors, je veux bien qu'on prenne toujours des engagements de date mais je m'excuse, moi mon seul souci, c'est que je ne prendrai jamais un engagement que je ne tiens pas. J'aime mieux suspendre et arrêter l'horloge que de ne pas tenir les engagements que j'ai pris. Alors, on a déjà pris un tas de rendez-vous. Je vais d'ailleurs déjà vous donner le calendrier de toutes les réunions qu'on doit faire sur des sujets très importants. Au cours du premier trimestre, je vous assure, on en a des sujets à aborder et c'est très bien et pour que mes engagements soient précis, vous aurez un calendrier lundi. On a déjà tous les rendez-vous de pris et j'en ajouterai un, compte tenu de notre conversation de ce matin, au mois de janvier. Je veux bien moi vous dire on va tout faire en un rien de temps, en cinq minutes....

M. le Président.- Pour le rendez-vous de janvier, il s'agit de l'accession à la propriété. Il n'y a pas de mystère, l'accession à la propriété pour fin janvier.

M. le Ministre d'Etat.- Non, il n'y a pas de mystère. Oui, qu'on a découplé du problème des enfants du pays, où il nous faut un peu plus de temps, du secteur intermédiaire pour lequel, c'est le mois de mars qui a été retenu comme date et janvier pour l'accession à la propriété, mais c'est un autre sujet. Mais enfin, encore une fois je ne comprends pas, je vous dis que ce texte est intéressant, j'ai six pages d'observations que je n'ai pu que parcourir, je m'en excuse mais je ne l'ai reçu qu'hier. J'ai simplement vu qu'on n'opposait pas la

constitutionnalité. Si on m'avait dit hier soir, qu'il y avait la constitutionnalité, j'aurais dû vous le dire et à ce moment-là, je vous aurais dit : « non je ne peux pas, c'est inconstitutionnel ». On me dit que ce n'est pas inconstitutionnel mais il y a vraiment sur chaque article, une page d'observations. Ecoutez, Messieurs, je vous dis simplement, je m'engage dès le premier trimestre à avoir un groupe mixte de travail avec vous pour élaborer dans les meilleurs délais, peut-être même dans le cadre de l'année 2006, si on peut y arriver, faisons-le, mais voilà, moi j'aime bien être franc et je ne prendrai pas un engagement de date que je ne peux pas tenir. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai arrêté la pendule, parce que je ne sais pas prendre des engagements que je ne tiens pas.

M. le Président.- Monsieur GIACCARDI, je vous en prie.

M. Thomas GIACCARDI.- Je voulais juste faire une précision, Monsieur le Ministre, suite à mon intervention et à votre réponse. Je croyais que les Conseillers Nationaux avaient une liberté de penser et de s'exprimer, sans pour cela prendre en face des menaces, comme votre départ de l'Assemblée.

M. le Ministre d'Etat.- Cela n'empêche pas d'être courtois.

M. Jean-Pierre LICARI.- Personne n'a été discourtois avec vous.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, vous avez la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Tout le monde est fatigué et ce n'est pas fini. J'entends vos arguments Monsieur le Ministre d'Etat, moi je suis même prêt à les croire à 100 %. Ce que je n'arrive pas à comprendre, ce n'est pas l'objet du débat. On n'était pas obligé de le voter dans un an, dans l'absolu vous nous auriez dit : « voilà je suis ennuyé, j'attends l'avis du Conseil d'Etat d'une heure à l'autre », je pense que personne n'aurait trouvé à redire que les délais ne soient pas suivis à la lettre, vous voyez ce que je veux dire.

(Brouhaha ; Rires...)

M. Jean-Pierre LICARI.- Vous glissez sur une pente dangereuse, Monsieur CUCCHI...

M. le Président.- S'il vous plaît, un peu de silence, nous écoutons M. CUCCHI jusqu'au bout.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Ce que je veux dire, c'est que si c'est une question d'un jour, je pense que tout le monde est d'accord, cela ne fera pas d'histoire. Vous avez un an pour le déposer, et non pour qu'on le vote, et une fois déposé, on a tout le temps de le discuter. Et si nous faisons la même chose, lorsque vous nous déposez un texte et que nous n'avons pas le temps ou bien que ce n'est pas un texte prioritaire pour nous, si nous vous disions : « on le met demain au vote, mais on vote contre, le texte a l'air bien, mais on n'a pas eu le temps de l'étudier alors on arrête la pendule, on vote contre, redéposez un texte un peu plus tard quand nous aurons plus de temps » ! Voilà Monsieur le Ministre, c'est dans l'esprit que je ne suis pas d'accord avec vous.

M. le Président.- Je pense que tout a été dit ce soir, sur ce sujet. Vous avez bien compris Monsieur le Ministre, pour nous, puisque, comme vous l'avez déclaré tout à l'heure, vous partagez les principes de l'amélioration et de la modernisation du Conseil National contenus dans ce texte, nous avons du mal à comprendre pourquoi en une année, vous ne pouvez pas déposer un texte en ce sens.

Ce que je peux dire en conclusion car il n'y aura pas de vote, vous le savez, à l'issue de ce débat, c'est qu'on vous demande vraiment instamment d'accélérer les procédures. Vous vous êtes engagé, nous vous le rappellerons, à tout faire pour que dans les meilleurs délais un projet de loi soit déposé, mais nous, ce qui nous gêne, c'est qu'il n'y a pas ce soir d'échéance précise. Donc, nous serons attentifs et vigilants, Monsieur le Ministre, pour le suivi de l'évolution de ce dossier et pour que les actes du Gouvernement suivent vos paroles.

Je vous rappelle en terminant que, évidemment, nous sommes prêts à participer à un groupe de travail. Quand il s'agit de l'actualisation et de l'amélioration du fonctionnement du Conseil National, ce n'est pas seulement notre intérêt, Monsieur le Ministre, qui est en jeu. Avoir un Conseil National qui fonctionne bien, c'est l'intérêt de la Principauté toute entière et je voudrais ce soir que nous en soyons tous bien conscients. Donc, nous vous rappellerons vos engagements, certes non constitutionnels, mais les engagements que vous avez néanmoins pris ce soir devant nous sur ce projet.

Je vous propose, puisque le point suivant, c'est la reprise de l'examen budgétaire, comme il est 20 heures, je vous propose et M. CUCCHI le disait à juste titre en cette fin d'année tout le monde est un peu fatigué, que nous allions nous restaurer. Nous réattaquons donc

notre séance par l'examen du Budget Primitif, nous en sommes au chapitre 2 de la section 2 des Dépenses.

—————
**(La séance est suspendue à 20 heures
pour 50 minutes)**
—————

M. le Président.- Nous reprenons maintenant l'examen du Budget Rectificatif 2005 là où nous en étions restés, c'est-à-dire au Chapitre 2 de la section 2 des dépenses « Conseil Economique et Social ». Je donne immédiatement la parole à Monsieur le Directeur Général pour la lecture de ce chapitre.

M. le Directeur Général.-

CH. 2 – CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

202.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	204.000
202.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	60.300
202.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	<u>26.700</u>
	<u>291.000</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 3 – CONSEIL D'ETAT

203.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	<u>21.000</u>
---	---------------

M. le Président.- Je mets ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 4 – COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES

204.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	<u>129.100</u>
---	----------------

M. le Président.- Je mets ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 5 – COMMISSION SURVEILLANCE DES O.P.C.V.M.

205.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	<u>88.500</u>
---	---------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 6 – COMMISSION DE CONTRÔLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES

206.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	328.000
206.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	20.000
206.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	<u>69.000</u>
	<u>417.000</u>

M. le Président.-

Je mets ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 7 – COMMISSION SURVEILLANCE DES SOCIETES DE GESTION

207.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	<u>46.700</u>
---	---------------

M. le Président.-

Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 8 – CONSEIL DE LA MER

208.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	<u>20.500</u>
---	---------------

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

SECT. 3 – MOYENS DES SERVICES

A. MINISTERE D'ETAT

CH. 1 – MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL

301.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	2.078.000
-----------------------------------	-----------

301.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION	47.000
301.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	537.500
301.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	45.400
	<u>2.707.900</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 4 – CENTRE DE PRESSE

304.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	841.000
304.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	312.400
304.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	2.200.800
	<u>3.354.200</u>

M. le Président.- J'ai une intervention ; elle s'adresse au Ministre d'Etat, mais je vais peut-être laisser parler mes collègues avant. Monsieur MARQUET, je vous en prie, vous avez la parole.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais parler de la presse en général. Il y a eu, comme le relève l'hebdomadaire le Point cette semaine, une augmentation du nombre de journaux à Monaco, on parle bientôt d'une radio, peut-être de décrochages régionaux au niveau de la télévision ; il serait peut-être utile que la Fédération Patronale crée un syndicat de presse, car aujourd'hui les journalistes, qui ont un syndicat des journalistes, n'ont pas un interlocuteur unique. Il serait donc souhaitable que dans l'évolution du dialogue, avec la multiplication des moyens des médias, avec la loi que nous avons votée sur la presse, peut-être la Fédération Patronale prenne cela en compte. Merci.

M. le Président.- Merci. S'il n'y a pas de remarque du Gouvernement, je donne maintenant la parole à Madame PASQUIER-CIULLA.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne peux que regretter que le Ministre d'Etat ne soit pas là, parce que j'ai noté avec un grand plaisir que le

Gouvernement par le biais du Centre de Presse avait organisé un « spécial Conseil National » auquel l'opposition n'était pas conviée.

L'opposition... Qu'est-ce que c'est déjà ? Ah oui, l'alibi démocratique dont je parlais tout à l'heure. Mais je vais vous dire, alibi ou pas, nous avons été élus par des Monégasques et lorsque nous parlons, nous parlons en leur nom, même si nous avons été élus à la proportionnelle.

Alors, comment expliquer qu'une émission spéciale Conseil National se fasse sans l'opposition, sans la minorité politique ? Je n'ai rien contre, mais dans ce cas-là, il fallait qu'elle s'appelle « émission spéciale majorité parlementaire » !

Et là, contrairement à l'intervention que j'avais faite sur le « Conseil National », il s'agit bien du Gouvernement puisqu'on parle du Centre de Presse. Alors, entre ce débat-là et ce que j'ai entendu tout à l'heure, moi j'ai l'impression que personne vraiment dans cette enceinte n'a réellement envie de donner des droits à l'opposition.

M. le Président.- Je vais vous répondre au nom de notre Institution.

Vous avez ici le bulletin du Conseil National qui a été adressé à tous les Monégasques, il y a quelque temps. Dans ce bulletin, pour la première fois à ma connaissance – j'ai quand même siégé pendant deux législatures dans

cette Institution avant d'être élu Président – il y a eu dans ce bulletin institutionnel de notre Assemblée, une place pour les minoritaires. Eh bien, voilà donc ce que les Monégasques ont reçu chez eux : « Tribune libre : chacun des 24 Conseillers Nationaux s'exprimera dans cette rubrique » ; cela a commencé puisqu'on voit, il y a eu un ordre de passage, je pense convenu entre vous, Madame et le R.P.M., on voit les photos de M. PASTOR et de M. REY qui ont déjà pu s'exprimer. Vous aurez l'occasion, bien sûr, dès le prochain bulletin du Conseil, de pouvoir le faire, vous aussi. Ensuite, depuis toujours, le Centre de Presse effectivement, peut donner la parole à un certain nombre de personnalités sur son antenne du canal local de la télévision. Inutile de vous dire que, puisque nous avons notre mot à dire dans le cadre de la préparation d'émissions qui vont concerner le Conseil National, que j'ai déjà précisé à la Direction du Centre de Presse, et je suis heureux que vous me donniez l'occasion de le dire officiellement ce soir, de la même manière que dans le bulletin du Conseil National, proportionnellement à ce que représente l'opposition dans cette Assemblée, vous représentez 3 sièges sur 24 élus, bien évidemment, il y aura la possibilité pour cette opposition – j'y veillerai personnellement – que la minorité puisse aussi s'exprimer dans le cadre de ces émissions. Mais si vous êtes une téléspectatrice attentive, vous aurez noté que, pour l'instant, il n'y a eu que cinq ou six élus qui ont eu l'occasion de parler. C'était sur des textes de loi importants, je pense que c'était bien effectivement que les Rapporteurs de textes importants et d'actualité puissent s'exprimer. Soyez donc rassurés Madame PASQUIER-CIULLA. J'espère que vous en serez satisfaite et que vous le reconnaîtrez.

Je vous en prie, nous vous écoutons Madame PASQUIER-CIULLA.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Ravie de l'apprendre, j'aurais aimé le savoir avant que vous ne passiez à la télé, cela m'aurait évité une intervention, ça aurait permis d'économiser du temps.

M. le Président.- Mais, Madame PASQUIER-CIULLA, il y a eu de nombreuses réunions de préparation de ce budget, on se voit toutes les semaines, posez vos questions, il n'y a aucun problème, au lieu de les garder pour les séances publiques.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Mais en réunion privée, je ne peux pas poser une question, si je ne sais pas que vous allez passer à la télé, je ne peux pas vous demander : « si un jour vous passez à la télé, Monsieur le Président, est-ce que l'opposition pourra y passer aussi ? ». Cela me paraît difficile, mais peu importe, je ne

veux pas polémiquer, c'est très bien, vous nous donnez le droit de passer à la télé, c'est parfait. Je vais aller un peu plus loin. *J'aurais aimé que le Centre de Presse vous le suggère avant que vous le demandiez, parce que ça aurait signifié quelque part que le Gouvernement – et donc je ne m'adresse plus à vous mais au siège vide qui est à côté de vous – avait l'intention aussi de permettre à l'Assemblée d'être entendue dans toute son intégrité.*

M. le Président.- Cela a été fait, lorsqu'on en a parlé, c'est quelque chose qui était convenu et des deux côtés. D'ailleurs, ce qui est positif aussi, c'est que vous êtes dans votre rôle en essayant de montrer que la majorité peut toujours faire plus et mieux. Moi, mon rôle évidemment, c'est de montrer que cette Institution travaille toujours le mieux possible, selon le respect d'un certain nombre de valeurs qui nous sont chères. Vous me permettrez de dire aussi que nous avons été les premiers à mettre toutes ces séances publiques sur Internet et que donc là, chaque fois que vous parlez et que vous prenez la parole, avec les moyens de l'Institution Parlementaire, vous passez sur Internet. Nous avons veillé aussi, vous n'aviez pas voté notre proposition de résolution, nous elle nous paraissait très importante, à demander au Centre de Presse de diffuser les séances publiques sur le canal local. Dans l'ancienne législature, avant 2003, il n'y avait pas la télévision, ça c'est un fait et personne n'avait demandé la télévision. Nous l'avons demandé et aujourd'hui nous avons la télévision pour le début et la fin des séances budgétaires. Et je m'étais beaucoup battu, il y a 2 ans – c'était encore M. LECLERCQ qui était Ministre d'Etat – pour que les explications de vote de chaque élu de la majorité et de l'opposition, passent à la télévision. Donc vos explications de vote passent à la télévision sur le Canal local depuis 2 ans. Voilà, moi, mon rôle, c'est de dire que tout ne va pas si mal et je crois que je dois le faire, lorsque vous faites ce genre d'intervention. Je vous en prie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- *Puisque vous rappelez que je n'ai pas voté cette proposition de loi, rappelez jusqu'au bout que je ne l'ai pas votée parce que j'avais indiqué que je souhaitais qu'elle soit accompagnée d'un cahier des charges ; à l'époque, c'est ce que j'avais demandé, de manière à pouvoir vérifier que les droits de l'opposition soient respectés tout à fait proportionnellement, bien sûr, à notre nombre. Je n'ai jamais demandé à avoir des temps de parole supérieurs à mes collègues en fonction de la proportionnalité, mais il faut rappeler l'intégralité des choses.*

M. le Président.- Nous avons toujours été et continuerons d'être attentifs aux droits de la minorité. On va continuer d'avancer.

Monsieur LICARI, je vous en prie.

M. Jean-Pierre LICARI.- Juste pour dire que les élus P.F.M. n'ont pas été informés de cette émission spéciale Conseil National, non plus.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Les élus U.N.A.M. non plus...

(Brouhaha).

M. le Président.- Je vous explique, c'est tout simple. Nous ne sommes pas producteurs de cette émission. Elle est gérée par une équipe du Centre de Presse et les interviews se font par des journalistes du Centre de Presse. Mais avant qu'on mette « spécial Parlement », il y a toujours eu des interviews, à un certain moment sur l'antenne, des personnalités de Monaco, d'Elus, du Maire, de Conseillers Nationaux, de Présidents d'Associations. Ce n'est pas une émission qui est produite par le Conseil National, nous sommes seulement des interviewés dans une émission.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- C'est pour cela que ma remarque s'adressait particulièrement au siège vide qui est à côté de vous, parce que je sais bien que le Centre de Presse dépend du Gouvernement et que la notion « spécial Conseil National » de ce que j'ai vu de l'extérieur...

M. le Président.- C'est ce qu'ils mettent sur l'écran mais c'est vrai que nous nous n'avons pas les moyens de production, nous n'avons pas non plus le contrôle de la diffusion, ni du montage d'ailleurs.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Moi, je m'arrête à l'image, « spécial Conseil National » lorsqu'il n'y a qu'une partie du Conseil National et avant de savoir que vous nous donniez ce droit, et je vous en remercie. Pour moi ce n'était pas cohérent !

M. le Président.- C'est vrai, mais il faut reconnaître que ce sera beaucoup plus simple par rapport, notamment, au Président de la Commission de Législation qui rapporte des textes très importants dans le cadre de sa Commission, de lui donner la parole dans cette émission, qu'aux élus d'opposition. Je reconnais que pour les trois élus de la minorité, il faut qu'il y ait une démarche volontariste. Vous allez vous exprimer sur les sujets que vous aurez choisis selon un temps d'antenne, bien sûr, qui malheureusement sera limité, car vous aurez

noté qu'on doit avoir 25 minutes environ, trois fois par an, donc ce n'est pas l'idéal même pour le Président du Conseil et tous les membres de la majorité, mais c'est mieux que rien.

Y a-t-il d'autres interventions sur le Centre de Presse avant que je ne mette ce crédit aux voix ? Moi j'en avais une à faire. En séance privée, j'avais dit et le Ministre d'Etat avait réagi positivement, que je me réjouissais que sur notre télévision nationale, il y ait des émissions pour la communauté anglaise de Monaco, pour la communauté italienne aussi en langue italienne, mais que je regrettais qu'on n'ait pas l'occasion aussi, d'avoir des émissions en monégasque parce qu'il y a un certain nombre de gens qui souhaitent l'apprendre et cela pourrait avoir un caractère éducatif. De plus, d'autres le parlent et aimeraient sans doute écouter des émissions dans la langue nationale. Donc, le Ministre d'Etat s'était engagé à regarder cela, je crois que les choses avancent, je ne sais pas si Monsieur le Secrétaire Général peut en dire un mot, le Ministre d'Etat n'étant pas encore revenu ?

M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Je confirme ce que vous dites, Monsieur le Président. Le Ministre d'Etat a demandé au Centre de Presse d'étudier la possibilité de faire une émission en langue monégasque. Nous attendons, d'ici à un mois, des propositions sur le format et sur la périodicité. Donc, dès que nous aurons ces propositions, nous pourrions éventuellement les évoquer, mais ce n'est pas si évident, ce n'est pas simplement la traduction, il faut donc faire quelque chose qui, comment dire, soit intéressant et dans des domaines qui puissent aussi être assez attractifs.

M. le Président.- Je vous remercie. Je suis sûr que, notamment le Comité National des Traditions Monégasques appréciera beaucoup cette initiative lorsqu'on aura ces émissions sur l'antenne.

Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Une petite anecdote, pour plaisanter. Je me demande encore combien de mois et d'années nous allons avoir sur la chaîne câblée, l'émission sur Ferrari. Quelquefois, je ne comprends pas parce qu'il y a des choses remarquables et puis des fois il y a un document infographique qui revient plusieurs fois par jour et qui, à la fin, lasse. Il faudrait un peu de variété. Alors, Ferrari, 3, 4, 5, 6 fois par jour depuis 3 semaines....

M. le Président.- Vous êtes aussi un téléspectateur attentif. Monsieur COLLE, une remarque ? Non.

Je vais donc mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 5 – DIRECTION DU CONTENTIEUX

305.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	276.000
305.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	180.000
305.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	405.300
	<u>861.300</u>

M. le Président.- Il y a des interventions ? Je vais donner la priorité au Président de la Commission de Législation, Monsieur LICARI, je vous en prie.

M. Jean-Pierre LICARI.- Ma question est très simple, puisque le Contentieux relève des Affaires Juridiques, nous savons que son Directeur a été nommé à d'autres fonctions, sans trahir le secret des informations nominatives qui sont si chères au Gouvernement. Je voulais simplement savoir si le Gouvernement sait déjà qui doit prendre la tête de cette Direction qui est névralgique, comme chacun le sait puisque nous parlions tout à l'heure de l'activité législative et c'est une préoccupation du Conseil National.

M. le Président.- Monsieur le Secrétaire Général.

M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Comme le soulignait le Président de la Commission de Législation, il s'agit effectivement d'un secteur tout à fait névralgique. Dès que la désignation de Laurent ANSEMI, dont nous nous félicitons, a été connue, nous avons lancé la réflexion, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur son remplacement, tant qu'il n'y a pas la Haute approbation Princièrè, vous

comprenez que nous ne puissions nous exprimer, mais les choses vont aller très vite et les nominations devraient intervenir au tout début janvier.

M. le Président.- Monsieur MARQUET, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Un souhait que ce poste qui était occupé par un Monégasque le soit à nouveau par un Monégasque.

M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Il le sera.

M. le Président.- Très bien. Il le sera et nous nous en réjouissons... et rapidement aussi puisque vous nous l'avez annoncé pour le mois de janvier.

Si vous le voulez bien je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 6 – CONTROLE GENERAL DES DEPENSES

306.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	698.000
306.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	7.200
	<u>705.200</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 7 – FONCTION PUBLIQUE – DIRECTION

307.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.322.000
307.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	495.000
307.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	72.000
307.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	2.500
	<u>1.891.500</u>

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses et ensuite M. NIGIONI.

M. Alexandre BORDERO.- On ne reviendra donc pas sur le gel du recrutement des fonctionnaires annoncé par le Gouvernement, qui va sans doute, dans quelque temps, provoquer quelques difficultés d'emploi je pense ; il faudra donc à ce moment-là que la Fonction Publique soit particulièrement attentive au respect des priorités d'emploi et là encore, comme sur beaucoup de sujets, le Ministre d'Etat, qui est absent, nous a proposé des réunions en début d'année, que nous tiendrons évidemment. Alors, ça, c'est très pratique parce que cela permet de passer le débat budgétaire sans trop d'encombres et ça reporte tous les sujets épineux début 2006.

Mais, en attendant ces discussions j'aimerais savoir si le Gouvernement pourrait nous confirmer ce qu'il nous a déclaré en séance privée à savoir que, malgré une prévision d'augmentation de 1,6 du point d'indice, celui-ci sera augmenté d'au moins le taux de l'inflation ; de même, concernant 2005, y aura-t-il en début d'année 2006, un réajustement pour que l'augmentation du point d'indice suive aussi celle de l'inflation ?

M. le Président.- C'est vrai, je m'étais adressé à ce sujet au Ministre d'Etat suite à sa déclaration au début du débat budgétaire. C'est une des attentes que nous avons dans ce Budget et il n'a pas sur ce point été précis dans sa déclaration liminaire, donc nous écoutons avec beaucoup d'intérêt Monsieur BIANCHERI.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je peux volontiers préciser ce point. Effectivement, si nécessité il y a, il y aura rattrapage début janvier sur 2006 et l'intention pour 2006 demeure la même.

M. le Président.- Nous vous en remercions, c'est effectivement une attente très forte du Conseil National et des fonctionnaires.

Je donne maintenant la parole à Monsieur Jean-Luc NIGIONI.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Deux thèmes sur ce chapitre. Le premier thème, c'est l'évolution de carrière des fonctionnaires, alors qu'évidemment, on va avec le Président BORDERO, aborder ce point en janvier, je l'espère, mais je voudrais quand même préciser qu'un des souhaits du Parlement, ce serait de faire évoluer le mode d'évolution de carrière des fonctionnaires. Aujourd'hui, on a un système qui n'est pas satisfaisant, je pense qu'il faudrait essayer d'aller vers un système où les fonctionnaires qui le souhaitent puissent se former et acquérir une formation spécifique pour évoluer dans leur carrière. On a des situations où pour certains postes, il y a besoin de certains profils avec certains diplômes, il y a des personnes qui ont ces diplômes mais qui n'ont pas l'expérience de la Fonction Publique et qui ont donc besoin d'une formation en interne par d'autres fonctionnaires qui, eux, n'ont pas les diplômes mais ont l'expérience. Alors, ces personnes qui forment la personne diplômée ont quand même un sentiment de n'être pas suffisamment prises en considération et, pour leur part, souhaiteraient probablement faire des études et occuper ces postes si cela était possible. Donc, je pense qu'il faudrait creuser des voies là-dedans et proposer plus fréquemment des formations aux fonctionnaires qui le souhaiteraient.

Deuxième point sur l'inflation. Alors là, il y a quand même un retard car tous les ans nous demandons à peu près la même chose, à savoir qu'il faudrait que la Fonction Publique ne suive pas uniquement le cours de l'INSEE. Et aujourd'hui, les chiffres prouvent que ces dernières années, particulièrement depuis 2002 et le

passage à l'euro, mais y compris précédemment, les indexations sont systématiquement inférieures à l'INSEE, il faudrait donc faire évoluer ce point-là et pour ce faire, je pense qu'il faut rappeler une des propositions – en fait, il y en a plusieurs – mais je vais en rappeler trois sur le nombre des propositions qui figurent dans notre programme.

Nous demandons, premièrement, le maintien réel du pouvoir d'achat de l'ensemble des fonctionnaires par la négociation entre les représentants des fonctionnaires et l'Etat et non plus simplement une indexation sur un taux qui n'est certainement pas satisfaisant. Un deuxième point qui nous tient à cœur aussi, c'est l'amélioration du pouvoir d'achat des catégories les plus modestes des fonctionnaires, à savoir les catégories C et D. Nous demandons systématiquement un coup de pouce et nous souhaiterions que les choses évoluent dans ce sens-là et, pour ce faire, il y a un point de notre programme qui dit « transformation de la pratique des primes exceptionnelles en un véritable treizième mois » : cela serait souhaitable et, plus particulièrement, pour les basses catégories.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur NIGIONI. Qui souhaite répondre à cette intervention ? Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Sur le premier point, je crois pouvoir confirmer que la formation est un des sujets que nous souhaitons aborder – et ce n'est pas un hasard – au début 2006, avec la Commission compétente. Sur le cas que vous avez signalé, je dois dire que j'ai eu du mal à bien comprendre ce à quoi vous vouliez faire allusion, mais nous sommes prêts, si vous avez des cas à nous expliquer un petit peu plus avant, à voir ce que c'est, parce que je crois que, s'il y a des gens qui veulent se former, c'est effectivement intéressant, il y a déjà des dispositifs qui existent, on réfléchit à d'autres et il faudrait peut-être avoir une meilleure connaissance de certaines aspirations. Donc, voilà ce que je peux dire sur ce point-là.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI a la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour rappeler qu'en séance privée, j'avais insisté sur l'importance qu'il faudra à l'avenir mettre sur la formation professionnelle continue et je pense que j'avais eu une oreille attentive de M. RAVERA. Je crois que sur cette voie, on a du travail et il va falloir s'y mettre.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- S'agissant de la formation professionnelle, il y a tout d'abord le volet du secteur privé qui doit être traité avec les partenaires sociaux. On s'y attache. Il y a également le volet de la Fonction Publique et, dans le secteur dont j'ai la charge, j'ai bien l'intention de faire en sorte que des jeunes Monégasques puissent accéder à des écoles professionnelles dès après la scolarité afin de pouvoir ensuite occuper des emplois qui, aujourd'hui, malheureusement, ne sont pas tenus par les Monégasques. Je vais m'y employer ; je ne peux pas vous dire encore si on va réussir, mais c'est en bonne voie et je pense notamment au domaine de la Santé Publique.

M. le Président.- Merci, Monsieur RAVERA. Monsieur BIANCHERI a la parole.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais répondre à la question de la majoration telle que souhaitée par le Conseiller NIGIONI. Vous donnez à titre d'exemple ce qui a été fait fin 2005, donc au lieu de procéder à une augmentation, et de tête je crois que c'est 0,8 %, on a fait une augmentation de 0,4 % et on a augmenté d'un point tous les indices, ce qui est bien supérieur à 0,4 %. Donc on est allé au-delà du montant souhaité, du montant de référence.

M. le Président.- Monsieur NIGIONI, je vous en prie.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Juste un mot pour répondre parce que j'apprends cela sur le siège. J'ai pris mes informations sur le site du Gouvernement où j'ai constaté que la dernière fois qu'un point a été donné, c'était en 1999, alors peut-être que je ne vais pas sur le bon site.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- C'est que le site n'est pas à jour. Ecoutez, je ne pratique pas la langue de bois non plus.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, je voudrais aller dans le sens de Monsieur CUCCHI pour ce qui concerne la validation des

acquis de l'expérience. Je sais que le sujet est étudié au sein du Département des Affaires Sociales. Lors de nos prochains débats ou réunions, nous pourrions approfondir le sujet parce qu'il est vrai que de nombreuses personnes sont intéressées et attendent avec impatience la généralisation de cette mesure.

M. Denis RAVERA, *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé*.- Pour la validation des acquis, la Cellule d'Insertion Professionnelle de la Direction du Travail s'emploie à la mettre en œuvre et je pense qu'on aura l'occasion le 19 janvier d'en parler. Au niveau de la Fonction Publique, il y a une étude qui est entreprise pour examiner les conditions dans lesquelles on va pouvoir organiser la validation des acquis.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Effectivement, Monsieur le Conseiller, vous nous avez annoncé que cette visite s'effectuerait le 19 janvier. Vous l'officialisez ce soir à l'ensemble des Conseillers Nationaux présents. Ainsi la Commission de l'Education et de la Jeunesse viendra visiter la Direction du Travail et, plus spécialement, la Cellule Emploi Jeunes.

M. le Président.- La parole est maintenant à Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Le Gouvernement a décidé de geler le nombre de fonctionnaires dans sa Fonction Publique. Indépendamment de la question que je voulais poser, dans le rapport du Ministre d'Etat, vous n'en parlez pas mais vous en avez parlé au Budget Rectificatif 2005. Prenant acte que dans le courant du mois de janvier, il y aura donc une réunion là-dessus, j'aurais voulu vous poser trois questions auxquelles j'espère vous pourrez lors de cette réunion, donner quelques réponses.

La première : je pense que vous n'allez pas renouveler pendant la première année, les départs à la retraite et, donc, il serait intéressant de savoir si vous avez fait un état prévisionnel des départs à la retraite sur les cinq années à venir et quelles seront les économies au niveau du Budget de l'Etat.

La deuxième : dans la mesure où l'Etat monégasque doit assurer, quel que soit le personnel de sa Fonction Publique, un service minimal dans de bonnes conditions pour l'utilisateur, j'aurais voulu savoir si vous avez déjà demandé à vos Chefs de Service un redéploiement des personnels du fait qu'un certain nombre ne sera pas renouvelé dès l'année 2006.

Enfin, est-ce que vous pourrez faire une réflexion pour savoir, par rapport aux missions qui incombent à la Fonction Publique, quel est le nombre minimal de

personnel que vous estimez devoir utiliser pour que cette Fonction Publique remplisse, dans d'excellentes conditions, les missions que le Gouvernement lui confie ?

Je n'attends pas forcément une réponse ce soir, mais j'espère que, lors de cette réunion du mois de janvier, nous aurons quelques éléments là-dessus.

M. Robert COLLE, *Secrétaire Général du Ministère d'Etat*.- Monsieur CELLARIO, je pense qu'on n'a pas dû se comprendre. Lorsque vous parlez de non renouvellement des départs à la retraite, ce n'est pas du tout l'objectif puisque le Ministre d'Etat a indiqué qu'il y avait une volonté de rester à effectif constant, sauf circonstance particulière concernant certains domaines comme éducation, santé, sûreté et peut-être d'autres que je ne perçois pas dans mon énumération. Donc il n'est pas du tout question de ne pas remplacer les fonctionnaires qui partiraient.

Pour ce concerne ce que vous appelez les redéploiements, effectivement, la réflexion est en cours, il va y avoir dans le courant de l'année 2006, sous l'égide de la Direction de la Fonction Publique, peut-être avec une aide extérieure, on est en train d'y réfléchir, des entretiens particuliers avec chacun des Chefs de Service de façon à y réfléchir et à vérifier par rapport aux postes qui sont en place, quels sont les profils, quelles sont les évolutions et là aussi peut-être quelles sont les formations, on en parlait tout à l'heure. Donc, il ne faut pas laisser croire qu'il y aura des non renouvellements de postes, il n'est pas du tout utile d'affoler ou inquiéter les fonctionnaires. Je crois que notre Fonction Publique a atteint un niveau qui correspond bien aux missions que nous en attendons, sur certains points, il faut peut-être la compléter un peu, mais je crois qu'il n'y a pas péril en la demeure et en tous les cas, ce n'était pas du tout les propos du Ministre d'Etat.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO vous répondez rapidement, ensuite la parole sera à Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

M. Claude CELLARIO.- Je prends acte de ces déclarations. Je rappelle que lors de la séance d'avant-hier, j'avais dit que le Gouvernement se devait de communiquer. Or, si l'annonce a été faite, ce fut une annonce, point. Ce soir, il y a un début de communication, j'en suis heureux et j'espère que dans le courant du mois de janvier, lors de cette réunion, les informations que vous nous donnerez permettront de se faire une idée claire de ce que vous voulez faire. Car je rappelle que si vous gardez des effectifs constants mais

que, dans certains domaines qui vous paraissent prioritaires, vous allez embaucher, il faudra bien d'un autre côté, pour garder les effectifs constants, ne pas renouveler des postes.

M. le Président.- Monsieur COLLE, je vous en prie.

M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Je crois que là aussi, il y a peut-être un problème de sémantique puisque le Ministre d'Etat n'a pas exclu des recrutements supplémentaires dans certains domaines ciblés. Donc, il n'y a pas d'un côté addition, ni d'un côté soustraction sinon ce serait un marché de dupes. Ce qu'il a dit, c'est que lorsqu'un Chef de Service voudrait recruter et que ce recrutement dans un domaine particulier n'apparaîtrait pas justifié, on lui demanderait un redéploiement. Donc, une réaffectation de poste. Par contre, M. RAVERA a évoqué des créations de postes au Cap Fleuri – et il peut y en avoir d'autres – là, ce sont des créations de postes supplémentaires, qui ne seront pas gagés.

M. le Président.- Monsieur le Président BORDERO, vous souhaitiez intervenir, je vous en prie.

M. Alexandre BORDERO.- En fait, M. COLLE a amené les précisions qu'il fallait sur ce sujet, parce que suite à l'intervention de M. CELLARIO, il est vrai que parfois des doutes sont apparus sur le mot « gel » employé comme il l'a été, d'autant plus qu'on a une actualité française qu'on suit tous les soirs à la télévision, où les circonstances ne sont pas les mêmes et les mesures prises ne sont pas les mêmes. Je pense qu'il est bien que tout le monde soit d'accord et s'entende sur ce que veut dire le mot « gel », c'est-à-dire on remplace les départs à la retraite, on reste à effectif constant et si par hasard dans un milieu donné, par exemple le milieu des personnes âgées qui ira forcément en croissant, il y a un besoin supplémentaire, il y aura un nombre de fonctionnaires supplémentaires et c'est ce qu'il fallait comprendre parce qu'il y a quand même des amalgames qui se font entre les

informations que l'on reçoit de France et celles de Monaco, qui auraient pu laisser penser à un moment que certains départs à la retraite n'étaient peut-être pas compensés. C'est très bien que cela ait été précisé.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Une simple question, Monsieur le Président, qui n'a pas un lien direct avec le sujet. Voyant la chaise du Ministre d'Etat vide, je me demande s'il a mis sa menace de tout à l'heure à exécution.

M. le Président.- Je ne pense pas, Monsieur GARDETTO.

M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Non, je ne pense pas du tout. J'entends d'ailleurs sa voix, me semble-t-il.

M. le Président.- Monsieur NIGIONI, une dernière intervention.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Juste rapidement une explication de vote, Monsieur le Président. J'avais envisagé de voter contre ce chapitre à cause des trop faibles augmentations d'indice ; apprenant sur le siège l'augmentation d'un point et ayant des promesses pour le mois de janvier, je m'abstiendrai donc sur ce chapitre.

M. le Président.- Je vais donc mettre aux voix ce chapitre de la Fonction Publique, Direction.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté ;

MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI
et Jacques RIT s'abstiennent).

M. le Directeur Général.-

CH. 9 – ARCHIVES CENTRALES

309.010 – FRAIS DE PERSONNEL	273.000
309.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	206.800
309.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	600
	<u>480.400</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 10 – PUBLICATIONS OFFICIELLES

310.000 – PUBLIC. OFFICIELLES

938.400

M. le Président.- Monsieur le Doyen, nous vous écoutons.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement, c'est pour déplorer que le Journal de Monaco retranscrit les débats du Conseil National environ deux ans après leur tenue. Je repose toujours la même question : doit-on renforcer le personnel de notre Assemblée ? En effet si le public ne possède pas d'ordinateur ou ne regarde pas le Canal local, s'il ne lit pas la presse locale, il sera toujours dans l'ignorance de toutes les interventions qui sont développées dans l'enceinte du Conseil National.

J'interpelle donc le Président de notre Assemblée pour lui rappeler que dans notre Constitution, il est bien précisé que les débats doivent paraître au Journal de Monaco dans les 3 mois qui suivent la séance. Merci.

M. le Président.- Je partage totalement votre point de vue et je vais vous donner quelques explications.

D'abord vous aurez noté que la publication a repris et qu'elle va s'intensifier afin que l'on puisse arriver à des publications effectivement dans les 3 ou 4 mois, mais je voudrais vous expliquer publiquement puisque vous m'en donnez l'occasion, les raisons des délais actuels.

Au début de la législature, nous avons eu une augmentation d'un tiers des élus puisque nous sommes passés de 18 à 24. Nous avons créé un tiers de Commissions en plus, puisque deux nouvelles Commissions sur six au départ, ont été créées. J'ai demandé des statistiques, parce que je cherche à connaître le volume de travail considérable qui, aujourd'hui, est géré par ce Conseil National et d'ailleurs je tiens à rendre hommage à l'équipe permanente qui a un rôle obscur parce qu'elle n'est pas à l'honneur, ce sont toujours les élus qui ont l'occasion de s'exprimer dans les séances publiques ou devant les journalistes, mais je dois dire que nous avons une équipe permanente qui se donne beaucoup de mal et qui donne le meilleur d'elle-même

tous les jours à mes côtés et aux côtés de tous les élus pour faire avancer notre Institution. Un chiffre qui m'a été donné et qui m'interpelle : savez-vous que dans cette nouvelle législature, nous avons deux fois plus de courriers par exemple, quotidiennement, que dans l'ancienne législature ? Il y a une augmentation du travail, il y a un dynamisme nouveau, il y a plus d'élus, plus de Commissions, il y a aussi sans doute le pluralisme qui est un élément important, nos débats sont toujours plus longs, plus animés...

(Rires).

Moi, vous savez, Madame PASQUIER-CIULLA, j'ai toujours défendu le pluralisme, vous pouvez retrouver toutes mes interventions y compris lorsque le parti auquel vous apparteniez à l'époque, expliquait pour des raisons qui lui sont propres, que la meilleure façon de défendre l'Institution, c'était d'avoir une liste unique au Conseil National. Vous pouvez regarder toutes mes déclarations publiques depuis 15 ans, j'ai toujours pensé que d'avoir le pluralisme au sein de cette Institution, non seulement cela ne l'affaiblirait pas mais cela la renforcerait et ça enrichirait nos débats. Donc, c'est vrai que je me suis battu ces derniers mois pour qu'on ait des moyens supplémentaires au niveau de notre personnel permanent et je dois dire que j'en remercie le Gouvernement parce que je vous ai fait passer en septembre un nouvel organigramme qui a été adopté. Nous avons aujourd'hui les moyens nécessaires, nous avons renforcé le secrétariat depuis la rentrée, on a eu quelques créations de postes qui étaient indispensables, je peux donc vous dire qu'aujourd'hui j'ai demandé et je suis personnellement ce dossier, que nous rattrapons le retard actuel pour arriver à ce qui est souhaitable ; c'était 5 ou 6 mois de décalage par le passé, mais c'est vrai que l'idéal serait, comme vous le disiez, trois mois pour la publication des séances publiques.

Ceci ne doit pas faire oublier, par ailleurs, tous les efforts qui ont déjà été faits pour la communication, on en a parlé tout à l'heure, que ce soit le site Internet du Conseil avec nos séances en direct intégralement diffusées, que ce soit le bulletin d'information, que ce soit

la télévision et je crois qu'aujourd'hui, plus personne ne le remet en cause. Je vous l'avais dit le soir où nous avons voté la résolution en 2003, je vous avais dit qu'il y aurait des avancées qui seraient tellement évidentes que plus personne ne les remettraient jamais en cause. Mais ceux qui s'intéressent aux débats du Conseil National se rappelleront que, quand dans la législature 1993/1998 nous étions quelques-uns à proposer la diffusion de nos séances, nous nous faisons traiter d'irresponsables, d'agents de l'étranger voulant introduire à Monaco des méthodes inacceptables. Donc, plus personne, Dieu merci, ne remettra en cause la retransmission télévisée des séances publiques, mais toutes ces avancées ne font pas oublier l'objectif que vous venez de rappeler, Monsieur le Doyen.

Monsieur le Doyen, vous souhaitez intervenir à nouveau.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Tout simplement pour vous dire que mon observation était générale mais que bien entendu, je reconnais que le travail qui est fait par le personnel du Conseil National est admirable.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur le Doyen. Je vais passer la parole à Monsieur LICARI.

M. Jean-Pierre LICARI.- De mémoire, il y a une dizaine ou une quinzaine d'années, le Gouvernement avait pris une bonne initiative. Vous voyez que je suis

constructif. Certes, c'est il y a longtemps, c'était celle de publier séparément les codes monégasques et à ma connaissance, une fois que les tirages ont été épuisés, il n'y a pas eu de réédition. Or, le public était assez content de cette possibilité puisque, j'indique à ceux qui ne le sauraient pas que si on veut accéder aux Codes et lois monégasques, c'est à un prix prohibitif puisqu'il faut acheter toute la série plus le recueil des décisions judiciaires. Or, une démocratie se doit de faciliter l'accès de tout un chacun au droit et je pense que cette initiative mérite d'être reproduite. Je vous demande donc de rééditer les codes monégasques, au moins même s'il y a certes beaucoup de lois éparses, ça facilitera quand même l'accès au droit à nos compatriotes et aux habitants de la Principauté.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Un scoop ! Maître LICARI, je suis d'accord avec vous.

(Rires).

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets aux voix ce chapitre, sur cette heureuse conclusion !

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 11 – SERVICE INFORMATIQUE

311.010 – FRAIS DE PERSONNEL	1.270.000
311.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	19.000
311.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	<u>574.000</u>
	<u>1.863.000</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 12 – CENTRE D'INFORMATION ADMINISTRATIVE

312.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	181.000
312.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>13.000</u>
	<u>194.000</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 12 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 14 – DIRECTION DES AFFAIRES LEGISLATIVES

314.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	421.000
314.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	100
314.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>102.800</u>
	<u>523.900</u>

M. le Président.- Plusieurs mains se lèvent sur cet important chapitre. Madame FAUTRIER, vous avez la parole.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je profite de ce chapitre pour faire une très brève intervention que je n'ai pas voulu faire tout à l'heure pour ne pas prolonger inutilement les débats.

C'est au sujet de la déclaration du Ministre qui nous a annoncé, ce soir, qu'il désirait transformer, en projet de loi, la proposition de loi relative au divorce et à la séparation de corps. En tant que Présidente de la Commission des Droits des Femmes et de la Famille, je ne peux qu'être satisfaite de cette transformation ; je tenais à dire particulièrement à Monsieur le Ministre que je me tiens à son entière disposition pour aller le voir le plus rapidement possible afin qu'il me fasse part des points de discussion qu'il envisage sur cette proposition de loi, de sorte à pouvoir réunir dans les meilleurs délais la Commission et un groupe de travail, si c'est nécessaire, pour pouvoir discuter d'éventuelles modifications.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Oui Madame, je suis à votre disposition. Je crois que ce ne sera pas très difficile parce que la proposition de loi a été vraiment bien travaillée, je m'excuse de le dire, je distribue aussi des bons points, donc je pense qu'une petite réunion de mise au point sera suffisante pour sortir le projet de loi rapidement.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, ne vous excusez pas, c'est très agréable à entendre. Tout à l'heure

à juste titre, l'ensemble des Conseillers Nationaux et je suis solidaire, se sont exprimés pour regretter deux interruptions du processus législatif, mais du coup, et c'est notre rôle, on a mis l'accent sur les propositions de loi qui ont été arrêtées. Vous nous rappelez à juste titre qu'il y a aussi plusieurs propositions de loi qui ont été acceptées par le Gouvernement et on n'en a pas du tout parlé. Il est donc juste de rappeler, qu'en dehors de celle que vous venez de citer, le Gouvernement va transformer rapidement, il s'y est engagé, en projets de loi les propositions concernant le congé de paternité, concernant le reclassement des salariés déclarés inaptes, deux propositions votées par notre Assemblée et celle concernant le report de crédit des dépenses d'équipements et d'investissements, plus évidemment cette importante loi sur la modernisation du divorce à Monaco.

M. le Ministre d'Etat.- Et j'ajoute l'apprentissage.

M. le Président.- Merci de le rappeler, comme cela tout est dit. L'apprentissage c'est vrai que vous l'avez annoncé tout à l'heure aussi. Donc, tout n'est pas négatif, loin de là, il fallait le dire. Merci de l'avoir rappelé, Madame FAUTRIER.

Je passe à présent la parole à Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, depuis que nous sommes élus, chaque année, je rappelle qu'une des raisons qui ont fait qu'une nouvelle génération est peut-être venue se présenter aux élections devant les Monégasques, c'est la nécessité de moderniser notre législation qui, par bien

des aspects, est assez archaïque. Nous avons, vous l'avez rappelé, tous des moyens limités, même si les choses s'améliorent petit à petit et je voudrais, là aussi, revenir sur un engagement qui a été fait par votre prédécesseur. Il y a deux ans, nous avons voté la séparation du Service des Etudes Législatives et du Contentieux avec un rendez-vous qu'on devait prendre justement pour faire le point, après deux ans, pour voir comment cela fonctionnait et si on pouvait encore améliorer les choses. Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat va vous répondre.

M. le Ministre d'Etat.- Ecoutez, je crois que cela a déjà été abordé, donc je serais très rapide sur ce sujet. Vous savez que M. ANSEMI a été appelé au Palais, donc le problème de son remplacement se pose. Vous parliez tout à l'heure des Etudes Législatives, je n'ai pas à vous faire de déclaration, puisque c'est par Ordonnance Souveraine que ce problème doit être réglé, mais je crois que j'ai trouvé une bonne solution, je vous le dis, qui renforcera plutôt notre capacité à travailler sur les textes législatifs mais, tant que l'Ordonnance Souveraine n'est pas adoptée, excusez-moi mais je ne peux pas vous donner les éléments. Donc une Ordonnance Souveraine est soumise au Palais et je pense que dans les prochains jours, je pourrai vous en dire plus sur ce remplacement mais pas question de modifier la structure de toute façon.

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre, mais ma question, c'était plutôt : nous avons, il y a deux ans, voté cette séparation des deux services chapeautés par un Chef de Service et c'était pour qu'il y ait plus d'efficacité. On devait faire le point, votre prédécesseur s'était engagé à faire le point sur cette évolution et voir un peu comment on pouvait encore améliorer les choses parce que vous n'êtes pas sans ignorer comme nous, qu'il y a un travail législatif énorme.

M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Monsieur MARQUET, je crois que – pardon Monsieur le Ministre d'Etat – au mois de juillet dernier, une note a été adressée au Conseil National, de réflexion sur ce point et de proposition de l'organigramme qui a permis la nomination, à l'époque, de Laurent ANSEMI en qualité de Directeur des Affaires Législatives. C'était une note de bilan et de proposition d'organigramme puisqu'il y avait des propositions de postes et nous avions à l'époque reçu l'accord du Conseil National, ce qui nous laissait à penser que, sur ce point, ce rendez-vous avait été respecté.

M. le Ministre d'Etat.- J'ajoute Monsieur MARQUET, que M. ANSEMI a un grand professionnalisme et je ne peux que lui rendre hommage et regretter son départ mais bon, le Prince l'a appelé auprès de Lui et c'est ainsi. Donc, je suis en train d'échafauder et c'est fait, une solution qui, je pense, répondra à l'attente du Conseil National pour le travail législatif.

M. Bernard MARQUET.- Nous en reparlerons donc.

M. le Président.- Nous allons continuer le tour de parole. Monsieur GARDETTO, c'est à vous.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je profite de cette ligne sur les Affaires Législatives pour interroger à nouveau le Gouvernement sur des sujets qui me tiennent à cœur et qui tiennent à cœur à bon nombre de mes collègues, je le sais.

Première question : peut-on envisager – c'est une question qui est peut-être plus dirigée vers Monsieur BIANCHERI – peut-on envisager le Code de l'Economie, que j'appelle de mes vœux depuis un certain nombre de mois, qui permettrait d'offrir un cadre juridique beaucoup plus prévisible pour les investisseurs que nous souhaitons attirer en Principauté de Monaco et qui aurait le mérite aussi d'intégrer des domaines juridiques qui sont actuellement ignorés, comme le droit financier, le droit des assurances, le droit de la consommation ?

Deuxième question, peut-être davantage destinée à Monsieur le Ministre d'Etat : nous attendons toujours avec impatience les textes juridiques et la jurisprudence monégasque sur support CD-Rom ; est-ce que vous me confirmez que ces éléments pourront être mis à disposition très prochainement et qu'en est-il d'un site juridique que j'avais qualifié ou peut-être vous-même, Monsieur le Ministre, de « Légi Monaco », et qui permettrait aussi de donner un instrument supplémentaire aux professionnels ?

M. le Ministre d'Etat.- Je vais passer la parole à M. BIANCHERI après, mais je voudrais simplement vous dire sur votre deuxième question qu'il n'y a pas de problème, nous allons effectivement mettre sur le site toutes ces informations. Pour répondre au niveau du principe – M. BIANCHERI complétera mon propos – je suis d'accord qu'il faut un cadre législatif mais vous savez, les grands pays qui nous entourent, étouffent sous leur législation et leur réglementation : point trop n'en faut. Je pense qu'il faut un cadre législatif minimum mais l'excès de réglementation et de législation est aussi un élément de paralysie dont – et je sais de quoi je parle –

notre grand pays voisin souffre. Alors, il faut un minimum, je suis d'accord mais point trop n'en faut non plus. M. BIANCHERI sera plus précis sur la réponse précise que vous attendez.

M. le Président.- Alors, nous écoutons Monsieur BIANCHERI, s'il le souhaite.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Oui, bien sûr, je le souhaite. A partir du moment où nous nous mettons d'accord sur ce que recoupe le terme économie et que je vous indique que des textes vous seront déposés en 2006 en matière de fonds commun de placement et de gestion de portefeuille, cela vous démontre que nous avançons sur un sujet important. A partir du moment où, du fait du dossier de la fiscalité de l'épargne, nous commençons des démarches à Bruxelles, pour voir dans quelle mesure le secteur des assurances reste toujours un secteur intéressant, je vous prouve que nous restons attentifs au développement de l'économie ; je souhaite plutôt procéder par touches et légiférer sur des dossiers importants, au cas par cas, qui dynamiseront la Principauté, plutôt que revoir l'intégralité des textes en une seule fois ce qui prendra un temps très important. Un autre exemple : la SARL, c'est un sujet qui était évoqué depuis longue date et nous avons préparé le texte avec une grande novation, le fait que les sociétés en nom propre, les sociétés en commandite simple ou sociétés en nom collectif, qui étaient autorisées avec des échéances déterminées, seront désormais autorisées, lors de l'instruction du dossier avec une échéance illimitée. Donc vous voyez bien qu'il y a quand même, par touches importantes et profondes, des modifications de notre législation. A partir du moment où on aura fait les modifications législatives nécessaires, on pourra dire qu'on a un Code de l'économie qui sera moderne. Si vous vous voulez qu'on arrête tout et qu'on fasse des textes énormes, je considère que ce n'est pas la bonne formule.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, souhaitez-vous reprendre la parole ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, je souhaite reprendre la parole, parce que j'ai l'impression, effectivement, que l'on n'est pas tout à fait sur la même longueur d'onde. Déjà, d'une part sur le Code de l'économie, j'entends un Code qui puisse recouper certains des textes que vous énoncez mais qui ne soit pas un patchwork, c'est-à-dire un texte qui ait une cohérence. Il y a des domaines du droit qui sont totalement ignorés. Vous savez par ailleurs que la loi sur les sociétés anonymes date de 1895 et qu'on ne peut pas aujourd'hui prétendre attirer des investisseurs internationaux avec un

texte qui est vieillot ! Donc tout cela, moi, je le conçois comme une démarche globale qui permette vraiment d'avoir un corpus juridique modernisé et qui soit quand même attractif ! En ce qui concerne les assurances, pour l'instant, il n'y a pas grand-chose, et pour le droit à la consommation non plus ! D'autre part, pour reparler du sujet abordé tout à l'heure par M. le Ministre d'Etat en ce qui concerne les supports, votre réponse a été un petit peu vague, Monsieur le Ministre, vous n'avez pas été très précis sur les dates auxquelles on pourrait attendre effectivement, d'une part les CD-Rom juridiques, d'autre part la mise en œuvre d'un site juridique accessible à tout un chacun pour connaître le droit monégasque.

Là, je réitère ma préoccupation dans la mesure, effectivement, où la mise à disposition des textes et de la jurisprudence est un élément de transparence et de prévisibilité du droit, et je pense que c'est un élément très, très important pour tous ceux qui sont attachés aux respects de la règle de droit.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Conseiller National, je vous répondrai : le plus vite possible, mais je n'aime pas inventer des dates à la légère ; donc le plus vite possible.

M. le Président.- Je passe la parole à Madame BOCCONE-PAGÈS.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

On a évoqué longuement tout à l'heure la proposition de loi sur l'éducation : où en sommes-nous ? Elle est effectivement fort attendue, tant par la population que bien sûr par le milieu éducatif. D'autre part, au niveau de la proposition de loi sur le contrat d'apprentissage : Monsieur le Ministre, vous aviez dit que vous étiez fort favorable à cette proposition de loi, puis-je penser que le délai de six mois est annulé ?

M. le Ministre d'Etat.- Madame, ne profitez pas, ne faites pas de la sémantique vous aussi. Je dis que ce projet m'intéresse et que je suis d'accord pour le reprendre en projet de loi rapidement, mais ne me demandez de tout fixer en terme de calendrier parce que je ne pourrais pas. Mais je m'engage, l'apprentissage, c'est important, intéressant et je m'engage sur votre proposition de loi et je vous répondrai, mais le moment venu, officiellement, que je suis d'accord pour le transformer en projet de loi, il n'y aura pas de problème, on n'aura pas de débat comme tout à l'heure. Quant à la loi sur l'éducation, je demande à Monsieur Philippe DESLANDES de vous répondre.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Le Directeur des Affaires Juridiques m'a promis cet après-midi qu'avant de rejoindre le Palais, le texte me serait transmis. Il met actuellement la dernière main à l'exposé des motifs.

M. Jean-Pierre LICARI.- Mais il y en a un de Directeur des Affaires Juridiques ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Encore aujourd'hui, oui, jusqu'à la fin de l'année.

M. le Président.- Ecoutez, on se réjouira lorsque le projet de loi sera là, nous le ferons savoir et on s'en réjouira. Monsieur le Ministre, je voulais vous dire et je crois que vous serez d'accord avec cette interprétation, que si la Constitution dit que vous avez un délai maximum de 6 mois pour donner un avis, rien ne vous interdit de le donner un peu plus tôt ! Donc, vous n'êtes pas obligé d'attendre 6 mois pour nous dire officiellement, de manière institutionnelle, que vous acceptez de reprendre la proposition de loi sur l'apprentissage.

M. le Ministre d'Etat.- Non, mais permettez que l'on respecte les délais constitutionnels ; je vous dis d'ores et déjà que ce texte, je le reprendrai sous forme de projet de loi, mais je l'écrirai le moment venu pour que l'horloge démarre à l'heure et que la Constitution soit respectée, mais je vous dis, d'ores et déjà, que c'est d'accord, on le reprendra.

M. le Président.- C'est déjà un point positif.

Est-ce qu'il y a sur cette importante Direction des Affaires Législatives d'autres interventions ? Oui, Monsieur le Vice-Président.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne suis pas sûr d'avoir entendu la réponse, Monsieur le Conseiller des Finances, concernant l'économie numérique, si en 2006 l'ensemble des textes seront remis. Et permettez-moi une plaisanterie : vous avez retiré un texte et c'était le seul texte dont j'étais le Rapporteur depuis 2 ans ! Alors, je l'attends avec impatience !

M. le Président.- Monsieur le futur Rapporteur veut travailler, Monsieur le Conseiller.

M. Claude BOISSON.- J'ai préparé un rapport vraiment personnel, je ne l'avais pas fait faire.

M. Jean-Pierre LICARI.- Il n'est pas retiré, il est gelé, il y a beaucoup de gels en ce moment.

M. le Ministre d'Etat.- Oui mais des gels intelligents.

M. Jean-Pierre LICARI.- Cela change tout.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- On fait l'apprentissage de la Constitution. Le premier trimestre 2006, les deux textes sur l'économie numérique.

M. Claude BOISSON.- Dont le Casino virtuel.

M. Jean-Pierre LICARI.- Mais il n'est pas retiré, celui-là, Monsieur BOISSON ?

M. le Président.- Vous nous aviez demandé, Monsieur BIANCHERI, de le mettre de côté parce que vous souhaitiez qu'il soit voté en même temps qu'un ensemble d'autres textes.

M. Claude BOISSON.- C'était d'ailleurs tout à fait logique.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je n'ai rien à rajouter aux paroles du Président. Il y a un quatrième texte que vous souhaiterez voter ensemble, c'est le texte sur la CCIN qui a été déposé.

M. Claude BOISSON.- En effet, vous deviez nous présenter l'ensemble des textes de façon à ce qu'il y ait un vote global et actualisé.

M. le Président.- Bien, en tous cas, rendez-vous au premier trimestre 2006 pour les textes demandés par Monsieur BOISSON.

Si vous le voulez bien je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 14 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-**B. DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES**

CH. 15 – DELEGUE

315.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.605.000
315.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION.....	121.400
315.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	149.000
315.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	800
315.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>275.000</u>
	<u>2.151.200</u>

M. le Président.- Madame FAUTRIER demande la parole. Je vous en prie.

Mme Catherine FAUTRIER. – Merci, Monsieur le Président.

Juste une toute petite intervention qui, j'espère, sera transmise à M. le Conseiller pour les Relations Extérieures. Le Prince Albert II, dans Son discours du 12 juillet, a insisté sur le fait que les Monégasques devaient aller faire leurs armes à l'étranger et revenir en Principauté de Monaco, avec plein d'expériences nouvelles de façon à pouvoir enrichir notre pays.

Moi, je suis la première à avoir mis en pratique ce genre de chose, je trouve ça évidemment très bien. La seule chose, c'est que dans la pratique, ce n'est pas toujours évident. Et ce n'est pas toujours évident pourquoi ? Parce que notre passeport monégasque, malheureusement, ne nous permet pas toujours de pouvoir accéder à un emploi dans beaucoup de pays. Alors, si j'ai un souhait à formuler, ce soir, c'est que le Département des Relations Extérieures qui vient tout juste d'être créé, se penche un peu sur ce sujet et étudie de façon précise quelles sont les modalités d'accès au marché de l'emploi dans différents pays. Enfin, on peut peut-être commencer par les pays d'Europe, parce que, malgré tout, il y a même des pays d'Europe où il est difficile pour des Monégasques d'avoir un emploi, et ensuite après, on peut élargir à d'autres pays. Mais je pense que c'est important, parce que c'est bien d'avoir la volonté et de vouloir inciter les jeunes à s'expatrier et à vouloir avoir une expérience à l'étranger, encore faut-il que dans la pratique, cela soit réalisable ; et aujourd'hui, même en Angleterre par exemple, pour ne citer que la Grande-Bretagne, c'est extrêmement difficile d'avoir un permis de travail. Donc, je demande ce soir de manière officielle à ce que le Département des Affaires Extérieures se penche très sérieusement sur cette étude qui est de voir quelles sont les modalités d'accession au marché de l'emploi sur les pays étrangers, des jeunes ou des moins jeunes d'ailleurs parce qu'il n'y a pas de limite

d'âge dans ce domaine-là, de la part des gens qui sont de nationalité monégasque. Je vous remercie.

M. le Président.- J'avais d'ailleurs signalé moi-même à votre prédécesseur, Monsieur le Ministre, des cas individuels qui posaient des problèmes. Je dois dire que M. LECLERCO, à l'époque, avait réagi. Ça a été un peu compliqué mais on a toujours trouvé des solutions. Malheureusement, le problème va s'amplifier, Mme FAUTRIER a raison, parce que de plus en plus de Monégasques diplômés souhaitent démarrer une carrière à l'étranger, comme le Prince Lui-même l'a souhaité. Donc, que peut-on faire de manière plus générale qu'au cas par cas ?

M. le Ministre d'Etat.- Votre question n'est pas évidente, la réponse à votre question n'est pas évidente. S'agissant des études, je suis complètement d'accord avec vous mais s'agissant du travail, c'est un peu plus compliqué. Pour les études, je pense qu'il faut qu'on se repenche sur le problème des bourses pour offrir la possibilité à des jeunes Monégasques de faire des troisièmes cycles aux Etats-Unis, au Canada, où ils veulent, en fonction de leurs compétences mais pour ça, il faut valoriser les bourses parce que ça coûte cher de faire une ou deux années d'université aux Etats-Unis. Donc pour cela, d'accord. Alors, sur le travail, c'est plus compliqué, je dirai un petit peu en boutade, même si on est écouté sur Internet, qu'en dépit des principes chers au Conseil de l'Europe, chacun exerce dans son coin la préférence nationale. Il faut dire les choses parce que, quand même, nous ne sommes pas de plus mauvais élèves que d'autres dans ce domaine et c'est pour cela que je le dis. Mais il y a quand même une difficulté particulière, on ne peut pas vouloir quelque chose et son contraire, Madame, il y a une difficulté particulière : il y a un espace européen qu'est l'Union Européenne où il y a une libre circulation. Cet espace existe et effectivement les Allemands peuvent venir en France, les Français peuvent aller en Angleterre et nous pas toujours, alors ce n'est pas évident parce que chaque fois qu'on demande

une convention avec l'Union Européenne, on nous pose 36 conditions et je vous réponds très franchement, 36 conditions qui ne sont pas forcément dans le bon sens pour les intérêts de la Principauté. Donc, il faut trouver un équilibre. Moi, je souhaiterais qu'on bénéficie au moins de l'espace européen et qu'on bénéficie comme les Français, les Anglais, les Allemands et les Italiens etc... de la possibilité de travailler dans l'espace européen. Moi, je le souhaite, mais ça suppose de passer une convention avec l'Union Européenne et l'Union Européenne va nous demander une réciprocité, cela veut dire que tous les Européens peuvent travailler en dépit de la préférence nationale, ici, à Monaco. Il faut regarder les choses, on peut en discuter mais il faut bien regarder quel est notre intérêt exact.

M. le Président.- Nous avons quelques arguments, Monsieur le Ministre. Il y a des milliers de ressortissants européens qui travaillent en Principauté, sur notre sol. Et nous, nous ne demandons jamais que quelques dizaines peut-être de permis de travail pour des jeunes Monégasques.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous donne la problématique de manière réaliste, moi je souhaiterais ce que vous souhaitez, mais quant au reste du monde c'est aussi difficile pour un Allemand, pour un Français, pour un Italien ou pour un Monégasque de trouver un permis de travail aux Etats-Unis, le Canada est plus accueillant. Donc, votre question est réelle, je souhaite qu'on y trouve réponse mais ce n'est pas simple, c'est seulement ce que je voulais dire parce qu'elle est dans un contexte international où chacun défend ses intérêts, c'est la fosse aux lions.

M. le Président.- Comprenez aussi notre interrogation. Dans le cas auquel je pense, c'était l'Angleterre, on a et tant mieux, des centaines d'Anglais qui travaillent en Principauté, qui ont des permis de travail à Monaco et ils apportent évidemment leurs connaissances et leurs savoir-faire à la Principauté. Nous nous en réjouissons. Mais avouez que c'est difficile à expliquer et à comprendre pour les Monégasques, que lorsqu'on va demander un permis de travail pour un Monégasque sur le sol anglais, ce soit impossible de l'obtenir. Ce n'est pas équitable car il y a peut-être 500 ou 600 Britanniques qui travaillent à Monaco, M. Patrick LECLERCQ et le Service des Relations Extérieures s'en étaient occupés avec le Foreign Office, nous y étions arrivés mais cela avait pris trois ou quatre mois de difficiles discussions pour obtenir un permis de travail pour un Monégasque en Angleterre. Alors, je sais que c'est compliqué, mais avouez qu'on a quand même de bons arguments pour défendre ce genre de demandes.

M. le Ministre d'Etat.- Mais bien sûr, je suis d'accord avec vous, Monsieur le Président, moi je souhaiterais qu'on trouve une convention européenne de réciprocité d'ailleurs, avec au moins l'espace européen. Mais il ne faut pas qu'on nous pose trop de conditions c'est donc une question de négociation équilibrée.

M. le Président.- Vous avez soulevé un problème important, Madame FAUTRIER.

M. le Ministre d'Etat.- Moi je suis d'accord avec vous, vous le voyez bien mais c'est un peu compliqué.

Mme Catherine FAUTRIER.- Oui, je sais que c'est compliqué, j'en conviens complètement, je n'en suis pas au stade de demander à ce qu'on se penche sur une convention quelconque avec l'Union Européenne, je n'en suis pas encore là mais il y a eu d'autres cas de jeunes Monégasques depuis le cas évoqué par M. le Président qui se sont trouvés avec une embauche : donc ils étaient engagés officiellement et au moment où il a fallu arriver avec leurs valises pour travailler, ils se sont vus refoulés parce que passeport monégasque, parce que pas de possibilité d'avoir un permis de travail. Donc je pense qu'il y a une vraie étude à mener, déjà une identification des difficultés que pourrait soulever l'accession au marché du travail, du moment qu'on a une embauche à la clef j'entends, sur les pays d'Europe. Ça aujourd'hui, on ne le sait pas, on le découvre, je dirai, en étant confronté ou pas au problème. Il y a donc déjà peut-être une identification des problèmes à mener par le biais des Relations Extérieures et après, effectivement, relativisons : on n'a jamais que 8.000 ressortissants monégasques ! Monsieur le Ministre, qu'est-ce que 8.000 ressortissants monégasques face à un espace européen où il n'y a plus de frontière ? Donc, je veux bien qu'on nous demande des contreparties et du reste, je pense qu'elles sont déjà en action puisque, aujourd'hui, un Européen qui viendrait travailler à Monaco – parce qu'il est d'ores et déjà embauché dans une société qui aurait fait un appel à candidature et qui n'aurait pas trouvé de ressortissant monégasque et donc aurait fait appel à un ressortissant européen – cette personne a son permis de travail et elle n'attend pas 6 mois pour l'avoir. Donc, relativisons, et je pense qu'il faudrait sérieusement que le Département des Relations Extérieures se penche sur cet aspect parce que, quelque part, c'est notre avenir, je l'ai toujours défendu dans cette enceinte : il n'y a qu'en allant s'expatrier et en allant faire nos armes à l'extérieur que nous reviendrons, pour apporter du plus ici chez nous. Donc, si nous n'avons pas les moyens de le faire, ce n'est même pas la peine d'essayer de discuter de quoi que ce soit.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Madame, moi je suis complètement d'accord avec vous. Pour l'instant, on passe notre temps à faire des interventions individuelles pour régler des problèmes particuliers. Un jour avec l'Espagne, un jour avec l'Angleterre, bref on passe notre temps à ça. On perd du temps peut-être, mais on essaie de régler les problèmes qu'on nous pose et je crois que c'est dans l'intérêt des Monégasques de faire ça, mais on ne trouvera des solutions gérables que si, quelque part, on nous reconnaît dans l'espace européen et ça c'est une discussion avec l'Union Européenne et ce n'est pas toujours très facile, voilà. Mais, je suis complètement d'accord avec vous et un de nos objectifs en terme de Relations Extérieures, c'est qu'on puisse être reconnu ; vous avez raison, c'est une goutte d'eau dans l'espace européen au niveau de 300 ou 400 millions d'habitants, que représente la population de Monaco, ce n'est donc pas nous qui allons créer le chômage en Allemagne, en Espagne ou en Grande-Bretagne, c'est clair. Ce n'est rien comme impact mais pour nous, c'est très important. Je dis simplement, ce n'est pas très facile parce que Bruxelles n'est pas très facile comme partenaire, il ne suffit pas de demander, on nous dit : « Oui, mais. Si vous étiez comme la Suisse. Passez une convention ». Vous accepteriez plein de trucs. Pourquoi pas, mais il faut regarder et négocier.

Mme Catherine FAUTRIER.- Engageons les négociations, Monsieur le Ministre, je ne peux que vous inciter à engager les négociations dans ce domaine et encore une fois, pour moi, la réciprocité, elle existe déjà en Principauté de Monaco, puisque n'importe quel ressortissant européen peut accéder à un travail, voilà.

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Relations Extérieures, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, je ne peux que faire écho aux propos que vous teniez tout à l'heure et aux propos de Mme FAUTRIER. Je trouve que nous vivons une situation de profonde injustice, quand nous voyons que nous accueillons en Principauté des centaines, voire des milliers d'étrangers qui sont les bienvenus, que nous accueillons volontiers et qui participent à la richesse nationale. Mais il est profondément injuste qu'on oppose des barrières administratives strictes, quand un Monégasque essaie d'aller parfaire sa formation à l'étranger. Il y a deux problèmes, Monsieur le Président. Il y a d'une part le

problème des visas et d'autre part, le problème des permis de travail. Alors, je crois qu'il faut qu'on traite le sujet de manière globale parce que, on ne peut pas à chaque fois faire un parcours du combattant pour obtenir un visa et puis encore recommencer pour obtenir un permis de travail. Je pense que si la démarche européenne qu'évoquait tout à l'heure M. le Ministre d'Etat pose des problèmes difficiles à résoudre, alors pourquoi ne pas tenter une démarche bilatérale avec les pays dans lesquels nos jeunes ressortissants sont les plus sensibles et vers lesquels ils sont le plus tentés d'aller ? Par exemple la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Italie ! Est-ce qu'une démarche bilatérale n'aurait pas plus de chance d'aboutir plus rapidement, parce qu'il est invraisemblable qu'on arrive à avoir des conventions internationales qui portent sur l'échange d'informations dans le domaine financier, qui portent sur l'extradition et qu'on n'arrive pas à signer une convention internationale avec un autre pays pour que nos jeunes Monégasques – et il n'y en a qu'une poignée, disons-le bien une fois pour toutes – pour que ces jeunes puissent, sans qu'on leur oppose des murs d'incompréhension, des barrières administratives à n'en plus finir, obtenir logiquement un visa et un permis de travail renouvelables pour une durée déterminée, certes, mais obtenir ces documents dans les pays étrangers dont nous accueillons nous-mêmes des ressortissants et qui peuvent travailler et gagner leur vie chez nous en Principauté de Monaco ?

M. le Ministre d'Etat. - Ma réponse sera très courte, le bilatéral n'est plus possible parce qu'il y a Schengen, donc les pays n'ont pas le droit. Il faut qu'on ait un accord avec Schengen, sinon vous ne pouvez pas aller en Allemagne parce que ça vous donne tous les droits européens. Même la France qui continue à trier les Monégasques, ça ne vous donne pas un permis de Schengen. Donc, là, il y a un truc, il y a vraiment un vrai sujet.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Il y a deux problèmes, Monsieur le Ministre. Quand vous évoquez Schengen, vous évoquez les problèmes des visas, mais vous restez à devoir traiter le problème des permis de travail. Donc, je veux bien effectivement qu'on discute Schengen pour les visas, mais ce n'est pas tout.

M. le Ministre d'Etat.- Pour les permis de travail, c'est pareil. Si vous avez le droit de travailler en Allemagne, vous avez le droit de travailler en France et en Italie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je ne sais pas si ça relève de Schengen, je crois que ça relève surtout de

l'Union Européenne, dans le sens où les Européens peuvent travailler dans chacun des pays de l'Union mais en ce qui nous concerne nous, qui ne sommes pas de l'Union Européenne, je ne suis pas sûr effectivement qu'on ne puisse pas traiter ça de façon bilatérale. Il y a donc des problèmes à dissocier, le problème des visas et le problème des permis de travail, et en toute hypothèse, ça ne règle pas la question des pays hors Europe comme les Etats-Unis, le Canada ou l'Australie par exemple. Donc je pense qu'il y a effectivement là matière à avancer, que ce soit au niveau du Ministère d'Etat ou du Département des Relations Extérieures.

M. le Président.- Merci, Monsieur GARDETTO. On continue sur ce sujet. La parole est maintenant à Madame BOCCONE-PAGÈS.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Je voudrais aller dans le droit fil de l'intervention de Mme FAUTRIER et que l'on se mette un peu à la place des jeunes qui se retrouvent refoulés à la frontière.

Vous imaginez bien que cela ne doit pas être facile, nous avons eu le cas d'un jeune qui nous a fait part combien cela était difficile parce qu'on l'a raccompagné à l'avion. Je trouve cela vraiment inadmissible. Est-ce qu'on ne pourrait pas dans l'urgence mettre en place une liste téléphonique d'Ambassades et de Consulats afin que la personne sur place puisse au moins donner un coup de fil et se voir éventuellement aidée par l'Ambassadeur sur place ou par le Consulat sur place, voire un membre soit de l'Ambassade soit du Consulat ? Dans l'urgence, donner des solutions. Essayer qu'ils aient de l'aide sur place sans pour autant téléphoner ici à Monaco, ne sachant pas que faire pour trouver une solution.

Ensuite, Monsieur le Ministre, j'ai écouté attentivement et vous pensez bien que je vais rebondir sur ce que vous avez dit au niveau des bourses d'études. Effectivement vous avez parlé d'augmentation éventuelle. Nous avons déjà obtenu + 50 % de l'enveloppe globale et c'est vrai que les jeunes en sont extrêmement satisfaits mais cela n'est pas encore suffisant. Il faut revoir le règlement et le montant des bourses, voire éventuellement le montant des bourses de stages ainsi que pour les bourses de langues étrangères. Il faut donner à nos jeunes les moyens de construire leur avenir.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Madame, moi je suis complètement d'accord avec vous, je vous dirai

simplement qu'il faut quand même être sélectif. Je veux bien une bourse d'études pour un troisième cycle à Columbia Université, mais pas nécessairement pour un DEUG. Donc, je suis complètement d'accord qu'il faut donner tous les moyens aux jeunes, soit pour un stage professionnel soit pour un Master de haut niveau, de troisième cycle, qui partent y compris aux Etats-Unis où c'est cher, et je suis d'accord qu'il faut couvrir la possibilité pour des jeunes de le faire. Là-dessus, il faut qu'on étudie et on va vous répondre.

L'autre sujet que vous évoquez, moi, je pense qu'il y a déjà un progrès parce que je vous rappelle que les Accords de Paris ne sont pas vieux, ils sont du 8 novembre, je crois, mais au moins ils ont un mérite : on va, ce qui n'était pas le cas avant, créer des relations diplomatiques avec de nombreux pays. Donc, au moins, on pourra parler lorsqu'il y aura des problèmes particuliers comme ceux que vous évoquiez ; je pense qu'un grand nombre de pays se feront accrediter, même s'il est probable que nous n'aurons que deux Ambassades pleines sur les territoires de la France et de l'Italie, je pense par contre que de très nombreuses Ambassades, de très nombreux pays vont demander l'accréditation de leur Ambassadeur et à partir de cela, nous avons un interlocuteur, c'est déjà quelque chose pour répondre aux soucis que vous évoquiez et je crois que ça c'est un progrès important parce que les Consuls, c'est bien mais ça a peu de pouvoir, alors qu'une Ambassade, ça a des services, c'est une mécanique qui tourne dans les relations diplomatiques et à qui on peut poser des questions précises pour régler les problèmes du type de ceux que vous évoquiez.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur souhaite intervenir.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je voulais confirmer, mais peut-être qu'on en reparlera tout à l'heure dans le chapitre de l'Education Nationale, je m'y étais engagé et ce sera fait, au premier trimestre 2006, la révision du règlement des stages à l'étranger qui, effectivement aujourd'hui, est un peu obsolète. Les fonctionnaires ont été invités devant la Commission des Bourses à le faire au début de l'année 2006, c'est-à-dire lorsque le traitement des 600 dossiers de bourses sera achevé !

Alors sur un autre point, mais c'est tout à fait à titre informatif – et on pourra revenir sur ce même sujet un peu plus tard dans la soirée – je voudrais rappeler quand même quelques chiffres pour qu'on mesure le phénomène. La poignée grandit. En 2000/2001, il y avait 10 troisièmes cycles et 5 Doctorats ; cette année, j'ai

37 troisièmes cycles et 12 Doctorats, on change d'échelle et on retrouve la même donnée au niveau du bac : en dix années, le nombre de bacheliers monégasques a doublé. Tout enrichissement est extraordinaire mais il y a certainement des carrières à organiser, dont une partie à l'étranger et le problème devient de plus en plus urgent, puisque ce nombre augmente. Ce qui montre que notre système fonctionne bien puisque cela débouche effectivement sur un certain nombre de diplômés de haut niveau, de troisième cycles ou Doctorats mais après, ces personnes-là vont chercher un emploi.

M. le Président.- Nous allons poursuivre le tour de parole. Nous sommes sur l'emploi ou les études à l'étranger et seulement sur ce sujet. Madame PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Ce sera très rapide parce que, finalement, M. le Conseiller pour l'Intérieur rejoint un petit peu mon intervention. Je veux dire que je suis tout à fait d'accord avec Mme FAUTRIER et, au-delà de cela, il faut penser au retour de ces gens en Principauté. *Parce que si on veut faire partir nos jeunes à l'étranger, c'est pour qu'ils suivent une formation, qu'ils voient autre chose mais aussi pour qu'ils nous ramènent cet autre chose ici et il ne s'agit pas de les laisser une fois qu'ils sont rentrés au pays, passez-moi l'expression, sur le carreau.* Il faut essayer de les intégrer et également d'avoir l'esprit suffisamment ouvert pour accepter ce qu'ils ont appris ailleurs. Donc, il faut accepter de changer nous-mêmes et ça c'est important.

M. le Président.- Le Prince Souverain a indiqué la voie à suivre dans Son discours du 12 juillet. Il faut maintenant que tous aient la volonté de l'appliquer.

Je passe à présent la parole à Monsieur PALMARO.

M. Vincent PALMARO.- C'est vraiment un problème important pour Monaco ce que disait Mme PASQUIER-CIULLA, car à Monaco il n'y a pas de chômage mais il y a parfois des gens diplômés qui n'obtiennent pas un travail à la hauteur de leurs diplômes ou alors qui acceptent un travail sous-évalué en quelque sorte. Je crois que c'est un des problèmes importants pour les Monégasques.

Je reviens au travail des Monégasques à l'étranger. Je partage tout ce qui a été dit, je ne suis pas un spécialiste mais je m'interroge. Il faut des conventions. Alors bilatérales, ce n'est pas évident : peut-être avec les Etats-

Unis ou autre ; en Europe, une convention européenne, mais à ce moment-là, il y a, et vous l'avez dit, un droit de réciprocité. Le droit de réciprocité, est-ce qu'il s'exprime en termes de flux général ? C'est-à-dire qu'il y a un accord bilatéral avec un pays « x », les habitants de ce pays « x » peuvent venir à Monaco dans la mesure où les Monégasques peuvent aller dans ce pays « x », mais il y a tout de même un problème de flux. Alors j'ai entendu dire, c'est vrai, qu'on a beaucoup d'étrangers, mais tous les étrangers ne travaillent pas à Monaco, premièrement, et deuxièmement, on a beaucoup d'étrangers dans certaines nationalités ; il y a beaucoup d'Anglais, c'est vrai, il y a beaucoup d'Italiens, c'est vrai mais demain, si on passe des accords de réciprocité, on aura des Roumains et d'autres, et de nombreux pays, pour deux ou trois Monégasques qui voudraient aller en Roumanie et qui pourraient y aller avec cet accord de réciprocité et on peut avoir trois, quatre fois ou dix fois plus de Roumains qui cherchent de l'ouverture dans l'Europe de l'Ouest. Est-ce que je me trompe ?

M. le Ministre d'Etat.- Cent fois plus, pas trois fois plus.

M. Vincent PALMARO.- Oui, oui je veux être très prudent mais c'est vrai. Est-ce que je me trompe ?

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Simplement, de mes souvenirs des Relations Extérieures, je crois que vous avez tout à fait raison. En fait, lorsqu'on a essayé d'évoquer ce sujet à la fois sur le plan bilatéral et sur le plan de nos approches avec l'Union Européenne, la réponse a toujours été l'application au principe de réciprocité. Ce n'est donc pas une question de flux ; il s'agit en réalité d'une question de principe qui touche à la fois le libre établissement des professions libérales et le libre établissement des travailleurs. Tel est bien l'enjeu. Pour revenir à l'Angleterre, il faudra peut-être ré-entreprendre une nouvelle démarche mais en tous les cas, une première démarche avait été faite auprès du Ministère de l'Emploi et auprès du Ministère des Affaires Etrangères, il y a quelques années, à l'époque où, effectivement, nous n'arrivions pas à régler les cas individuels. La réponse qui nous a été apportée à l'époque était très claire : vous n'êtes pas membres de l'Union Européenne et donc les Monégasques ne peuvent pas s'établir librement chez nous. Maintenant, on peut imaginer un accord mais dans lequel le principe de réciprocité doit être établi. Alors je ne dis pas qu'on ne peut pas apporter des correctifs, mais les enjeux, ils se situent sur le terrain du principe, à ce niveau-là.

M. le Président.- Nous allons continuer le tour de parole.

Monsieur MARQUET, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET. – Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, il faut se féliciter que le nombre de Monégasques allant en Doctorat augmente, mais peut-être est-ce aussi la conséquence qu'ils peuvent maintenant le faire, avec l'augmentation globale de 50 %, il faut quand même se poser la question.

M. Philippe DESLANDES, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Ça a un rapport direct avec le nombre de bacheliers qui a doublé.

M. Bernard MARQUET.- Disons qu'ils ont plus de facilité à le faire et ils utilisent ces facilités. Maintenant, la réflexion de savoir « il va falloir qu'ils reviennent, il va falloir qu'on les paye », pas forcément. Excusez-moi, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, mais un étudiant, en fonction du domaine dans lequel il fait ses études, ne trouvera pas forcément un métier à Monaco, mais il pourra ramener peut-être une autre expérience.

Le problème qui est le plus général, c'est le problème de pouvoir donner la possibilité aux étudiants qui en ont envie, de continuer leurs études avec des moyens financiers ; parfois, dans certaines disciplines, on ne veut pas prendre des étudiants monégasques parce que, après, le pays a peur qu'ils s'installent chez eux. Donc, au niveau des Relations Extérieures, il y a aussi des réflexions à avoir par rapport à la possibilité de faire des études.

Une autre réflexion que l'on avait faite lors de la première réunion des Commissions des Bourses, c'est : est-ce qu'on sait dans quel domaine orienter plus spécialement au niveau des études supérieures nos jeunes par rapport aux besoins de la Fonction Publique, du privé, etc... ? A ce jour, d'après ce que je sais, il n'existe rien. Il faudrait peut-être faire un peu de prospective là-dessus, ce serait intéressant.

M. le Ministre d'Etat.- Moi, je vais vous dire quelque chose quand même. Ne raisonnons pas petit. On est à l'époque de la mondialisation et lorsqu'on dit qu'on souhaite que des Monégasques qui sont allés vadrouiller dans le monde, reviennent, je suis d'accord, c'est d'ailleurs ce qu'a dit le Prince. Je ne peux être que d'accord, mais n'allons pas dire qu'il faut que tous les

Monégasques qui partent reviennent, parce que, bien entendu, on n'a pas la prétention d'offrir toute la palette des possibilités qu'offre le monde. Et bravo si un Monégasque devient un prix Nobel de chimie aux Etats-Unis ! Bravo ! Ou simplement parce que c'est un physicien. Mais je voulais quand même dire, il ne faut pas non plus qu'on s'enferme, il faut qu'on essaie d'obtenir l'ouverture et l'ouverture, on nous demande la réciprocité. Moi j'ai été très sensible aussi à ce qui a été dit par M. PALMARO, parce qu'il a parlé des Roumains : moi je connais un peu, j'étais à Paris avant, alors j'aime mieux vous dire que ces gens de Roumanie, qui cassaient les membres de leurs enfants, enfin pas les membres de leurs enfants, des enfants qu'ils avaient achetés, pour en faire des mendiants sur la Place de Notre Dame comme au temps des Misérables de Victor HUGO, eh bien c'est encore aujourd'hui d'actualité. Moi je ne souhaiterais pas avoir ça à Monaco, je vous assure c'est une réalité terrible, il faut aussi regarder le monde et ouvrir les frontières oui, mais aller jusqu'au bout, c'est un sacré problème. Je m'interroge, comme M. PALMARO, je m'interroge parce que ce n'est pas si simple.

M. Jean-Pierre LICARI.- Ce n'est pas à ce genre de formation peut-être à laquelle il faisait allusion...

(Rires).

Mme Catherine FAUTRIER.- Rassurez-vous je crois que le Conseiller pour l'Intérieur veillera à ce que ce genre de Roumains en dérive n'arrivent pas en Principauté de Monaco.

M. le Président.- C'est effectivement un sujet important et nous en avons débattu largement. Chers collègues, je vous rappelle qu'il est 22 heures 40, nous en sommes à la page 9 du document budgétaire et il y en a 35. Il nous restera une seule séance lundi soir. Je considère sur ce sujet que l'Assemblée est suffisamment informée, conformément au Règlement intérieur. Nous passons donc à un autre sujet. Monsieur GARDETTO, vous aviez demandé la parole pour un autre sujet.

M. Jean-Charles GARDETTO.- J'aurais bien aimé dire deux mots sur le sujet précédent.

M. le Président.- Malheureusement, il va falloir conclure sinon nous passerons les derniers chapitres sans le temps nécessaire à leur examen.

M. Jean-Charles GARDETTO.- J'embraie, mais permettez-moi juste une phrase. Je ne pense pas qu'il

faillie dériver vers du misérabilisme à la ZOLA en disant qu'on va être envahi par les Roumains quand on demande simplement à ce que les Monégasques puissent travailler à l'étranger, alors que nous avons d'ores et déjà beaucoup d'étrangers qui travaillent à Monaco. Il faut recadrer la problématique et il ne faut pas se perdre dans des histoires qui ne sont pas le vrai problème.

Ce point-là étant clos, je passe au point suivant.

M. le Président.- Merci, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Le point suivant m'ennuie un petit peu, il concerne le Conseil de l'Europe, il concerne la Convention Européenne des Droits de l'Homme et j'ai pris connaissance hier des réserves abondantes qui ont été faites par le Gouvernement à plusieurs articles de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, il y en a plusieurs pages. J'aurais aimé qu'avant de faire ces réserves – vous parliez de concertation, Monsieur le Ministre d'Etat – nous puissions en parler ensemble parce que là, nous sommes mis devant le fait accompli ! Il y a un pavé de réserves, et je ne suis pas sûr que ça n'enlève pas de la crédibilité à la Principauté de Monaco ! Peut-être aurait-il fallu que nous en discutions avant effectivement de les formuler. Je regrette un petit peu cette façon de procéder.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Moi je défends les intérêts de Monaco, je ne suis pas un courtisan du Conseil de l'Europe, je ferai tout ce qu'il faut pour le Conseil de l'Europe mais sans céder sur les intérêts fondamentaux de Monaco et du Prince. Donc, voilà ma réponse. Nous avons fait un certain nombre de réserves qui ont été bien acceptées par le Conseil de l'Europe ; ne faisons pas de zèle, Monsieur. Je suis désolé, les intérêts de la Principauté veulent qu'on ne fasse pas de zèle, qu'on se comporte comme les pays fondateurs mais pas comme des sortes de courtisans pour faire plaisir au Conseil de l'Europe. Je suis désolé, je le dis publiquement, on peut m'écouter au Conseil de l'Europe, moi je veux être comme les pays fondateurs, pas plus, pas moins, mais je ne vais pas m'aplatir au nom de Monaco devant des exigences, je fais ce qu'il faut pour remplir les conditions du Conseil de l'Europe, mais pas à n'importe quel prix pour Monaco. Donc, les réserves qu'on a fait, c'est dans l'intérêt de la Principauté et moi je suis chargé des intérêts de la Principauté. Ces réserves ont été acceptées, qui ont été discutées avec les services du Conseil de l'Europe. Moi je pense qu'il n'y a pas de problème, nous

sommes de bons élèves mais ne soyons pas quand même hyper-zélés.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je crois pouvoir rapprocher vos points de vue, franchement, parce que je peux vous dire qu'avec les huit Présidents de Commission, le Vice-Président et tous ceux qui ont rencontré récemment les Rapporteurs de la Commission de suivi du Conseil de l'Europe, nous disons exactement la même chose que vous. Le Conseil National est depuis le début sur la même longueur d'ondes que le Gouvernement. D'abord et avant tout, nous défendons les intérêts de la Principauté et je crois que nos interlocuteurs peuvent très bien le comprendre à Strasbourg. Ce que veut dire M. GARDETTO, c'est simplement que nous n'avons pas été informés de ces réserves. L'information du Conseil National serait souhaitable, mais si elles sont justifiées dans l'intérêt de Monaco, vous avez notre soutien, il n'y a aucun problème.

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, je suis obligé de répondre parce que là, M. le Ministre d'Etat est en train de déformer mes propos, et ensuite je n'apprécie pas non plus le mot de courtisan ; personne dans cette enceinte n'est le courtisan du Conseil de l'Europe ! Nous, pas plus que vous et vous, pas plus que nous ! Alors les choses doivent être claires au départ parce que c'est un terme que je n'admets pas et je vous le dis en face, pour Internet et à la télévision !

En plus de ça, je dois vous dire que je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas faire de réserves, j'ai dit que je n'appréciais pas que vous ne nous n'en ayez pas parlé à l'avance, que nous n'ayons pas dialogué alors que vous prônez le dialogue en matière législative, que nous n'ayons pas travaillé ensemble pour définir la manière la plus efficace de procéder. Ces réserves ont été faites par le Gouvernement sans que nous en ayons parlé entre Institutions et c'était tout le sens de mon intervention, je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas faire de réserves, je dis que nous aurions dû en parler ensemble pour appliquer le principe que vous avez énoncé tout à l'heure qui était un principe de dialogue, lequel n'a pas été appliqué en l'espèce !

M. le Président.- Je donne la parole à Madame FAUTRIER qui est également membre de la délégation monégasque à Strasbourg.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, avec tout le respect que je vous dois, permettez-moi quand même de vous rappeler que l'adhésion au Conseil de l'Europe a été voulue et souhaitée par le Prince Rainier III, que le Prince Albert II a également œuvré pour cette adhésion et que nous nous, en sommes les outils, je dirais, sur le terrain, vous comme nous. Je rejoins complètement M. GARDETTO dans ce qu'il vient de dire : nous ne sommes pas plus que vous des courtisans du Conseil de l'Europe. Je ne vous laisserai pas dire des choses pareilles en public, ça je suis désolée, ça ne peut pas passer. Ce que M. GARDETTO a voulu dire – et je pense que vous auriez peut-être dû agir de la sorte – c'est, non pas que nous ayons plus de prérogatives que vous, c'est que ça fait maintenant un an et demi que nous avons la pratique concrète de cette Institution. Je pense qu'il aurait été appréciable que vous nous consultiez avant de transmettre ces réserves de façon à ce que nous puissions en discuter et vous apporter notre pratique concrète de cette Institution que nous avons maintenant depuis un an et demi ? C'est tout.

M. le Ministre d'Etat.- Je retire le propos de courtisan, Madame, mais je voudrais vous dire qu'en plus, on défend les mêmes intérêts.

M. le Président.- C'est bien ce que j'ai voulu vous dire, Monsieur le Ministre, absolument.

M. le Ministre d'Etat.- A Strasbourg, il n'y a pas de problème là-dessus, moi je n'ai pas d'état d'âme par rapport à cela, je sais que nous sommes d'accord. Je ne voudrais pas que l'on fasse un faux débat à cause de cela. Moi ce que je dis simplement, c'est qu'on vous les a transmises, ces réserves mais elles ont d'abord fait l'objet de longues discussions avec les Services législatifs du Conseil de l'Europe. Dès qu'on a été d'accord avec ces Services, on vous les a transmises, mais si vous voulez, nous n'avons pas inventé ça tout seuls, c'est le résultat d'une discussion avec les Services du Conseil de l'Europe, c'est tout. Je m'excuse, on aurait pu le faire un peu plus tôt, mais avant, elles n'étaient pas rédigées parce qu'on n'avait pas encore l'accord des Services du Conseil de l'Europe, alors on pouvait les transmettre en projet, mais voilà. Ces réserves, dans leur formule définitive sont très récentes. C'est difficile de travailler en temps réel parce que, d'un côté, on discute avec le Service, de l'autre côté, on vous doit de l'information, on vous la doit.

Mme Catherine FAUTRIER.- Mais nous aussi nous vous en devons, Monsieur le Ministre, et je pense que nous

aurions pu vous en apporter sur ce sujet, c'est ce que je regrette, c'est tout.

M. le Président.- Il fallait le dire.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, mais ce n'est pas facile, Madame, mais on a le même objectif, je crois que là-dessus – je retire le terme de courtisan – mais je dis qu'il faut défendre nos intérêts aussi, on le fait les uns et les autres comme on peut, mais on les défend et on est bien entendu d'accord pour la démarche avec le Conseil de l'Europe et je crois d'ailleurs qu'on fait ce qu'il faut pour essayer de répondre aux exigences du Conseil de l'Europe.

M. le Président.- Le plus important dans tout cela, c'est que si Monaco a toujours eu une position forte justement vis-à-vis du Conseil de l'Europe, c'est parce que le Gouvernement Princier et le Conseil National ont toujours parlé d'une seule voix et ils le savent bien au Conseil de l'Europe et vous pouvez compter sur nous Monsieur le Ministre, pour continuer quand les intérêts fondamentaux de notre pays sont en jeu. Il n'y eu et il n'y aura qu'une seule position, la même, celle des couleurs monégasques, défendue par le Gouvernement Princier et par le Conseil National.

Monsieur GIACCARDI, je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Thomas GIACCARDI.- Juste pour compléter ce que disaient mes collègues : on a voté une loi d'approbation autorisant le Gouvernement à signer, à ratifier la Convention Européenne des Droits de l'Homme ; cela aurait été intéressant à ce moment-là de nous faire connaître quelles étaient les réserves que le Gouvernement souhaitait demander, après il y aurait eu négociation, mais au moins porter à la connaissance du Conseil National quelles étaient les réserves que le Gouvernement souhaitait mettre à cette convention.

M. le Ministre d'Etat.- Pas facile.

M. le Président.- Bien, je crois que tout a été dit.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 15 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 16 – POSTES DIPLOMATIQUES

316.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	3.761.100
316.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	2.132.400
316.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	<u>90.000</u>
	<u>5.983.500</u>

M. le Président.- Monsieur ROBILLON demande la parole.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Si j'ai bien compris, la renégociation des Accords de 1930 va permettre à des pays étrangers de demander leur accréditation pour leur Ambassadeur en Principauté. J'avais cru comprendre que la réciprocité allait se faire et qu'on allait développer notre système d'Ambassadeurs et de représentants à l'extérieur. Je suis surpris de ne voir aucune augmentation de la ligne budgétaire des postes diplomatiques. Est-ce à dire qu'en 2006, il n'y aura pas de poste d'Ambassadeur ou de Consul efficace dans les pays étrangers ou alors est-ce que les Consuls et Ambassadeurs vont se répartir le gâteau et vont être diminués au point de vue du traitement ?

M. le Président.- Sans être du Gouvernement, je peux vous dire que ce n'est certainement pas la dernière hypothèse !

(Rires).

M. le Ministre d'Etat.- Je ne crois pas que ce soit la dernière hypothèse quoique cela peut, peut-être, s'envisager aux Etats-Unis.

Ce que vous avez dit est vrai. Je vous signale d'ailleurs que le Conseil des Ministres de la République Française a nommé officiellement M. TELLE, mercredi dernier, Ambassadeur de France à Monaco, et je pense que l'Italie suivra et que dans les premières semaines de janvier auront lieu les premières remises de lettres de créances de l'Ambassadeur de France et d'Italie.

Je pense que cela sera suivi d'un grand nombre de demandes et je le souhaite d'ailleurs ; je le souhaite parce que lorsqu'on a des relations avec un pays, c'est quand même plus commode d'avoir à faire à une Ambassade qu'à un Consul, parce qu'une Ambassade a des services : il y a les services économiques, il y a les services pour les problèmes du travail, on a un interlocuteur que

l'on peut appeler officiellement au nom de la Principauté. Un Consul, on le présente simplement à la population locale. Une Ambassade a des services, de vraies relations diplomatiques, c'est donc plus considérable de pouvoir accréditer des Ambassadeurs, même si à l'évidence, je ne suis pas sûr qu'en dehors de la France et de l'Italie, il y en ait beaucoup qui créent une Ambassade parce qu'une Ambassade, c'est quelque chose de lourd. Et j'en viens après à la deuxième partie de votre question, je pense qu'en dehors de la France et de l'Italie, ce sera essentiellement des Ambassadeurs à Paris qui seront accrédités auprès de la Principauté de Monaco, mais ça ne fait rien parce que nous avons un titre officiel pour travailler avec eux. C'est mieux qu'avant.

Alors, vous parlez maintenant de nos représentations auprès des pays étrangers. Evidemment, Monaco n'a pas les moyens d'avoir 150 Ambassades dans tous les pays du monde, vous savez celles qui existent et on envisage, je vous l'ai déjà dit, une ouverture à Londres, une ouverture à Washington et éventuellement peut-être pas une Ambassade, mais un bureau économique en Chine. Voilà nos projets pour l'instant, mais ce n'est pas tout à fait mûr ; s'il y avait besoin d'initier les choses, on verra ça au rectificatif mais il me faudra un petit peu d'argent parce que cela coûte cher d'avoir des Ambassades. Je veux bien en créer 50, mais on n'aura pas les moyens et, en plus, ce n'est pas forcément nécessaire.

M. le Président.- Bien, en tous les cas, on se réjouira de féliciter bientôt les deux nouveaux Ambassadeurs à Monaco, parce que c'est le symbole effectivement de la Souveraineté renforcée de notre pays.

S'il n'y a pas d'autre intervention sur les postes diplomatiques, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-**C. DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR**

CH. 20 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

320.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.008.000
320.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION.....	25.500
320.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	510.600
	<u>1.544.100</u>

M. le Président.- Monsieur LICARI, nous vous écoutons.

M. Jean-Pierre LICARI.- Je voterai contre ce chapitre dans la mesure où je ne peux pas accepter le refus du Département de l'Intérieur de communiquer ce qu'on lui a demandé, à savoir le tableau récapitulatif du personnel enseignant répertoriant la nationalité.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS souhaite intervenir.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Effectivement, Monsieur le Président, je voudrais intervenir parce que, à la demande du Président du Conseil National auprès de M. le Ministre d'Etat, M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur m'a reçu cet après-midi, accompagnée de Mlle Anne EASTWOOD et en présence de Mme le Commissaire Général. Nous nous sommes longuement entretenus et, après des débats un peu difficiles, nous sommes arrivés à la conclusion suivante, c'est-à-dire qu'il va nous être communiqué, avant le vote du Budget et donc en l'occurrence pour lundi, le tableau récapitulatif pour ce qui concerne le personnel enseignant et le personnel surveillant.

M. Jean-Pierre LICARI.- Répertoriant la nationalité ?

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Voilà, pas nominative, nous sommes bien d'accord, pas par établissement, mais globalement, le tableau récapitulatif global comme nous en avions parlé en séance privée, à la demande du Président du Conseil National et avec l'accord de M. le Ministre d'Etat.

Monsieur le Conseiller, vous voulez bien confirmer par contre le délai, c'est-à-dire que nous aurons ces documents parce que pour notre bonne information, ils nous sont indispensables afin de voter la loi du Budget mardi soir.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je confirme, Madame, que comme il

avait été suggéré lors de la réunion privée que nous nous réunissions, ça a été un peu tard pour des événements tout à fait extérieurs, pour trouver un format qui permette de trouver une solution entre les statistiques telles qu'elles existent aujourd'hui, que vous connaissez, qui sont effectivement très elliptiques et des saisies beaucoup plus détaillées. Donc je crois que cet après-midi, après un échange, cela nous a permis de mieux comprendre la position des uns et des autres et on a trouvé un compromis qui permettra, je l'espère, de répondre à votre demande. J'ai fait en sorte que ces tableaux vous soient communiqués lundi.

M. le Président.- Je voudrais remercier Monsieur le Ministre d'Etat. J'étais intervenu personnellement parce que c'est notre droit à l'information, cela fait partie de nos droits Institutionnels dans le cadre du vote du Budget. Le rapport de la Commission avait insisté sur le travail à dossiers ouverts. C'est un des points sur lesquels j'étais aussi intervenu dans mon intervention liminaire et je considère que cela correspond à quelque chose d'important pour nous qui a été accepté par M. le Ministre d'Etat. Je remercie aussi Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, bien sûr, et Mme la Commissaire Générale de l'Education Nationale. Nous sommes satisfaits. Cette information, maintenant, Monsieur le Conseiller, donnez-la nous bien sûr avant la séance de lundi soir et avant le vote de ce Budget. Je crois que c'est un point important qui a été acquis.

M. Jean-Pierre LICARI.- En attendant d'avoir le document, je m'abstiendrai alors.

M. le Président.- Oui, Madame la Présidente ?

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Juste, Monsieur le Président, pour remercier effectivement, Monsieur le Ministre d'Etat et Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, mais vous l'avez déjà dit. Ces documents représenteront un geste fort, de la part du Gouvernement, eu égard au principe de travailler « à dossiers ouverts », de façon sereine, entre le Département pour l'Intérieur et la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

M. le Président.- Merci. Nous allons mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

Le chapitre 20 est adopté.

(Adopté ;

MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI
et Jacques RIT s'abstiennent).

M. le Directeur Général.-

CH. 21 – FORCE PUBLIQUE – CARABINIERS

321.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	4.655.000
321.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	219.000
321.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	<u>188.800</u>
	<u>5.062.800</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 22 – SURETE PUBLIQUE – DIRECTION

322.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	20.588.400
322.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	168.800
322.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1.525.100
322.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>569.500</u>
	<u>22.851.800</u>

M. le Président.- Nous écoutons le Vice-Président, Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Le Conseil National a rappelé durant les séances privées que la sécurité constitue l'une de ses priorités.

Nous vous avons demandé si vous considériez que les effectifs de la Division de Police Urbaine étaient suffisants pour assurer l'ensemble de ses missions, notamment la nuit.

Vous avez indiqué que les charges incombant à la Division de Police Urbaine étaient en constante progression et vous avez illustré cela par les éléments suivants que je rappellerai, tant ils sont importants :

- service d'ordre lié aux manifestations culturelles et sportives toujours plus nombreux et importants ;

- accroissement des missions de justice et de garde des détenus ;

- nécessité d'une mise en œuvre effective de la télésurveillance ;

- mise en place d'un plan Vigirenfort, activé à son niveau 1 en continu depuis octobre 2002 ;

- accentuation des activités de Brigades anti-criminalité (BAC) au sein de l'USIVP pour obtenir une occupation efficace du terrain et un renforcement de la présence policière dans les secteurs les plus vulnérables (bandes frontières) et les périodes les plus sensibles (notamment la nuit) ;

- nécessité d'assurer une formation continue des personnels.

Nous sommes parfaitement conscients de ces impératifs, et c'est la raison pour laquelle, nous pensons

comme vous, qu'ils devront se traduire par une augmentation des effectifs de terrain, à la différence que, lorsque vous indiquez « dans les années à venir », je réagis en vous invitant à ce que ce soit plutôt dans l'année à venir et très concrètement, selon ma perception par une dizaine d'agents dans la section de roulement (jour et nuit) de la section urbaine.

De cela dépend le niveau de sécurité que l'on veut s'imposer, de la présence visible de la police sur le terrain, notamment à nos frontières, mais aussi de la qualité de l'organisation du travail et donc de la motivation des agents pour remplir leur mission.

Après tous les efforts de repyramidage et de redéploiement qui ont été entrepris ces dernières années, on ne peut pas continuer à demander toujours plus au personnel, car lorsque les milliers d'heures récupérables s'accumulent, il n'y a plus que deux solutions : soit supprimer les heures récupérables, ce qui est impensable ; soit diminuer en jonglant avec les moyens humains disponibles pendant les périodes un peu plus calmes, s'il en reste encore, les agents visibles sur le terrain, or, c'est quelquefois ce que nos compatriotes observent et qu'ils regrettent.

Le meilleur des dirigeants qui soit ne peut faire mieux qu'avec les moyens qu'on lui donne !

En attendant le nouveau réseau radio, j'espère que sur ce sujet, nous sommes sur le même canal, que vous me recevez 5 sur 5 et que la Sûreté Publique recevra du renfort. Merci.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BOISSON.

Est-ce que Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur désire répondre ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je répondrai pour dire effectivement que je vous ai reçu 5 sur 5, j'ai demandé au Directeur de la Sûreté Publique, tout de suite, de faire une étude sur les emplois actuellement occupés par des agents de police et des sous-brigadiers, des emplois administratifs qui pourraient eux être occupés par des administratifs afin de pouvoir mettre sur la voie publique, et c'est le but d'un policier, le maximum de personnel en tenue. Alors, lorsque j'aurais le résultat de ces études, je vous en reparlerai très volontiers puisque je pense qu'il y a un moyen de récupérer un certain nombre d'agents formés sur la voie publique. Alors, il faudra trouver, ailleurs, des emplois administratifs qui ne seront pas des emplois d'agent de police statutaire ou de sous-brigadier, mais si on arrive déjà à faire en sorte qu'un certain nombre d'agents qui, actuellement, sont occupés dans les bureaux à des tâches qui peuvent très bien être occupées par les

administratifs, je serai déjà content de savoir que les effectifs en tenue en ville seront de la sorte augmentés.

Alors, on fait une étude effectivement pour voir s'il y a un gisement ou si le gisement est trop court.

M. le Président.- Monsieur BOISSON, je vous en prie.

M. Claude Boisson.- C'est intéressant, Monsieur le Conseiller, ce que vous soulevez comme problème. Il y a une dizaine d'années, lorsque le sujet était abordé au Conseil National, les élus disaient, très justement, qu'avant de créer des postes, il fallait commencer par faire sortir des bureaux ceux qui s'y trouvent inutilement ; je crois vraiment que depuis, les directeurs successifs ont entrepris un travail de redéploiement repyramidal du personnel. Alors, je ne sais pas s'ils vont trouver encore quelques agents, cachés quelque part dans un bureau à ne pas faire grand-chose, mais franchement, je pense qu'aujourd'hui, les agents affectés dans les bureaux sont, soit des personnes qui ne peuvent plus occuper des fonctions sur le terrain pour des raisons de santé, soit parce qu'elles sont plus adaptées à certaine fonction dans les bureaux. Je crois que tout dirigeant actuellement dans notre Sûreté Publique, surtout après les déclarations qui ont été faites récemment, doit évidemment être relativement prudent et ne peut pas se permettre si facilement de demander des créations de poste et en plus, je pense qu'il y a quelque chose de tabou depuis des années, car il n'est pas de bon ton de demander des créations de postes dans la Sûreté Publique. Justement, on entend souvent dire « eh bien, vous n'avez qu'à prendre ceux qui sont dans les bureaux, vous n'avez qu'à redéployer, vous n'avez qu'à les mettre aux frontières », je crois qu'aujourd'hui, c'est ce qui a été fait. Si, en bas à la Direction, on ne vous le dit pas, moi je vous le dis, il y a vraiment un besoin de recrutement.

M. le Président.- Monsieur ROBILLON souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais effectivement intervenir sur le policier en tenue du Collège Charles III. J'ai eu l'impression de ne plus avoir à faire ce genre d'intervention parce que c'est vrai qu'après le Budget Rectificatif, il m'a semblé qu'une présence policière était beaucoup plus marquée, non pas, disons, permanente, mais franchement beaucoup plus marquée et c'est vrai que ça prouve au moins que cela peut être fait. Donc, je rejoins un peu ce qui vient d'être dit, c'est vrai que la présence policière en tenue me

semble importante dans les rues de Monaco, en particulier aux abords du Collège Charles III ; vous avez pu démontrer, je pense que ce n'était pas un hasard, que celle-ci pouvait être intensifiée aux abords du Collège Charles III. J'ai peur car actuellement, (il doit y avoir des récupérations ou des congés), la présence commence de nouveau à se raréfier et revenir à l'habitude. C'est donc pour cela que cette année encore, je recommence à faire mon intervention. Donc pensez à notre policier en tenue.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Monsieur ROBILLOIN j'y pense et depuis ce soir, le Collège est en vacances, donc pendant 15 jours, je vais pouvoir récupérer les deux agents.

M. le Président.- Nous continuons par Monsieur GARDETTO et ensuite M. RAYMOND.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir au sujet des policiers de nationalité monégasque, bien sûr pour dire qu'ils nous tiennent à cœur et qu'il faut poursuivre les efforts entrepris, mais aussi pour dire combien j'apprécie les efforts qui ont déjà été faits et qui ont permis à un certain nombre de policiers, y compris gradés, de progresser et d'acquérir des fonctions plus valorisantes qui ouvrent des perspectives de carrières beaucoup plus significatives, beaucoup plus satisfaisantes. Je voulais insister sur ce point positif mais surtout, ne nous arrêtons pas en chemin, Monsieur le Conseiller, continuez dans cette voie parce que c'est la bonne voie !

Un point complémentaire : c'est un point aussi auquel je reviens régulièrement dans le cadre de ces débats budgétaires, je veux parler de la participation des policiers monégasques aux missions sur le terrain dans d'autres pays, en France par exemple et ailleurs aussi. C'est un point essentiel et important pour parfaire la qualité de notre police monégasque de façon à ce que notre Police puisse acquérir, en situation, les réflexes nécessaires pour faire face à des urgences ou à des affaires sensibles ; alors, avançons dans ce sens !

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. le Directeur Général.-

CH. 23 – THEATRE DE LA CONDAMNIE

323.010 – FRAIS DE PERSONNEL	221.400
323.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	61.700
323.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	<u>24.300</u>
	<u>307.400</u>

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Là, je peux répondre puisque lors d'une dernière discussion, le Ministre d'Etat avait indiqué que maintenant c'était possible. J'ai donc saisi la Direction Générale de la Police Nationale ; je commence par la France, j'attends une réponse, jusqu'ici on avait toujours eu des réponses négatives, mais maintenant que c'est possible, on devrait avoir une réponse plus positive. Espérons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- La suite au prochain Budget.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Oui, j'espère au moins sur le fond, effectivement si c'est possible et dans quelles équipes.

M. le Président.- Nous écoutons maintenant Monsieur Daniel RAYMOND.

M. Daniel RAYMOND.- Pour aller dans le sens de la protection des enfants et me raccrocher à ce que disait mon Collègue tout à l'heure : aujourd'hui, j'ai eu la chance de recevoir mon petit-fils à déjeuner, qui se trouve au Collège Charles III et qui m'expliquait la concrétisation d'une excellente initiative : les enfants entre eux organisent un parrainage, c'est-à-dire que les plus âgés parrainent et protègent effectivement les enfants plus jeunes, c'est semble-t-il quelque chose qui marche très bien. Il m'a donné quelques détails sur les attitudes des enfants dans la cour de récréation et je trouve que cette espèce « d'auto-protection » réalisée par des enfants qui sont un peu plus âgés fonctionne très bien. J'ai trouvé ça excellent et *a priori* ça marche. Donc, je félicite celui qui a eu l'idée de cette initiative.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 23 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 24 – AFFAIRES CULTURELLES

324.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	704.000
324.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	4.500
324.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>195.000</u>
	<u>903.500</u>

M. le Président.- Je donne la parole à Madame PASQUIER-CIULLA.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous rappelez dans votre déclaration préliminaire les déclarations de notre Prince Souverain et Son souhait réaffirmé de faire de la Principauté, et je cite, un acteur important du développement culturel en Europe et au-delà, et j'en suis très heureuse. Mais vous souligniez également l'intérêt du développement culturel local.

Or, celui-ci ne saurait, comme vous le suggérez indirectement, se contenter d'un financement de quelques petites – ce sont vos mots – associations culturelles. Il devrait s'épanouir dans le sillage du rayonnement international de la Principauté. C'est pourquoi je propose au Gouvernement de réfléchir à la constitution d'une structure de type médiathèque qui présenterait les avantages suivants :

- la concentration en un seul lieu des différentes structures de prêts de produits culturels locaux (bibliothèque, sonothèque, vidéothèque et ludothèque), dont certains ont bien besoin d'être modernisés, dépoussiérés ; ce qui permettra un meilleur accès à ces produits, une gestion cohérente et globale ;

- la mise à disposition d'un nouveau lieu de culture qui proposera à la fois un fond, des salles de travail ou d'études et des espaces pour des actions ponctuelles ;

- la possibilité d'investir dans des technologies innovantes afin de donner un espace d'accès public aux instruments modernes de l'information ;

- la possibilité d'organiser des actions conjointes avec différentes structures de l'éducation et d'associations...

Alors, puisque l'heure est aux grands projets, tâchons de ne pas oublier de petites choses simples qui pourraient concilier le développement culturel local et notre rayonnement international en la matière.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais vous répondre en disant, chère Madame, c'est une petite chose simple mais qui coûte cher, une médiathèque, donc sur le fond, je suis tout à fait d'accord avec vous et ça mérite d'être étudié, mais ce n'est pas une petite chose simple.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Oui, mais compte tenu des énormes projets qui sont dessinés et qui sont très intéressants pour la Principauté, autant y intégrer cette réflexion-là.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Mais c'est un projet de la Mairie sur lequel nous travaillons déjà et sur lequel les services de Gilles TONELLI réfléchissent.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 25 – MUSEE D'ANTHROPOLOGIE

325.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	329.000
325.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	30.600
325.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	<u>22.900</u>
	<u>382.500</u>

M. le Président.- Nous écoutons Madame la Présidente de la Culture, Madame DITLOT.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Ce Musée semble faire l'objet d'un intérêt récent du Gouvernement – et je m'en réjouis. J'en veux pour preuve la constitution d'un comité d'experts à la tête duquel vous avez placé, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, un homme de grande qualité scientifique, M. Yves COPPENS. Aussi, permettez-moi d'exprimer mon étonnement de voir à la fois les frais de fonctionnement et les achats et entretien de matériel diminuer de presque 50 % !

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Parce que l'an prochain, il n'y aura pas

de colloque comme il y a eu un colloque cette année pour lequel il y avait un crédit spécial en fonctionnement qui avait été prévu. M. COPPENS a réuni plus de 20 professeurs d'anthropologie à Monaco, je pense qu'on aura bientôt les actes, mais l'augmentation du budget de cette année est, comment dirais-je, marquée par cet événement qui aura lieu normalement tous les deux ans.

Alors, le Musée compte faire après 2007, une exposition extraordinaire sur l'anthropologie pour laquelle a été demandé un budget, mais nous ne sommes pas encore en 2007, de 300.000 €.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 25 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 26 – CULTES

326.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.019.500
326.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	108.100
326.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>540.700</u>
	<u>1.668.300</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 26 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 27 – EDUCATION NATIONALE – DIRECTION

327.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	2.918.000
327.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	42.500
327.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>601.000</u>
	<u>3.561.500</u>

M. le Président.- Madame la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, Madame BOCCONE-PAGÈS, vous avez la parole.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais intervenir, au niveau des classes d'A.I.S.. Effectivement, nous en avons parlé, Monsieur le Ministre, vous étiez d'accord ; il existe actuellement à l'école St Charles trois classes d'A.I.S (Adaptation à l'Intégration Scolaire) qui sont l'équivalent des C.L.I., c'est-à-dire les classes d'intégration scolaire. Ces classes accueillent à Monaco des enfants dont le handicap ne permet pas d'envisager une intégration individuelle continue dans une classe ordinaire mais pouvant bénéficier, dans le cadre d'une école, d'une forme ajustée d'intégration, enseignement adapté, participation aux actions pédagogiques prévues dans le projet collectif de l'école, partage de nombreuses activités avec les autres écoliers. A Monaco, ces classes sont assurées par des professeurs des écoles, il y a un enseignant par classe, ces classes ont un effectif moyen de 10 élèves. Dans le pays voisin, l'enseignant chargé de la classe est assisté par un auxiliaire d'intégration scolaire. Il s'agit d'un aide-éducateur qui est chargé d'accompagner individuellement les élèves pour réaliser certains gestes, certaines tâches de la vie quotidienne à l'école afin de permettre à l'enseignant d'assurer un suivi personnalisé aux élèves qui en ont besoin. Dans le souci de limiter les effets ségrégatifs qui pourraient découler d'emplacements spécialisés et pour répondre aux objectifs de l'école elle-même, il est primordial de fournir aux classes A.I.S., en plus de l'enseignant, un auxiliaire d'intégration scolaire. Son rôle est de seconder l'élève ne disposant pas d'une autonomie suffisante pour écrire, communiquer oralement ou manipuler sans aide le matériel dont il a besoin. Ponctuellement, il pourra travailler avec un enfant pris individuellement pour une action de tutorat défini en collaboration avec l'enseignant. Le Conseil National et plus particulièrement la Commission de l'Education et de la Jeunesse, demandent que trois auxiliaires d'intégration scolaire viennent compléter l'équipe pédagogique en place au sein des classes d'A.I.S. à l'École Saint-Charles. Pourquoi trois ? Parce qu'il y a actuellement trois classes existantes d'A.I.S.

En effet, il apparaît que certains enfants monégasques ou étrangers ne peuvent progresser valablement car l'enseignant, au demeurant très méritant, ne peut s'occuper individuellement d'eux, faute de temps. Vous avez tous remarqué, je pense, et là je tiens à rendre hommage au spectacle qui a eu lieu en l'honneur du Prince Souverain Albert II, « Un jour, un rêve », cette petite fille sur la scène qui a prononcé les mots suivants :

« on est tous différents, mais on est tous importants ». Effectivement, on a eu tous les larmes aux yeux en voyant et en entendant cette petite fille qui fait partie d'une classe A.I.S.

Monsieur le Conseiller, Monsieur le Ministre, je vous le dis, il est fort difficile pour les familles monégasques ou de résidents en Principauté, après ces classes A.I.S., de mettre les enfants hors la Principauté. Ils suivent pour la plupart, l'Institut Alphan Bariquand à Menton, qui représente la suite aux classe d'A.I.S.

Dans un premier temps, aidons ces enseignants remarquables, qui font déjà un travail extrêmement méritant dans ces classes, en leur adjoignant des éducateurs spécialisés, mais aussi voyons au niveau des classes de SEGPA afin qu'un suivi de l'enseignement adapté soit assuré de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

M. le Président.- Vous nous aviez sensibilisé en séance privée. M. le Ministre d'Etat a promis de regarder ce dossier avec beaucoup d'attention, pouvez-vous nous le confirmer ce soir, Monsieur DESLANDES ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il est vrai qu'il existe aujourd'hui trois classes d'A.I.S., comme vous l'avez rappelé ; nous disposons pour chacune d'un professeur des écoles. Alors, une de ces classes, vous le savez, cette année a été renforcée parce qu'il y a deux professeurs dans une classe où il y a trois cas plus difficiles que chez les autres, c'est une classe de six élèves pour lesquels il y a deux professeurs. Pour les autres classes qui posent moins de problèmes que cette classe-là, je ne suis pas opposé à un renfort des effectifs, si cela peut leur donner une chance ; le problème, c'est que les enfants ne pourront pas tous passer dans un enseignement secondaire, même adapté. Il y a une Commission pédagogique qui regarde cas par cas, je crois qu'il faut prendre en compte l'intérêt de l'enfant en fonction de ce qu'il peut faire. Donc cette Commission existe, maintenant on peut certainement encore mieux faire en primaire et on l'a fait cette année en mettant, je vous le rappelle, deux professeurs dans une même classe. Mais lorsqu'on regarde l'historique, on s'aperçoit que, à ce jour, puisque cette structure existe depuis 1998, à ce jour 73 élèves ont fréquenté la structure. Sur les 50 élèves qui ont quitté l'A.I.S., 20 élèves ont rejoint la 6^{ème} d'adaptation du collège, 26 sont rentrés en 6^{ème} SEGPA, un élève est rentré en 8^{ème} traditionnelle donc cela montre que l'on peut sortir de l'A.I.S. pour rentrer dans des classes normales, un élève a été inscrit dans une école internationale à Nice et un élève a été orienté en institut spécialisé ; alors l'institut spécialisé parfois effectivement, c'est Bariquand

qui est fait normalement pour les handicapés lourds, mais autant qu'on peut, on essaye d'éviter que les enfants aillent vers des endroits comme Bariquand, c'est très lourd mais on a des accords avec d'autres institutions médicales que Bariquand. A Bariquand, on trouve essentiellement les handicapés moteurs et mentaux lourds, moi j'y suis allé plusieurs fois et c'est très lourd, vous connaissez. Fort heureusement dans les classes d'A.I.S., passent des enfants qui parfois ont des handicaps ou des retards, soit cognitifs, soit comportementaux. Lorsque c'est uniquement comportemental, en général, on arrive à les reprendre en main ; lorsque c'est cognitif, eh bien ce sont des enfants qui ont un certain retard mais qui peuvent quand même aller dans des sections tout à fait spécialisées en 6^{ème} et 5^{ème} mais qu'on n'arrivera pas à faire aller jusqu'au BAC.

Alors ce que je vous propose, cette année, on a déjà fait un effort en renforçant une classe de six élèves avec deux professeurs, c'est de voir effectivement si on peut améliorer les autres classes où il y a des effectifs de 10 élèves et l'autre moins de 10 élèves par un auxiliaire ou par un professeur. Je ne veux pas dire que le système français soit fatalement le meilleur, on peut peut-être mieux faire, mais je comprends très bien que dans des classes un peu difficiles, surtout lorsqu'il y a beaucoup de troubles comportementaux, il est difficile pour un seul professeur de tenir l'autorité et d'arriver à faire que les élèves suivent.

Je regarde ça avec le même intérêt que le vôtre, les enfants handicapés, ça nous touche tous et je suis tout à fait d'accord et tout à fait heureux que dans le texte même du spectacle offert par la jeunesse de Monaco au Prince, l'Education Nationale ne les ait pas oubliés en faisant témoigner cette petite fille juste à la fin du spectacle.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Effectivement Monsieur le Conseiller, je suis ravie de vous entendre tenir ces propos, vous vous en doutez bien. Mais ce que je retiens encore plus de ces propos, c'est que vous dites que des maisons spécialisées existent mais elles ne sont pas à Monaco. Les Monégasques, ce qu'ils désirent le plus au monde, c'est garder leurs enfants à Monaco. Mettez-vous à leur place, de voir partir, tous les matins, un enfant en bus vers le pays voisin, cela leur déchire le cœur. Aussi, faisons le nécessaire, voire l'impossible, pour maintenir ces enfants sur le sol de la Principauté et recrutons ces trois personnes indispensables pour les classes A.I.S..

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Dans l'immédiat, je pense plutôt à deux parce que je vous explique, il y a une classe où les cas sont tellement difficiles, c'est deux professeurs pour six élèves, donc moi je veux bien mettre une aide en plus mais cela fera une personne pour deux et je pense que deux professeurs pour six élèves, nous sommes assez performants. Pour les classes où ils sont à 10, peut-être seront-ils plus performants et je vais regarder, avec un auxiliaire. Mais, en ce qui me concerne, s'agissant des handicapés, je n'entends pas faire la moindre économie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, vous parlez de deux postes supplémentaires et nous vous en remercions. Madame la Présidente, je sais que vous suivrez comme toujours avec constance et détermination ce dossier. Merci Monsieur le Conseiller de créer ces postes le plus rapidement possible.

La parole est maintenant à Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Je voulais féliciter l'Education Nationale, Madame le Commissaire pour l'Education Nationale et les Directeurs des Etablissements scolaires, avant toute loi anti-tabac, pour avoir pu interdire le tabagisme, dans les établissements d'enseignement, aux professeurs, puisqu'il n'existe plus depuis cette année de salle fumeur pour les professeurs, qui était en fait un aérosol de nicotine permanent qui embaumait tous les couloirs adjacents. Je pense que c'est très bien d'avoir commencé comme cela et j'espère que vraiment les enseignants pourront prendre conscience que ce n'est pas un bon exemple à donner à leurs élèves d'arriver avec une odeur de tabac et fumer devant eux.

M. le Président.- Monsieur RAYMOND, je vous en prie.

M. Daniel RAYMOND.- Je voudrais me joindre avec force et cautionner complètement la demande de ma Collègue Mme BOCCONE-PAGÈS parce que, dans le quotidien de mes rapports avec le logement, j'ai eu l'occasion de rencontrer beaucoup de familles qui malheureusement se trouvent dans cette situation et il est évident, Monsieur le Conseiller, que la Commission d'évaluation est aussi une démarche hyper-importante, parce que souvent ces familles, lorsqu'il s'agit d'aborder ce problème, sont complètement déboussolées. Cette Commission apporte vraiment un grand réconfort et leur permet de prendre les décisions qu'il faut et qui ne sont pas toujours faciles à prendre.

Donc, je cautionne tout à fait les propos de ma Collègue et je me félicite de cette intervention, j'avais l'intention d'intervenir plus largement sur ce sujet et je crois que l'essentiel est dit. Merci !

M. le Président.- Merci. Madame PASQUIER-CIULLA demande la parole.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais à mon tour aussi féliciter l'Education Nationale ou peut-être faut-il s'adresser plus précisément à la section internationale ? J'ai eu la chance d'assister hier à un spectacle organisé par cette section internationale et je crois qu'il y a un triple mérite. D'abord d'inciter à la langue étrangère, ce qui est important et c'est également un souhait de notre Souverain, ensuite de générer une solidarité entre les générations scolaires, donc primaire et secondaire et enfin une solidarité à l'égard des autres, en l'occurrence des enfants de Madagascar et vraiment je trouve que c'était quelque chose d'extraordinaire. Il faut le dire, il faut le dire publiquement, si on avait plus de choses comme cela, je crois qu'on rejoint là l'éducation civique, trois éléments importants et bravo.

M. le Président.- Merci.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Merci, Madame. Je voudrais préciser, on a la chance à Monaco d'avoir pour la langue anglaise, des professeurs qui sont anglophones de naissance, ce qui fait que l'enseignement est fait avec un bon accent, une langue parfaitement maîtrisée et des conversations suivies, ce qui n'a pas toujours été le cas lorsque les enseignants n'étaient pas nés de langue anglaise et c'est ce qui fait une grande partie du succès de la section internationale.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- L'intérêt, c'était aussi de pouvoir trouver cette cohésion et cette solidarité des différentes générations autour du dispensaire de Madagascar.

M. le Président.- Merci. Madame BOCCONE-PAGÈS, vous souhaitez intervenir ?

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Oui, si vous me permettez, Monsieur le Président, d'abord féliciter la campagne qui avait été menée l'année dernière contre l'alcool et demander à Monsieur le Conseiller, puisque

nous en avons parlé, d'essayer de faire la même chose pour d'autres fléaux, comme par exemple la drogue. Je tiens également à féliciter « Fight Aids » au travers de M. AESCHABCH. En effet, des groupes de parole se sont instaurés afin que les lycéens puissent débattre, en petits groupes, du Sida.

Ensuite, Monsieur le Président, je voudrais parler du sujet délicat de la vente d'alcool et de cigarettes aux mineurs. Tous ici, nous nous rendons au Centre commercial de Fontvieille et nous voyons souvent des jeunes passer aux caisses avec des caddys contenant de l'alcool, notamment des boissons mixtes. Nous devons légiférer en la matière. A quand une loi contre la vente d'alcool et de tabac aux mineurs ?

Par contre, je voudrais ajouter un élément important : je suis tout à fait d'accord avec les propos de M. ROBILLON. Ce que je regrette, c'est de voir, à l'extérieur de l'établissement, élèves et personnel mélangés pour fumer. C'est une mesure indispensable qu'il fallait prendre, mais pourquoi accepter de donner un tel exemple devant les portes d'un établissement scolaire ?

M. Jean-François ROBILLON.- J'enchaîne sur ce même sujet, je crois que Mme BOCCONE-PAGÈS a raison, je crois qu'il ne reste plus qu'une seule chose aux enseignants, c'est d'arrêter complètement de fumer et cela évitera de donner un mauvais exemple.

Ça c'était une boutade... même si ça n'en est pas véritablement une...

Pour en revenir aux réglementations de vente d'alcool aux mineurs, j'avais discuté à une époque avec les Services de Police qui voulaient une modification d'un Arrêté Ministériel, je crois que c'est un Arrêté Ministériel sur la vente des produits alcoolisés : effectivement, les mélanges du genre soda et vodka, ne sont pas visés par cette interdiction de vente aux mineurs.

Ce que je veux dire, c'est qu'il y a un texte, je ne sais plus si c'est une Ordonnance ou un Arrêté, mais il y a un texte qui empêche la vente d'alcool aux mineurs, pour certaines catégories d'alcool, mais ces alcools mélangés, entre guillemets, « diminués » en alcool mais en fait qui permettent une alcoolisation assez rapide parce qu'il y a des sucres qui sont combinés à l'alcool, donc ces produits n'étaient pas visés par cette interdiction de vente aux mineurs. Les Services de Police devaient se rapprocher de vos Services pour essayer de faire évoluer cette réglementation et je ne sais pas où ça en est.

M. le Président.- Est-ce qu'un Conseiller de Gouvernement souhaite intervenir ?

M. Denis RAVERA, *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé*.- Pour la vente de tabac à des mineurs, à l'évidence la loi qui devra intervenir l'interdira.

M. le Président.- Merci. S'il n'y a plus d'intervention,

je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 28 – EDUCATION NATIONALE – LYCEE

328.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	6.383.900
328.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	91.500
	<u>6.475.400</u>

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, je vous en prie.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, depuis 10 ans, le Gouvernement a entrepris un certain nombre de travaux, concernant la réhabilitation du Lycée Albert 1^{er}. En effet, il y a environ 10 ans, le Gouvernement de l'époque a décidé que le Lycée Albert 1^{er} resterait définitivement à Monaco-Ville. Le bâtiment était vétuste, il posait beaucoup de problèmes de sécurité et depuis 10 ans, le Gouvernement a entrepris des travaux importants qui sont pratiquement finis.

Cependant, lorsque vous entrez dans cet établissement, vous vous apercevez qu'il reste un couloir qui doit faire 30 mètres de long, c'est le fameux couloir et, bien entendu ce couloir lui, n'a jamais été refait. Alors si l'on désire avoir un établissement prestigieux dans lequel un certain nombre d'enseignants étrangers viennent, du fait des échanges que le Lycée fait avec l'extérieur, j'allais dire pour employer une expression un petit peu imagée, ça la « fout mal ». Depuis des années, j'avais déjà demandé que l'on s'inquiète de ce problème. Rien n'a été fait. On a sans doute fait beaucoup d'autres travaux et en particulier, j'ai appris qu'on avait refait des salles qui jouxtent ce couloir, mais on n'a rien entrepris sur ce fameux couloir.

Je crois que les crédits de cette année, ne permettent pas de faire ce couloir. Mais je demande au Gouvernement qu'il finisse définitivement les travaux du Lycée et une bonne fois pour toutes et en particulier le couloir. Je sais qu'il y a des travaux qui vont être entrepris pour refaire la cage d'escalier. Alors je demande au Gouvernement, d'inscrire au Budget Rectificatif 2006 des sommes conséquentes pour que, définitivement, le Lycée soit entièrement rénové.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, merci de cacher ce couloir qu'on ne saurait plus voir en le rénovant !

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Moi je connais bien le bout de couloir, l'escalier parce que l'escalier n'est pas plus beau...

M. Claude CELLARIO, *Conseiller National*.- Excusez-moi, Monsieur le Conseiller, mais l'escalier, vous vous en êtes rendu compte car vous allez le rénover, mais pas le couloir.

M. Philippe DESLANDES, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Alors, il y a une partie du couloir qui a déjà été faite, c'est ce qui fait d'ailleurs que la partie qui n'a pas été faite n'apparaît que davantage.

M. Claude CELLARIO, *Conseiller National*.- Puis-je me permettre de vous faire remarquer que la partie du couloir que vous avez faite, c'est celle qui s'affaissait. Vous avez dû faire des travaux très importants et j'espère que vous les avez faits correctement, mais vous avez refait cette partie du couloir mais pas la première.

M. Philippe DESLANDES, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Mais je suis convaincu que les Bâtiments Domaniaux feront le nécessaire pendant les périodes de vacances successives parce qu'il faut d'abord faire l'escalier et ensuite terminer le chantier. Monsieur TONELLI a parfaitement entendu.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Excusez-moi, Monsieur CELLARIO, mais c'est la première fois depuis que je suis là que j'en entends parler. Donc, je vais regarder ce qu'il en est de ce couloir, mais si effectivement le couloir s'affaissait, peut-être que les sous qu'il était prévu de consacrer au couloir ont été consacrés à la portion de couloir pour pouvoir rattraper l'affaissement.

M. Claude CELLARIO.- Non, sérieusement, je ne sais pas si vous saviez que le couloir s'affaissait. En dessous de ce couloir, il y a le restaurant scolaire et il a été aux 3/4 fermé pendant plus d'un an pour ces travaux. Mais je vous engage à venir, vous travaillez en face.

M. le Ministre d'Etat.- Moi je voudrais prendre l'engagement...

(Rires).

M. le Ministre d'Etat.- Je vais prendre l'engagement que le couloir sera rénové d'ici l'année prochaine, Monsieur.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie.- Et ce n'est pas un bruit de couloir...

(Rires).

M. le Président.- C'est un petit objectif, mais c'est un objectif atteint ! Merci. On sourit, mais c'est l'heure avancée aussi qui le veut. Pour les élèves et les profs qui pratiquent le Lycée tous les jours, ça peut nous paraître à nous un peu secondaire comme sujet, mais pour eux, c'est important.

On avance sur un autre sujet. Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Un sujet un peu moins sérieux et en deuxième partie un sujet plus sérieux.

Vous savez lorsque j'entends « cage d'ascenseur », je fais le lien avec le Lycée Technique et son « fameux » ascenseur qui n'a qu'une utilité, c'est de desservir le 4^{ème} étage du bâtiment qui héberge la Direction de l'Éducation Nationale ! Donc, débloquez cet ascenseur parce que j'avoue que cette mesure pénalise l'ensemble des professeurs, exerçant au Lycée Technique.

Revenons à des choses plus importantes. Je voulais intervenir au niveau de la sélection des élèves. Il s'avère qu'en classes de 3^{ème}, il y a une sélection très sévère des

élèves. Deux cas de figure sont possibles : soit un élève a une moyenne qui oscille entre 13 et 14 et il a la possibilité de poursuivre ses études au Lycée Albert 1^{er}, soit il a une moyenne inférieure et à ce moment-là, il sera dirigé vers le Lycée Technique. J'avoue que cela me fait mal au cœur, parce que parfois, les élèves ont une année de 3^{ème} difficile, ils sont pré-adolescents mais ce n'est pas pour autant qu'ils ne réussissent pas dans le cursus qu'ils souhaitent. Je trouve cette sélection, uniquement par la moyenne, injuste. Certes, il faut en tenir compte mais il faut prendre en compte également d'autres facteurs. Alors il est bien évident qu'il y a des élèves qui ne peuvent pas faire des études et qui n'en ont peut-être même pas envie et là, la filière professionnelle correspond tout à fait, mais il y a d'autres élèves qui font les idiots, qui sont en pré-adolescence et qui se retrouvent dans une classe de 3^{ème} avec une année relativement décevante et le Conseil de classe est intransigeant. Vous avez cette moyenne, vous allez au Lycée Albert 1^{er}, si vous ne l'avez pas, vous allez au Lycée Technique. Forcément, le taux de réussite au Lycée Albert 1^{er} au Baccalauréat est élevé, le nombre de mentions impressionnant, bien entendu les meilleurs vont au Lycée Albert 1^{er}, tous les autres vont au Lycée Technique. Je trouve cela regrettable et j'aimerais beaucoup que cette façon de procéder change. Au-delà des notes qui sont données et forcément des moyennes, l'équipe pédagogique doit se pencher sur la capacité de l'élève en évaluant ses compétences à réussir ou non dans la filière choisie.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Bien. Sur le plan statistique, les élèves qui quittent le collège pour suivre leurs études se répartissent comme suit et je cite de mémoire. 65 % vont au Lycée Albert 1^{er}, entre 25 et 30 %, cela dépend des années, vont au Lycée Technique et puis entre 5 et 10 % soit redoublent, soit quittent la Principauté, mais il y a quand même 65 % d'élèves du Collège Charles III qui vont au Lycée Albert 1^{er}, donc la sélection n'est pas si sévère que cela. Moi j'ai tendance à faire, comment dirais-je, confiance au Conseil de classe : ce sont des pédagogues et, à mon avis, ils intègrent l'intérêt de l'enfant ; il y a des procédures d'appel qui ne sont peut-être pas assez souvent mises en œuvre, je ne sais pas mais *a priori* je fais confiance au Conseil de classe, moi je n'en ai pas le pouvoir, mais au niveau des chiffres, sachez quand même que 65 % et c'est beaucoup, des élèves du Collège, vont directement au Lycée Albert 1^{er}.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Monsieur le Conseiller, je ne sais pas, je ne peux pas vous sortir de

chiffres. Je constate simplement sur le terrain ce qui se passe et je trouve quand même désolant que l'on réfléchisse en matière de Conseil de classe et je ne jette la pierre à personne au contraire, c'est simplement une discussion qu'il faudrait instaurer parce qu'on oriente un enfant par rapport à une moyenne et vous savez très bien qu'au niveau du collège, en classe de 3^{ème}, souvent nous avons des enfants, je le répète en pré-adolescence, qui ont parfois des qualités certaines mais qui ne démontrent pas du tout leur potentiel. Vous connaissez l'intérêt des jeunes à l'heure actuelle pour l'école, ces jeunes pensent que c'est acquis, ils vont à l'école et ils n'ont pas encore, en 3^{ème}, de projet professionnel. On se retrouve parfois avec des jeunes qui, plus tard, ont fait une brillante carrière et qui sont passés par des cursus plus ou moins détournés pour essayer de récupérer la filière. En conclusion, essayons de « réfléchir autrement » au niveau du Conseil de classe lorsque l'avenir d'un enfant est en jeu.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Bien sûr, pour ça, je peux toujours réfléchir et regarder le problème de plus près, mais je vous rappelle qu'au Collège Charles III, il y a un taux de redoublement en 3^{ème} important déjà, donc on leur donne une deuxième chance, on ne les oriente pas comme cela de manière très brutale et je fais très confiance au Conseil de classe et aux professeurs pour prendre en compte le profil de l'enfant, comme vous l'avez dit. Parce qu'il y a des enfants dont on sent bien qu'ils ont un haut potentiel mais qui ne peuvent pas encore le donner, mais on le sent parce qu'il y a des réactions et les professeurs les connaissent ; mais je vous le répète, il y a au Collège Charles III un taux de redoublement en 3^{ème} qui est assez conséquent. Les conseils de classe déjà prennent en compte un certain nombre d'enfants qui sont un peu difficiles et qui ont besoin de redoubler avant de comprendre qu'il vaut mieux travailler au lieu de penser à autre chose, mais peut-être que d'autres n'ont pas eu cette chance-là. Donc je vais regarder. Mais je comprends très bien, c'est le profil de l'élève, mais je ne sais pas si on peut repêcher tout le monde et il faut bien qu'il y ait des élèves, et c'est tout à fait normal, qui aillent au Lycée Technique, tout le monde n'a pas forcément vocation à aller dans l'enseignement général. Après, il y a des baccalauréats dans les trois séries. Mais effectivement, il se peut qu'il y ait des cas particuliers d'enfants qui ont eu une orientation malheureuse, je comprends.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller. Je vais passer justement la parole à mon ancien camarade de classe du Lycée Albert 1^{er}, Jean-François ROBILLON !

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup.

Sur un autre sujet qui, en fait, a déjà été abordé tout à l'heure : c'est la prévention des toxicomanies. J'interviens sur le chapitre du Lycée car j'ai eu des propos, il y a un an, qui ont fait hérisser les poils de pas mal de gens ici, qui m'ont fait passer pour un excité, pour un dangereux agressif, etc... Toujours est-il que mon propos était d'évaluer le véritable problème de la toxicomanie, en particulier au Lycée puisque c'est l'âge, à peu près, où les jeunes sont concernés par ce problème de plein fouet. Donc au départ, j'avais pensé à des dépistages urinaires ou cutanés qui se font dans le cadre de la répression pour la conduite automobile ; c'est donc tout à fait faisable mais on m'avait pris pour un excité. On m'avait dit que finalement, on allait essayer d'évaluer le problème par des questionnaires pour, après, déboucher bien sûr, sur une prévention ou une prise en charge. J'aurais aimé savoir où en était ce questionnaire : est-ce que vous pensez le faire cette année, le faire l'année prochaine, est-ce que vous avez trouvé d'autres solutions pour évaluer ? Parce que le questionnaire me semble assez gentil, on va dire, parce que je vois mal un élève, même si le questionnaire est anonyme, répondre qu'il fume du haschich ou dire qu'il se drogue. Mais ce serait déjà un point de départ non négligeable pour essayer d'évaluer ce problème.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- C'est un problème très difficile. Il avait été dit, lorsque vous mettiez l'accent sur la prévention, de monter une opération de dépistage, mais il y a un problème de liberté, ce n'est pas facile à aborder. Pour essayer d'y apporter des réponses, il y a l'idée du questionnaire ; vous avez raison, le questionnaire est assez doux, c'est l'un des sujets les plus difficiles que l'on connaît aujourd'hui dans notre société, je suis très heureux que vous vous en saisissiez et je suis prêt sur ce domaine à accepter l'ensemble des conseils qui peuvent m'être donnés.

M. le Président.- Merci. La parole est à Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Si vous me permettez, je vais revenir sur l'intervention de Mme BOCCONE-PAGÈS concernant les élèves en fin de 3^{ème} qui passent au Lycée. Il y a quelques années, il y a environ 7 ou 8 ans, la Direction du Lycée s'était émue qu'un certain nombre d'élèves venant du Collège Charles III avaient des

résultats plus que moyens. Et si je me souviens bien, il y avait eu une discussion au niveau de l'Education Nationale avec le Proviseur, le Proviseur adjoint du Lycée, le Principal et le Principal adjoint du Collège pour essayer de traiter ce problème. Le problème qui se pose est le suivant. L'élève qui arrive au Lycée considère que ce que l'on va lui demander de faire est quand même très loin de ce qu'il a fait en 3^{ème}. Il trouve qu'il y a un fossé gigantesque et il doit franchir ce fossé. Nous sommes à la fin du premier trimestre, tous les Conseils de classe ont donné une indication sur le travail et les aptitudes des élèves. Un certain nombre d'élèves se trouvent déjà dans des situations difficiles. Elles sont d'autant plus difficiles qu'en fin d'année de seconde, on le sait bien, soit ils redoublent, soit ils passent en première. Or, certains élèves ne peuvent même pas redoubler du fait de leur faiblesse et les orienter en BEP est quand même un échec.

Alors, c'est vrai que le problème que soulève Mme BOCCONE-PAGÈS est très important, parce que, pendant quelques années, à la suite de cette rencontre, peut-être que la Direction du Collège a mis la barre un peu plus haut pour le passage des élèves en seconde. Je pense qu'il n'y a pas de solution miracle et que peut-être tous les deux ans, les deux Directions (Proviseur, Proviseur adjoint, Principal, Principal adjoint) devraient se réunir en accord avec l'Education Nationale pour essayer de faire le point et le bilan au niveau de ce problème. Ceci dit, je suis d'accord avec vous, il y a environ 60 % des élèves du Collège Charles III qui vont au Lycée.

M. le Président.- Un dernier mot, Madame BOCCONE-PAGÈS, et ensuite on va avancer.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Essayez de prendre, Monsieur le Conseiller, peut-être, pour aller dans le sens

M. le Directeur Général.-

CH. 29 – EDUCATION NATIONALE – COLLEGE CHARLES III

329.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	6.265.000
329.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>110.600</u>
	<u>6.375.600</u>

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, vous avez la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Juste deux mots pour savoir si le fait que M. ROBILLON n'ait pas levé la main, voulait dire que le policier est là tout le temps ou s'il a renoncé ?

du Dr ROBILLON, l'exemple qui est fait sur le Sida au niveau d'un autre fléau qu'est la drogue. Effectivement, lorsqu'on fait de grandes conférences dans un Auditorium, en convoquant toutes les classes de seconde, cela ne sert à rien. Par contre, prendre les classes de lycéens en groupe, par demi-classe et les mettre devant un intervenant, cela est une excellente méthode car les jeunes peuvent s'exprimer, en toute liberté, sans bien sûr la présence de tout personnel éducatif. Il serait bon d'inviter, en tant qu'intervenant, la Sûreté Publique au travers de la Brigade des Mineurs. La distribution d'un dépliant est également importante comme cela a été fait pour l'alcool. Mais surtout essayer de leur expliquer les dangers. Nos jeunes sont confrontés à ce problème dès la classe de 6^{ème}. Ils sortent beaucoup, partent beaucoup à l'étranger, parlent avec les jeunes des communes limitrophes. Prenons des mesures dès demain pour ne pas être confrontés à des incidents plus graves dans peu de temps.

M. le Président.- Dites-moi, chers Collègues ROBILLON et CELLARIO, vous n'êtes pas très favorables au redoublement des élèves, moi je ne suis pas très favorable, vu l'heure, au doublement des interventions parce que si on n'avance pas, on aura beaucoup de mal à terminer l'examen du budget. Monsieur ROBILLON, vous renoncez à redoubler, merci. Monsieur CELLARIO aussi, c'est formidable. Je vous remercie pour votre compréhension.

Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 28 est adopté.

(Adopté).

M. Jean-François ROBILLON.- Je rappellerai à Monsieur CUCCHI que pendant qu'il buvait son troisième café, j'ai déjà fait cette intervention.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Et la réponse est ?

M. Jean-François ROBILLON.- La réponse est : l'amélioration a été transitoire et je trouve que cela se dégrade un petit peu, donc on a remis une petite couche pour que la prochaine fois, je ne sois pas obligé de refaire cette intervention.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur ROBILLON.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Monsieur le Président, au niveau du Collège Charles III, trois parties à mon intervention. La première c'est la cantine. Les élèves, dans leur emploi du temps, ont souvent une demi-heure pour déjeuner : il paraît donc impossible pour les enfants de s'isoler et de profiter d'un moment de tranquillité dans le calme.

Le deuxième, ce sont les cartables. L'APEM l'a relancé plusieurs fois dans l'année, ils ont des cartables trop lourds pour une journée entière de classe. Pourquoi ne pas entendre et suivre ce que les parents d'élèves nous demandent depuis quelques années ?

La troisième, parce que c'est une demande insistante de la part des parents d'élèves, qui souhaitent pouvoir, comme les enfants, visiter la Journée des Métiers. Manifestation formidable, qui donne vraiment des opportunités de rencontres et d'échanges aux enfants pour envisager leur projet professionnel. Alors pourquoi ne pas donner l'autorisation aux parents de pouvoir se joindre à leurs enfants et de visiter ensemble cet extraordinaire lieu de rencontre qui est à leur disposition ? Merci.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller note ces remarques.

Madame DITTLLOT, je vous en prie.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je reviens sur le problème du poids des cartables. J'aurais une solution à proposer à Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur : celle d'octroyer quelques subventions de plus afin que dans chaque salle spécialisée du Collège Charles III, il y ait des armoires qui puissent renfermer des livres scolaires que l'on distribuerait aux enfants pendant les heures de cours. Cela permettrait aux élèves de faire l'économie de la masse de ces livres, puisqu'ils laisseraient leurs propres livres scolaires à la maison. Merci.

M. le Président.- Merci pour cette suggestion.

Monsieur le Conseiller.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- C'est une suggestion et Mme DITTLLOT m'en avait déjà parlé ; je crois que c'est certainement une bonne solution, il faut voir si pratiquement toutes les classes sont capables d'avoir une bibliothèque mais je pense surtout aux 6^{èmes} et au 5^{èmes}, ils ont tellement peur de faire l'objet d'une admonestation du maître lorsqu'ils rentrent dans la classe sans leurs livres, que certains partent avec tous les livres, matin et soir, alors qu'ils n'ont besoin que de quelques livres. Alors, comme c'est très difficile de leur dire qu'ils n'ont besoin que de tel ou tel livre, il y a une solution qui peut être, pour au moins les livres les plus lourds, d'avoir un double stock. Donc, je vais voir avec Mme LAMBIN, pour commencer par faire une expérience sur une classe et on verra effectivement comme ça marche et quel est le résultat.

M. le Président.- Merci. S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 29 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 30 – EDUCATION NATIONALE – ECOLE SAINT-CHARLES

330.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	2.290.600
330.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	34.600
	<u>2.325.200</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 30 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 31 – EDUCATION NATIONALE – ECOLE DE FONTVIEILLE

331.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.377.500
331.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>24.000</u>
	<u>1.401.500</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 31 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 32 – EDUCATION NATIONALE – ECOLE DE LA CONDAMINE

332.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.674.800
332.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>26.500</u>
	<u>1.701.300</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 32 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 33 – EDUCATION NATIONALE – ECOLE DES REVOIRES

333.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.268.600
333.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>21.900</u>
	<u>1.290.500</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 33 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 34 – EDUCATION NATIONALE – LYCEE TECHNIQUE

334.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	4.793.000
334.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>322.500</u>
	<u>5.115.500</u>

M. le Président.- Nous écoutons Madame Catherine FAUTRIER.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais faire cette intervention maintenant, sur le chapitre 34, parce que, compte tenu de l'heure et du volume des chapitres qu'il nous reste à traiter, je crains fort que ce qui concerne l'Équipement et les Travaux Publics ne soit traité sur le coup des 3 heures du matin lundi soir ! Donc, je voulais juste, à titre personnel, dire une fois encore, comme je l'ai déclaré lors d'une séance privée, que je ne suis pas du tout d'accord avec le projet de construction d'un lycée technique sur les délaissés de la S.N.C.F.. Je trouve personnellement, et encore une fois cela n'engage que moi, que c'est une aberration, qu'on aurait pu, et du reste les professionnels sont d'accord pour dire qu'on aurait pu revoir les plans d'aménagement, etc... de façon à construire autre chose qu'un lycée technique, on aurait pu faire un collège, j'en suis convaincue. Voilà, je trouve cela regrettable. Un lycée technique, pour qui ? Pour quoi ? Pour combien d'étudiants monégasques ou habitants en Principauté de Monaco ? Franchement, je ne partage pas du tout l'idée d'un tel investissement alors que nous avons un collège qui est vétuste et qu'il faudra très certainement de toute façon excentrer et qu'il faudra de toute façon revoir un jour ou l'autre avant qu'il n'implose.

M. le Président.- Sujet ô combien important, complexe et difficile à aborder à cette heure-ci de la soirée ! Le Gouvernement sait, on le dit depuis 3 ans, que l'on aurait préféré un seul grand collège sur les délaissés S.N.C.F., parce que ce sont les enfants les plus petits qui en auraient profité, parce que c'est là où il y a évidemment le plus grand nombre d'enfants de Monégasques et d'enfants de résidents de la Principauté, mais vous connaissez les arguments du Gouvernement. Je partage l'avis qu'un seul collège unique aurait été la meilleure solution. Le Gouvernement nous a dit qu'il n'y a pas assez d'espace sur les délaissés pour cela et nous vous avons toujours répondu que cela dépendait aussi de l'aménagement et des choix des espaces environnants l'établissement scolaire. Je vous laisse, Monsieur le Conseiller, nous expliquer pourquoi vous avez tenu jusqu'au bout, avec le Gouvernement, à réaliser un Lycée Technique.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Alors, je voudrais rappeler l'historique et les arguments. Faire un seul collège de 1200 élèves sur les délaissés S.N.C.F. prenait une emprise colossale et lorsque les projets ont été vus entre le Gouvernement et le Palais Princier, cette barre n'a pas été acceptée et je le comprends parce que, sur le point esthétique, c'était vraiment une barre trop longue. Alors, s'est posée après la question de savoir si on allait faire deux collèges. L'un restant à l'Annonciade, l'autre étant sur les délaissés

S.N.C.F.. On en a discuté avec le Conseil National, je demeure convaincu que faire deux collèges à Monaco, un en haut et l'autre en bas, c'est fatalement le bon et le mauvais, parce que c'est toujours comme cela, lorsqu'il y a deux collèges, il y a fatalement le bon et le mauvais avec le système des dérogations scolaires ; d'où le choix d'y mettre le Lycée Technique qui demande une emprise plus petite parce que le Lycée Technique est un lycée de 500 élèves et de faire, sur le site de l'Annonciade, un seul collège et de faire en sorte que ce qui est un peu comprimé soit davantage dégagé puisque le Collège va s'étendre sur l'ensemble du site. Alors, je vous rappelle qu'en même temps, nous avons des engagements vis-à-vis du Diocèse pour refaire les bâtiments de FANB, à commencer par le Roqueville, c'est-à-dire ce qui aujourd'hui est leur lycée, afin d'y construire une école primaire et dégager sur le Rocher la partie primaire de FANB afin d'éviter cette rotation de voitures, matin et après-midi, au moment des sorties de classe ; et pour cela, j'ai besoin d'une opération-tiroir et cette opération-tiroir sera faite sur le Lycée Technique, lorsqu'il aura quitté, sur une partie seulement, ce qui fera d'emblée détendre le collège et au fur et à mesure de refaire tout le bâtiment, pour avoir un collège qui disposera sur le site, d'espace et d'un équipement sportif de grande qualité, le Lycée Technique d'en bas n'en ayant pas.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, je vous en prie.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Moi, je comprends très bien la déception de Mme FAUTRIER, dans la mesure où la solution qu'elle préconise n'a pas été retenue. Mais j'ai le souvenir de la guerre scolaire qui c'est produite lorsque le Collège de Monte-Carlo a été créé. On aurait dû transférer tout le primaire au Collège, mais il est resté au Lycée pendant encore 9 ans. Cette guerre scolaire est inéluctable si, ne pouvant pas construire un collège global sur l'espace laissé des délaissés, on construit la moitié d'un collège.

Il y a aussi un problème de temps. On sait très bien que construire un établissement de 650 élèves demande moins de temps qu'un de 1200. Par voie de conséquence, je crois que la meilleure solution, et c'est la moins mauvaise des solutions, c'est de déplacer le Lycée Technique.

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Un avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 34 est adopté.

(Adopté ;

Mme Catherine FAUTRIER vote contre).

Même si nous avons atteint minuit, je vous propose de terminer au moins les chapitres concernant l'Education Nationale. Donc chapitre suivant.

M. le Directeur Général.-

CH. 35 – EDUCATION NATIONALE – PRE-SCOLAIRE BOSIO

335.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	215.000
335.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>5.000</u>
	<u>220.000</u>

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS, vous avez la parole.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Je ferai une intervention à ce stade-là pour essayer d'obtenir, dans les années à venir, une infirmière dans chaque établissement scolaire et, notamment, dans le primaire parce qu'il s'avère que souvent, dans le primaire, nous avons nos enfants malades, avec un traitement médical dans la journée, pour un rhume, quelque chose de banal et lorsqu'il n'y a pas d'infirmière dans un établissement scolaire, la Direction et le personnel enseignant ne veulent pas donner les médicaments aux enfants, ce qui fait que nous sommes obligés de garder les enfants à la maison.

Donc, s'il était possible de mettre en place une infirmière dans chaque établissement scolaire, ce serait formidable, comme il y en a déjà dans quelques-uns. Ainsi, les enfants se rendent à l'infirmerie pour prendre leurs médicaments et peuvent effectivement suivre les cours tout au long de la journée. Or, dans certains établissements, il n'y a pas à ce jour d'infirmière, ce qui fait que les enfants ne peuvent pas aller à l'école.

M. le Président.- Monsieur ROBILLON, je vous en prie.

M. Jean-François ROBILLON.- Je voulais intervenir sur ce point un peu plus tard, mais puisqu'on a commencé dans ce domaine, je continue. Il y a un problème, par exemple, avec les enfants qui sont allergiques aux cacahuètes. Ce n'est pas une boutade, c'est quand même quelque chose qui est de plus en plus reconnu, où il y a

vraiment un risque mortel que survienne un choc anaphylactique et donc la seule solution, c'est une injection d'adrénaline par voie intramusculaire pour contrebalancer les effets de ces allergènes. Il y a des problèmes, parce qu'en fait tout le monde se renvoie un petit peu la balle : il n'y a personne qui veuille effectuer cette injection ; moi j'ai vu déjà deux couples de parents qui m'ont rapporté ce problème, les injections sont déjà prêtes, le problème c'est que c'est une injection qui doit être faite le plus vite possible, dans les secondes qui suivent l'apparition du choc anaphylactique et donc il faudrait que l'on trouve une solution. La solution, je ne vous la demande pas aujourd'hui mais je vous fais part de ce problème, il faut que, soit l'enseignant soit habilité et formé pour faire l'injection ou qu'une infirmière soit facilement joignable mais cela met déjà du temps. Donc il faudrait réfléchir à ce problème, la cacahuète, c'est ce qui me vient à l'esprit, mais il y a d'autres cas de choc anaphylactique possibles et je pense que pour nos gamins c'est très important. Il y a au moins deux ou trois personnes par établissement qui sont allergiques aux cacahuètes, il faut donc faire attention à ce genre de problème et le prendre en charge, savoir qui peut faire l'injection et autoriser et former les personnels pour ça.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller, de prendre note des remarques de mes deux collègues. Nous passons donc au vote sur ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 35 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 36 – EDUCATION NATIONALE – PRE-SCOLAIRE PLATI

336.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	607.600
336.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>10.800</u>
	<u>618.400</u>

M. le Président.- Madame DITTLLOT, vous avez la parole.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat nous a dit il y a deux jours que le problème de la crèche qui devrait se situer près du futur préscolaire « la Cachette » était en voie de résolution à la Mairie. Je voulais savoir si vous pouviez nous donner d'ores et déjà un calendrier précis du démarrage des travaux pour la future école maternelle de « la Cachette » qui doit remplacer depuis si longtemps le préscolaire Plati. Merci.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- En ce qui concerne les travaux de « la Cachette », donc à la fois le préscolaire et la crèche, les travaux préparatoires ont déjà commencé et vont se poursuivre en début d'année prochaine et donc dans la continuité, on entamera les travaux de « la Cachette ». Pour moi, les travaux de « la Cachette » sont déjà commencés aujourd'hui. On a fait déjà une déviation de voie, on va ensuite entamer les trous pour les déviations de réseau et ensuite, on va commencer les essais pour les tirants qui seront à mettre en place sur le site derrière.

La fin des travaux, c'est 2008 et pas fin 2007 comme écrit dans le triennal, en principe encore aujourd'hui.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Madame BOCCONE-PAGÈS.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Je suis quand même sceptique, parce qu'à part de voir les panneaux et d'entendre ce que vous dites, je ne vois pas de Caterpillar sur le chantier. Alors je vous croirai lorsque je verrai un engin impressionnant et magnifique puisqu'il est jaune et qu'on le voit de partout. Pour le moment, il n'y est pas, je ne le vois pas, je vois de magnifiques palissades qui y sont déjà depuis un long moment et un magnifique trou qu'on a fait dans la roche pour faire un test.

M. le Président.- Pourtant, cacher un Caterpillar, cela ne doit pas être facile !

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Nous n'en sommes pas encore effectivement aux terrassements, je n'ai pas dit qu'on avait commencé les terrassements, je parle de travaux préparatoires.

M. le Président.- Bien, alors ces travaux doivent démarrer rapidement ou s'ils ont déjà démarré, nous aimerions qu'ils soient un peu plus visibles et avancés que ce qu'ils le sont aujourd'hui.

Je passe au vote de ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 36 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 37 – EDUCATION NATIONALE – PRE-SCOLAIRE CARMES

337.010 – FRAIS DE PERSONNEL	753.500
337.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	<u>12.400</u>
	<u>765.900</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 37 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 39 – EDUCATION NATIONALE – BIBLIOTHEQUE CAROLINE

339.010 – FRAIS DE PERSONNEL	168.000
339.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	<u>28.000</u>
	<u>196.000</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 39 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 40 – EDUCATION NATIONALE – CENTRE AERE

340.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	192.000
340.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>204.000</u>
	<u>396.000</u>

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une intervention pour faire travailler nos jeunes pendant l'été. Pourquoi est-il toujours impossible de les embaucher au Centre aéré ? Notre demande insistante depuis 2003 semble, encore à ce jour, être peu entendue par les autorités compétentes.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement

pour l'Intérieur.- Mais l'été n'est pas encore là.

(Rires).

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Monsieur le Conseiller, je suis à la recherche du temps perdu, moi aussi.

M. le Président.- Que le Gouvernement se dépêche avant l'été pour y parvenir. Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 40 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 42 – EDUCATION NATIONALE – CENTRE D'INFORMATION

342.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	214.000
342.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>11.300</u>
	<u>225.300</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 42 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 43 – EDUCATION NATIONALE – CENTRE DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

343.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	783.000
343.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>60.400</u>
	<u>843.400</u>

M. le Président.- Monsieur GARDETTO demande la parole. Je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Ça ne sera pas long, rassurez-vous. Cette intervention est plus particulièrement destinée bien sûr à M. DESLANDES. Nous avons évoqué lors de précédentes réunions, l'importance que le Conseil National attachait à une meilleure éducation des jeunes dans les établissements d'enseignement dans le domaine des Droits de l'Homme et de la tolérance ; vous aviez annoncé que vous travailliez à un projet d'approfondissement dans ce sens, avez-vous atteint les profondeurs du projet et qu'en est-il ressorti ?

M. Philippe Deslandes, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je vous assure que je ne perds pas courage, que j'arriverai à faire en sorte que dans le cadre de l'éducation civique, ces questions soient traitées ; elles sont déjà partiellement traitées mais pas suffisamment.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Donc ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Donc elles seront mieux traitées.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Et quand ?

M. le Directeur Général.-

CH. 46 – EDUCATION NATIONALE – SERVICE DES SPORTS – STADE LOUIS II

346.000 – STADE LOUIS II 7.206.000

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, vous avez la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Ma question n'est pas directement liée au Stade Louis II mais c'est le dernier chapitre relatif à l'Education Nationale, je vais donc en profiter.

Ma question fait suite aux interventions que j'avais déjà pu faire concernant le programme ERASMUS et le bénéfice que les Monégasques peuvent en tirer ; je souhaiterais que M. le Conseiller pour l'Intérieur et l'Education Nationale puissent nous faire une mise à jour et nous dire si effectivement les étudiants monégasques peuvent accéder à ce type de programme, dans quelles

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Cette fois-ci, après l'été.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Donc, pour la rentrée 2006, c'est bien, ça Monsieur le Conseiller, vous approuvez, n'est-ce pas ?

M. le Président.- Madame la Présidente de la Commission, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Pour généraliser ce qui a été mis en place cette année pour l'E.P.S., c'est-à-dire généraliser le tutorat des enseignants, quelle que soit la matière, afin de les aider à passer leurs diplômes du CAPES ou du CAPET. Nous en avons parlé cet après-midi, et bien faites-le, dès l'an prochain, pour toutes les matières parce qu'effectivement ce qui a été mis en place cette année, c'est formidable. Merci.

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 43 est adopté.

(Adopté).

On va donc terminer par le chapitre 46 sur l'Education Nationale.

conditions et aussi quelles sont les perspectives qui se présentent ?

M. le Président.- Que vient faire ERASMUS au Stade Louis II ? Je pense qu'il eût été plus judicieux de poser cette question sur le chapitre, par exemple, Direction de l'Education Nationale ou pourquoi pas, Relations Extérieures, mais bon c'est la dernière question de la soirée, c'est le joker, nous l'acceptons. Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- C'est un sujet sur lequel on a déjà plusieurs fois communiqué. ERASMUS est accessible aux étudiants monégasques. Comme c'est un programme mis

en œuvre par l'Union Européenne, la seule conséquence pour nous, c'est de le financer puisque les élèves qui vont dans ce système ne reçoivent pas de bourse l'Union Européenne. Mais, normalement, l'accès est possible et je souhaiterais pour ma part, qu'il y ait davantage d'élèves qui bénéficient de ces séjours dans les Universités Européennes. Donc, plus j'aurai de demandes et plus je serai content.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté.

(Adopté).

Je vais donc lever la séance, nous reprendrons nos

travaux lundi soir, à 17 heures, au chapitre 48 Compagnie des Pompiers.

Je vous remercie.

M. Jean-Pierre LICARI.- Et nous finirons à quelle heure ?

M. le Président.- Nous finirons à l'heure où nous aurons terminé le vote de tous les chapitres, puisque mardi est réservé aux explications de votes.

Donc, je compte sur tous les élus pour que les interventions soient concises afin de finir dans des délais raisonnables lundi soir. La séance est levée.

—
(La séance est levée à 0 heure 15).
—